



Parc éolien

# Les Boucles Du Vincou

ANNEXES DE L'ÉTUDE D'IMPACT

## ÉTUDE PAYSAGÈRE

Coordonnées du bureau d'étude :

EPURE PAYSAGE

10 Rue de Lille

59270 Bailleul

@ : [elaseigne@bocagepaysage.fr](mailto:elaseigne@bocagepaysage.fr)





# ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DES BOUCLES DU VINCOU (87)

## VOLET PAYSAGER



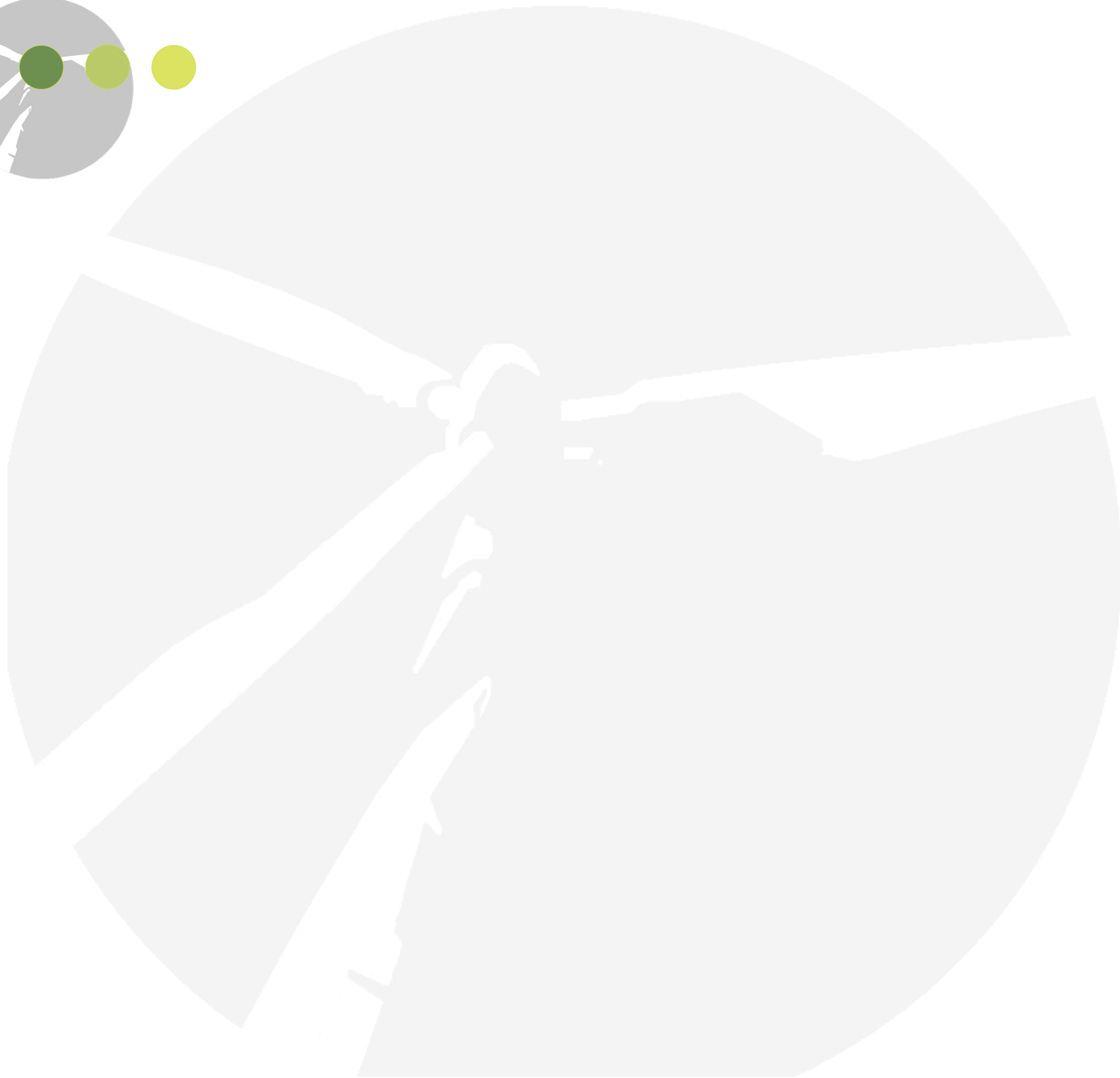
MAI 2023



RENEWABLE POWER  
**rp** GLOBAL

 **e** pure  
paysage 10 rue de Lille  
59 270 BAILLEUL  
Tel : 03.28.40.07.20



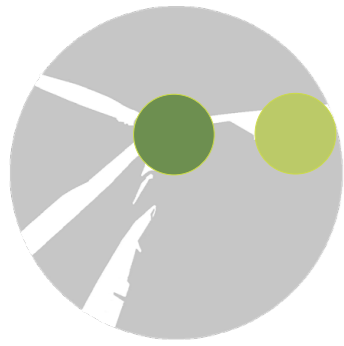




# PROTOCOLE D'ÉLABORATION DU VOLET PAYSAGER







## Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif du volet paysager de l'étude d'impact (dans le cadre de la Demande d'Autorisation Unique Environnementale en vigueur) est de fournir les données et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible d'un projet de parc éolien. Il s'agira de développer une approche paysagère et patrimoniale la plus objective possible pour la mise en œuvre d'un projet qualitatif.

Se référant au «Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres», élaboré par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2016, ce document présentera tout d'abord un état des lieux du paysage actuel (celui qui accueillera les éoliennes). Il appréhendera le paysage dans toute sa complexité, traitant de ses composantes géomorphologiques, patrimoniales (architecturales, paysagères, naturelles et culturelles) et humaines.

Le volet paysager proposé ci-après se compose de plusieurs chapitres :

- A - Contexte général et définition des aires d'études**
- B - Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**
- C - Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées**
- D - Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)**
- E - Stratégies paysagères d'implantation et études des scénarios**
- F - Evaluation des niveaux de perception et des impacts du projet et analyse des phénomènes de densification visuelle éventuels par l'éolien**
- G - Impact du projet dans l'aire d'étude immédiate et mesures d'accompagnement paysagères.**

Le volet paysager s'inscrit d'abord dans une démarche prospective et analytique afin de recenser l'ensemble des données paysagères et patrimoniales caractérisant le territoire et d'en définir ses enjeux et sensibilités au regard du développement éolien ; puis dans une démarche itérative, faite d'allers et retours entre les différentes options du projet ; et enfin dans une démarche d'évaluation quantitative, qualitative et d'accompagnement. Tenant compte des spécificités paysagères et des contraintes spécifiques aux implantations d'éoliennes, l'objectif est de maîtriser au mieux les mutations du paysage inhérentes à l'installation d'un parc éolien sur le territoire.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un projet on peut s'appuyer sur les principes ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Au sein du volet paysager, les mesures d'évitement et de réduction s'appliquent dès le processus de construction du projet (chapitres 1 et 2). D'un point de vue paysager, la notion de compensation est difficile à appliquer car inquantifiable en terme de périmètre d'intervention et de localisation des actions. Il est donc admis, au sein du guide des études d'impacts, qu'il s'agira principalement de mesures d'accompagnement visant à réduire ponctuellement la perception du projet ou à proposer en contrepartie des actions d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie.

### DÉROULEMENT DU VOLET PAYSAGER (MÉTHODE, OUTILS)

#### CHAPITRE A - CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

**Il s'agit dans cette première étape de localiser la zone de projet d'un point de vue géographique et administratif et d'établir un ensemble de périmètre d'étude correspondants à différentes composantes du territoire (paysagères, patrimoniales, humaines et culturelles).**

Le guide éolien fait état de 3 aires d'études : une aire dite éloignée qui correspond à la zone de visibilité du projet, une aire rapprochée (de 6 à 10 km autour du projet) et une aire immédiate.

- **Définition de l'aire dite «éloignée»** : Elle est définie par une **approche visuelle et paysagère s'appuyant sur la zone de visibilité potentielle du projet**. Ce périmètre est déterminé au regard du contexte géomorphologique générale (paysage ouvert ou fermé) et à l'appui d'une ZIV (zone d'influence visuelle) réalisée avec un logiciel spécifique. Elle permet de tenir compte de paysages et patrimoine majeurs dont la valeur universelle porterait jusqu'au projet.

D'une manière générale la ZIV n'est réalisée qu'à partir des données topographiques (MNT - Modèle Numérique de Terrain). Elle offre donc une aire visuelle maximisée (sans masques bâtis ou végétaux). Toutefois dans certains cas, il arrive que la couche boisement ait été acquise permettant ainsi d'avoir une aire paysagère plus réaliste (ce qui n'est pas le cas ici).

**Les évolutions du guide éolien établissent que cette aire est d'environ 25 km.** Toutefois, selon les caractéristiques géomorphologiques et d'occupation d'un territoire ainsi que les conditions climatiques, la visibilité d'un projet peut porter à plus de 50 km autour de ce dernier. Il convient donc d'établir un cadrage réaliste du calcul de la ZIV. Si l'on part du fait qu'au-delà de 40 km, une éolienne de 200m par exemple est perçue comme un objet d'0.6 cm de haut, on peut considérer que sa prégnance est très faible par rapport à d'autres objets situés en interface de l'éolienne et l'observateur. La ZIV peut donc être calculée sur la base d'une visibilité totale ou à hauteur du moyeu de l'éolienne et un maximum de 40km peut être admis.

- **Définition de l'aire dite «rapprochée»** : **Le guide éolien considère que cette aire correspond à un périmètre de 6 à 10 km autour du projet mais ne donne pas les règles pour la définir plus concrètement.**

**Pour définir l'aire rapprochée, nous nous appuyons sur un premier outil, la ZIV du projet. Elle permet de faire émerger un périmètre de prégnance potentielle du projet de 5 à 10 km. Selon le résultat de l'aire éloignée ainsi que les caractéristiques paysagères, patrimoniales et physiques du territoire, il peut être intéressant d'apporter des niveaux de lecture intermédiaires (aujourd'hui admis par la DREAL Hauts de France).**

**Par conséquent, nous proposons de nous appuyer sur un deuxième outil : Il s'agit d'une approche théorique** basée sur une formule de l'ADEME (Rayon d'étude =  $(100 + N) \times H$  (N = le Nombre d'éoliennes et H = la Hauteur des machines)). Le résultat permet de faire émerger un zonage **intermédiaire entre 15 et 20 km autour du projet.**



- **Définition de l'aire dite «immédiate» : Le guide éolien ne précise pas de mode de calcul. Nous proposons de l'établir sur la base d'une distance d'1km autour de la ZIP.**

Les périmètres qui résulteront de ces approches seront utilisés pour établir les cartographies de l'état initial et ces aires d'études pourront être amenées à évoluer, en fonction des paysages remarquables, sites emblématiques ou patrimoine mondial en présence ou en fonction de l'emprise définitive du projet dans la partie analyse des impacts.

Les chapitres dédiés à l'état initial font l'objet d'une approche dite en «entonnoir» ou par emboîtement d'échelles, allant du général au local et s'inspirant des aires d'études éloignées, rapprochées et immédiates définies dans le guide des études d'impacts. L'objectif étant à l'issue de l'état initial de recroiser l'ensemble des données pour offrir une analyse plus transversale du territoire.

L'état initial s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la dynamique paysagère) ainsi que sur plusieurs sorties sur le terrain effectuées à différents moments de l'année.

## CHAPITRE B - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

**L'objectif de ce chapitre est de s'attacher au recensement des ensembles paysagers et patrimoniaux majeurs qui fondent l'identité du territoire reconnaissable au niveau national ou régional. Au-delà de les recenser il s'agira surtout de les analyser au regard de leurs adaptabilités et sensibilités au développement éolien.**

### 1 - Schéma régional éolien et autres documents de cadrage à grande échelle

Le SRE, bien qu'il n'ait plus de valeur réglementaire, reste un document de cadrage permettant de situer le projet au regard des zones favorables, des respirations paysagères préconisées et des principes de pôles de densification établis au moment de leur élaboration. Si le projet s'inscrit dans un territoire possédant un SCOT, celui-ci sera analysé afin de faire ressortir les dynamiques du territoire pouvant interagir avec le projet.

### 2 - Entités paysagères, paysages et belvédères emblématiques, biens inscrits au patrimoine mondial, Grands sites...

Les atlas de paysage identifient les typologies de paysage présentes sur l'aire d'étude éloignée ainsi que les composantes qui les constituent permettant ainsi d'analyser leurs adaptabilités et sensibilités au développement éolien.

Les paysages remarquables ou emblématiques, selon les territoires, sont identifiés soit dans les SRE soit dans les atlas de paysage. Au regard de leur localisation, de leur rayonnement et de leur visibilité, ils peuvent amener à faire évoluer l'aire d'étude éloignée afin de s'assurer de leur prise en compte dans l'analyse des impacts du projet.

Les biens inscrits au patrimoine mondial ou les projets de classement UNESCO feront l'objet d'une analyse séparée et des interactions potentielles avec le projet au regard de la nature de l'élément inscrit.

Si des paysages remarquables, des biens inscrits ou en voie d'inscription au patrimoine s'inscrivent dans l'aire d'étude rapprochée, ils feront l'objet d'une fiche d'analyse plus

détaillée sur base de photos-interprétations, coupes éventuelles et des campagnes de terrain.

L'ensemble des éléments recensés sera analysé au sein de cartographies et d'un tableau multicritères visant à déterminer pour chacun un niveau d'enjeu et de sensibilité s'appuyant sur le rayonnement du site ou sa reconnaissance, sa distance au projet, son contexte environnemental et paysager, sa visibilité...

### 3 - Elaboration d'une première synthèse et adaptation éventuelle de l'aire d'étude éloignée.

Une première synthèse est établie à cette étape permettant de voir si un ajustement de l'aire d'étude éloignée est nécessaire au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux émergeant et de leur distance au projet.

Cette synthèse permettra de hiérarchiser les niveaux d'enjeux et de sensibilités des pôles majeurs et d'identifier des premières mesures d'évitement et/ou de réduction ainsi que les photomontages nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard de ces éléments majeurs.

## CHAPITRE C - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES ET RAPPROCHÉES

**A cette échelle il s'agit d'analyser les composantes locales du paysage qui va accueillir le projet et dont la prégnance de celui-ci commence à être notable.** Le guide des études d'impacts parle d'un rayon de 6 à 10 km autour de la zone de projet pour l'aire d'étude rapprochée. En ce qui concerne le recensement et l'analyse des données, notamment en ce qui concerne le patrimoine, nous proposons d'étendre l'aire d'étude en fonction du résultat lié à la formule de l'Ademe.

**L'approche se veut ici thématique afin de bien prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères** à savoir, les critères dominants du paysage. Il s'agit du relief (structuration, lignes de forces majeures et mineures, belvédère naturel...) et l'occupation du sol sont particulièrement analysés. Les limites visuelles du paysage (horizon, points visuels de focalisation du regard...) sont regardées. La présence d'éléments remarquables du paysage, notamment le patrimoine bâti et naturel, protégé ou ayant une valeur de reconnaissance sociale locale est évaluée de même que les infrastructures routières ou industrielles et les espaces habités.

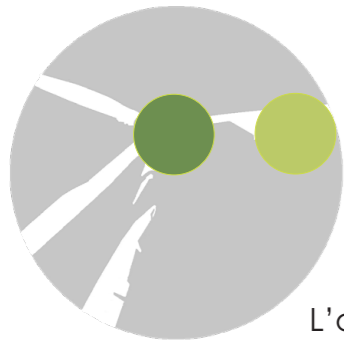
Dans ce chapitre, il s'agit aussi d'analyser le contexte éolien existant et projeté au moment du dépôt du dossier, d'analyser l'évolution de ce contexte au regard du SRE et d'analyser le positionnement de la zone de projet vis-à-vis de ce contexte éolien et des différentes composantes paysagères et patrimoniales recensées.

### 1 - Lecture paysagère et patrimoniale thématique

#### a - Contexte éolien

Le recensement éolien s'appuie à la fois sur les données GEO-IDE disponibles et sur les données recensées auprès des services de l'état par le porteur de projets.





## Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif est d'analyser les modalités d'implantation, les gabarits ainsi que les effets de polarités et de respirations existantes afin de guider les stratégies dans la phase suivante. Si le contexte actuel montre une densité éolienne notable autour du projet, comme c'est le cas ici, une première analyse des effets de densification et d'encerclement sera élaborée avant-projet.

L'objectif est d'analyser la capacité du secteur d'étude à accueillir d'autres éoliennes et de prédéterminer l'envergure possible du projet. Pour réaliser ce travail, nous utiliserons la méthode élaborée par la Région Centre qui définit des seuils d'alerte au regard de différents éléments de calculs (indice d'occupation des horizons, indice de densité dans les horizons occupés et angles maximums de respiration). Seules les communes situées dans le rayon 5 km du projet font l'objet de cette analyse et les parcs éoliens pris en compte portent jusqu'à 10 km autour des communes. A noter qu'au-delà de 5 km, sauf si le projet est de très grande envergure, il n'aura que peu d'impact supplémentaire.

### b - Contexte géomorphologique

L'objectif est d'analyser le contexte physique (relief, lignes de force, belvédères naturels), de faire ressortir les zones de visibilité majeure, les micro-paysages sensibles et les rapports d'échelle avec le développement éolien. Plusieurs transects paysagers sont réalisés pour analyser les rapports d'échelle majeurs du territoire d'étude.

### c - Occupation du sol / Infrastructures / Urbanisme

Il s'agit ici d'analyser le contexte paysager global : structures agri-environnementales (type de culture, présence de bocage, boisements, alignements structurants), le réseau d'infrastructures et les typologies des zones d'habitat (urbaines, rurales, économiques) et leurs modalités d'implantations sur le territoire (vallées, plateaux, interdistances, densités...). Si les communes directement concernées par le projet possèdent un POS, un PLU ou un PLUi, ils seront analysés (PADD, zonage) pour identifier les extensions ou projets éventuels inscrits pouvant interagir avec le projet.

### d - Monuments historiques / cônes de vue / patrimoine local / jardins remarquables / cimetières militaires (le cas échéant)

L'objectif est de recenser l'ensemble des monuments historiques, les cônes de vue d'intérêt paysager des parcs de châteaux et autres édifices, des jardins remarquables, des belvédères ou panoramas aménagés ou valorisés et de définir leur niveau d'enjeu et de sensibilité par rapport à la zone de projet en s'appuyant sur leur rayonnement, leur environnement, leur visibilité physique et leur distance au projet.

En ce qui concerne le patrimoine local (clochers repères atypiques, calvaires, chapelles, fermes de caractère préservées, silos...), la prégnance du projet se joue entre 3 et 5 km, car au-delà, la plupart des éléments cités ne sont pas forcément visibles ou identifiables. En ce qui concerne les sites de mémoire, si le projet se trouve dans un secteur à forte valeur mémorielle, les sites majeurs sont recensés dans l'aire d'étude éloignée, et les cimetières militaires sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée car encore une fois la prégnance du projet sur ces éléments se jouent principalement sur les sites en prise directe avec la zone de projet.

### e - Identité socio-culturelle

Il s'agit ici d'analyser la reconnaissance et l'identité du territoire au travers des arts et du tourisme (littérature, peinture, espaces naturels, randonnées, lieux d'attractivité loisirs et culturels...)

Cette échelle d'aire d'étude peut faire l'objet de zooms d'analyses paysagères et patrimoniales sur le rayon des 5 km autour du projet, là où la prégnance du projet est la plus importante.

### **2 - Analyse du contexte paysager et patrimonial sur l'aire d'étude immédiate**

Il s'agit ici d'avoir une analyse des éléments de paysage et patrimoine en prise directe avec le projet et les travaux le concernant qui permettront à la fois d'identifier les éléments d'intérêt, les éléments d'appuis pour définir les mesures d'insertion des postes de livraison et les typologies d'accompagnement paysager possible sur le secteur.

### **3 - Elaboration d'une synthèse**

A l'issue de la lecture par thématique, un travail de synthèse est nécessaire pour analyser la transversalité de l'ensemble des composantes ainsi que pour définir et hiérarchiser les enjeux et sensibilités au regard du développement éolien.

## **CHAPITRE D - SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL (TOUTES AIRES CONFONDUES + ZIV DE LA ZONE D'ÉTUDE)**

Après avoir établi une analyse en «entonnoir» et élaborer des synthèses intermédiaires, il s'agit ici de tout recroiser afin d'avoir une lecture claire des secteurs à enjeux, des points de vigilance, des attentions particulières à porter.

Cette synthèse sera superposée avec la ZIV réalisée en début d'étude ce qui permettra d'identifier les points de vue nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard des sensibilités du territoire.

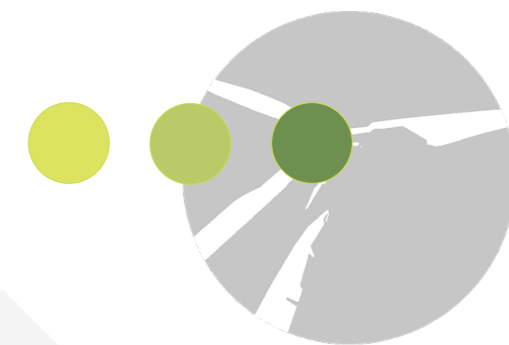
Cette synthèse permettra aussi d'identifier les mesures d'évitement et de réduction à intégrer comme précepte aux stratégies paysagères d'implantation.

Cette synthèse est présentée sous forme de cartographie(s) et de tableaux.

## **CHAPITRE E - STRATÉGIES PAYSAGÈRES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES SCÉNARIOS**

Le processus de construction vise à d'abord étudier les postures paysagères possibles au regard du contexte avec la seule contrainte des distances aux voiries et aux habitations. Les scénarios d'implantation sont analysés et font l'objet de photomontages afin de comparer les niveaux de perception et d'impact des différentes variantes. A l'issue de cette première étape, les scénarios sont confrontés aux contraintes environnementales, techniques, acoustiques et foncières pour parvenir au choix du scénario final. Celui-ci pouvant faire l'objet de variantes si nécessaire (d'un point de vue quantitatif ou sur le gabarit de machine).

Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation par le biais d'une analyse comparative et multicritère des scénarios au regard des éléments issus de la synthèse de l'état initial.



Suite au choix de l'implantation finale, une nouvelle ZIV est calculée. Cette ZIV est majoritairement calée sur le MNT sauf si le porteur de projet a fait l'acquisition de la couche boisement, ce qui est le cas ici. Au regard de cette ZIV, la carte des points de vue issue de l'état initial peut se voir complétée notamment au niveau local et patrimonial.

## CHAPITRE F - EVALUATION DES NIVEAUX DE PERCEPTION ET D'IMPACT DU PROJET / ANALYSE DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION VISUELLE ÉVENTUELS PAR L'ÉOLIEN

### 1 - Analyse de la visibilité et des niveaux de perception du projet

- Par le biais de cartographies réalisées sur les aires éloignées et rapprochées en superposant : la synthèse de l'état initial, les points de vue, la ZIV et l'apposition de masques visuels majeurs relevés par photo-interprétation.

- Par la reprise des transects paysagers de l'état initial avec l'ajout du projet.

L'objectif est d'analyser l'étendue et le niveau de visibilité et de perception du projet en s'appuyant éventuellement sur plusieurs ZIV (visibilité ou non du projet, nombre d'éoliennes visibles, visibilité du projet au niveau rotor...). Si la ZIV n'est réalisée que sur la base du MNT, donc proposant une vision maximisante, l'apposition de masques visuels (par photo-interprétation par exemple) permet d'apporter une lecture plus réaliste de la perception du projet.

### 2 - Analyse de l'impact du projet au travers de photomontages et des phénomènes de covisibilité

Les conditions et modalités de prises de vue ainsi que la réalisation des photomontages sont décrites au cas par cas en préambule de cette partie.

La présentation des photomontages vise à faire état du contexte initial avant projet en faisant notamment émerger les éléments identitaires visibles (MH, éléments de repère, micro-paysage, contexte éolien existant et projets autorisés...), puis du contexte avec projet dans une vision élargie.

Afin d'avoir un point de vue réaliste de l'impact du projet et de ses interactions avec les éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt, une vision cadrée sur le champ de vision humain est présentée.

Chaque photomontage fait l'objet d'un commentaire descriptif et analytique sur le contexte visible, le niveau de visibilité du projet, l'impact sur l'environnement, les interactions et covisibilités avec le patrimoine, et le rapport au contexte éolien existant et projeté. Ponctuellement des superpositions du projet avec d'autres éléments verticaux (type ligne électrique...) pourront aussi être signalées comme des impacts cumulés à prendre en compte dans le chapitre «mesures d'accompagnement».

### 3 - Analyse des effets cumulés et de densification avec d'autres projets connus

Pour l'analyse des effets cumulés, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- **La ZIV cumulée** permettant d'analyser les zones de visibilité supplémentaires sur l'éolien générées par le projet.

- **L'étude d'encerclement** (méthode élaborée par la Région Centre et décrite page précédente) : Si une première étude a été faite dans l'état initial, il s'agit à ce stade d'analyser les impacts supplémentaires générés par le projet sur les effets d'encerclement éventuels.

Cet outil est traduit de manière cartographique et sous forme d'un tableau reprenant les différents indices calculés. Pour interpréter les données relevées et calculées, des seuils d'alerte ont été déterminés.

- Si des communes présentent des risques d'enfermement par l'ajout du projet (angle exempt de vue sur l'éolien inférieur ou égal à 60°) ou si localement le projet augmente de manière significative l'angle de visibilité par rapport à l'existant, elles peuvent faire l'objet d'une **analyse plus détaillée (photo-interprétation, streetview et campagne terrain)** afin d'identifier les cadrages visuels réels depuis ces communes. L'objectif étant de tenir compte des structures végétales et de leur typologie, de l'axe des voiries, des talus présents en entrées et sorties de commune, des fenêtres générées par des dents creuses au sein de l'urbanisation...

### 4 - Synthèse des impacts et effets cumulés au regard des différentes composantes du territoire

A l'issue de ce chapitre une synthèse est élaborée de manière à faire ressortir les impacts du projet au regard des différentes composantes paysagères et patrimoniales (toutes aires confondues) et d'apporter une première conclusion paysagère pouvant aboutir à la proposition de mise en place de mesures d'accompagnement et/ou de valorisation paysagère et du cadre vie.

## CHAPITRE G - IMPACTS DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET MESURES PAYSAGÈRES D'ACCOMPAGNEMENT

### 1 - Impact du projet dans l'aire immédiate

Il s'agit d'analyser l'ensemble des travaux inhérents au projet au regard de l'existant (élargissement ou création de chemins, création de plateformes provisoires et permanentes, intégration des fondations), de définir les modalités d'implantation et d'insertion du ou des poste(s) de livraison au regard de l'occupation du sol et des contraintes environnementales.

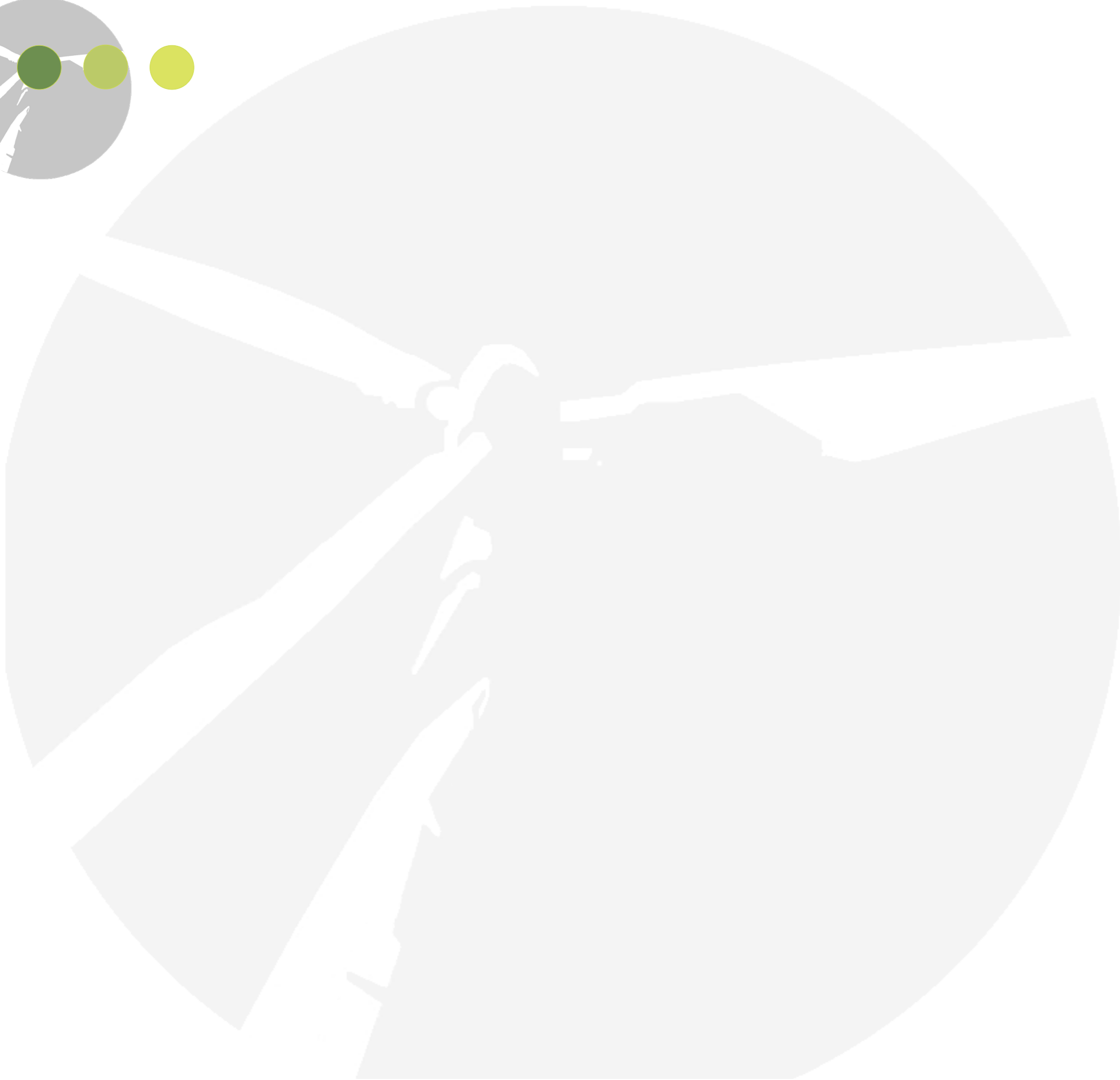
### 2 - Définition des mesures paysagères d'accompagnement

Au regard de la synthèse des impacts, les mesures sont discutées entre les bureaux d'étude et le porteur de projet. Elles peuvent être de plusieurs natures :

- effacement ponctuel des réseaux
- valorisation des traversées ou entrées des bourgs
- valorisation pédagogique de chemins de randonnée à proximité
- plantation ponctuelle de structures végétales (haies, alignements, boisements...)
- ...

Ne seront présentées en détail que les mesures sur lesquelles le porteur de projet s'engage formellement.



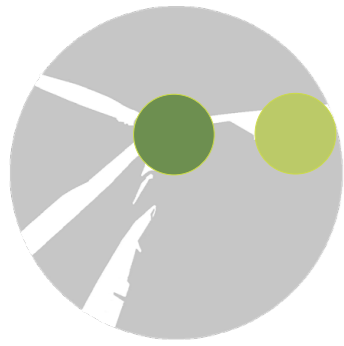




## SOMMAIRE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE







# Sommaire

## ÉTAT INITIAL DU VOLET PAYSAGER ET STRATÉGIES D'IMPLANTATION

Localisation du site d'étude.....	12
<b>A. Définition des aires d'études.....</b>	<b>13</b>
<b>B. Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....</b>	<b>19</b>
Schéma éolien régional du Limousin (2013).....	20
Les grandes structures paysagères du Limousin.....	21
Les ambiances et unités paysagères de Nouvelle-Aquitaine.....	22
Description des entités paysagères de l'aire éloignée.....	23
Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondiale et autres éléments de patrimoine majeur.....	26
Description des sites et hiérarchisation des enjeux sur l'aire d'étude éloignée.....	29
Approche socio-culturelle.....	31
<b>C. Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées.....</b>	<b>35</b>
Contexte éolien en Nouvelle-Aquitaine/SIGENA.....	36
Contexte éolien local.....	37
Contexte éolien local / Etude d'encerclement avant-projet.....	38
Lecture physique/morphologie du territoire.....	42
Lecture des sites et monuments patrimoniaux / tourisme.....	46
Analyse spécifique de la chapelle de Vaulry/Monts de Blond.....	52
Sensibilité du patrimoine au regard de l'éolien.....	53
Analyse du patrimoine local non protégé.....	56
Urbanisme et infrastructures.....	57
Description du site d'étude (périmètres rapproché et immédiat).....	61
<b>D. Synthèse globale de l'état de l'état initial.....</b>	<b>67</b>



Les pages montrant une pastille violette en coin de page sont celles qui ont fait l'objet de mise à jour et de compléments (contexte éolien, analyse supplémentaire, nouvelle présentation des photomontages...)

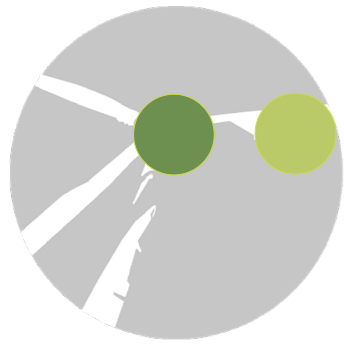


<b>E. Stratégies d'implantation et étude des variantes.....</b>	<b>75</b>
Principes et enjeux pour définir un projet de qualité.....	76
Principes généraux d'implantation et rapports au site de projet.....	80
Critères paysagers appliqués à l'échelle locale.....	81
Processus de définition de l'implantation du projet (scénarios et comparaison par photomontages).....	82
Tableau de synthèse des scénarios d'implantation.....	89
Implantation définitive et modèles de machines envisagés.....	90
<b>F. Evaluation des perceptions et impacts du projet.....</b>	<b>91</b>
Définition des échelles de perception et de l'impact du projet.....	92
Exemples d'outils pour analyser les rapports d'échelle de l'éolien.....	93
Analyse comparative de ZIV / ZIV cumulées.....	94
Analyse des perceptions à l'échelle élargie des 18 km.....	96
Analyse des perceptions sur l'aire rapprochée.....	99
Transects paysagers au niveau du secteur d'étude.....	100
Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement.....	103
Proposition des prises de vue pour les photomontages.....	104
Justification des prises de vue pour les photomontages.....	107
<b>Fbis. Carnet de photomontages et interprétation.....</b>	<b>109</b>
Localisation des points de vue.....	110
Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue.....	114
Données des prise de vue.....	116
Photomontages (55 unités).....	118
Synthèse des impacts du projet.....	328
Conclusions des impacts du projet.....	334
Analyse du scénario de référence / Evolution de l'environnement en l'absence du projet.....	339
<b>G. Mesures d'intégration et d'accompagnement au regard du paysage.....</b>	<b>337</b>
<b>H. Bilan des mesures ERC du volet paysager.....</b>	<b>349</b>
<b>I. Annexe.....</b>	<b>353</b>

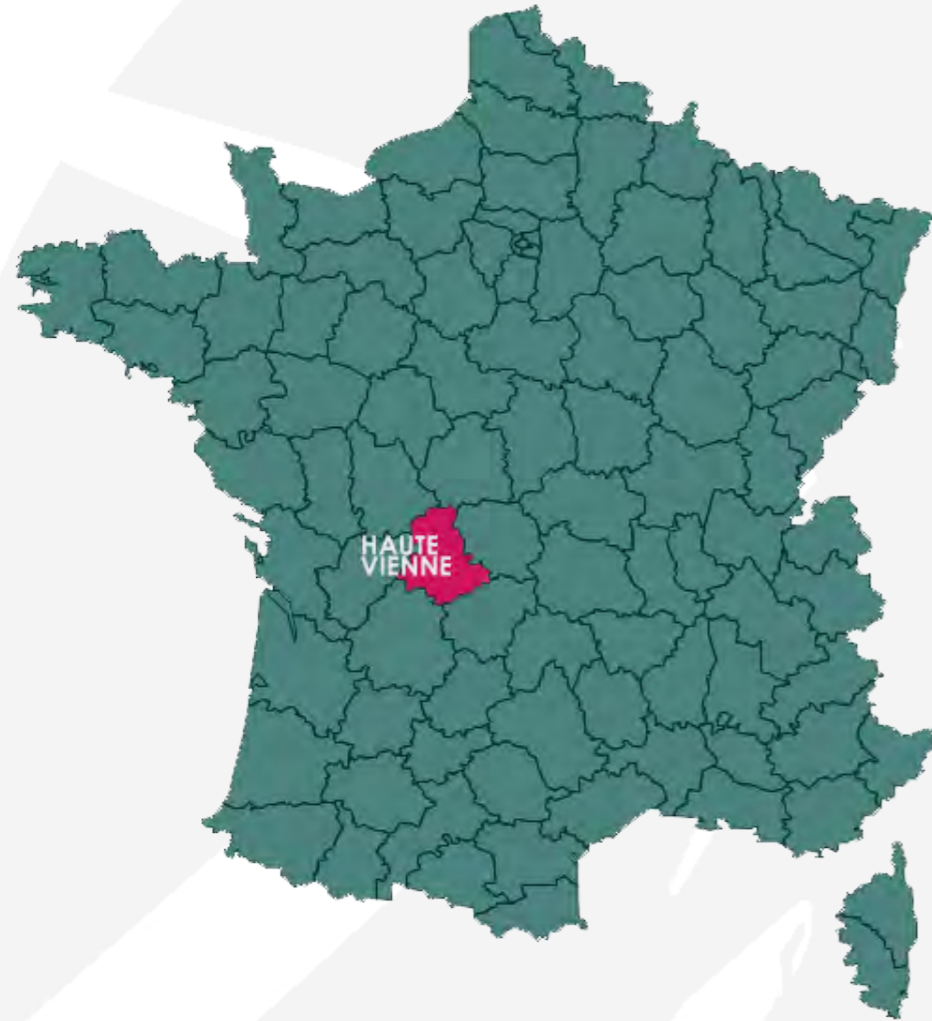


Les pages montrant une pastille violette en coin de page sont celles qui ont fait l'objet de mise à jour et de compléments (contexte éolien, analyse supplémentaire, nouvelle présentation des photomontages...)





# Localisation de la zone d'implantation du projet (ZIP)



source <http://www.cartesfrance.fr/>

**ZONE DE PROJET**



source : [actualiflix.com/carte-centre-val-de-loire.html](http://actualiflix.com/carte-centre-val-de-loire.html)

## SITUATION GÉNÉRALE

Ce volet paysager porte sur l'implantation d'un parc éolien de 4 éoliennes (hauteur totale 180m) sur la commune de Peyrat-de-Bellac située au nord-ouest du département de la Haute-Vienne et au sud-ouest de Bellac.

La commune fait partie de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

L'aire d'étude élargie porte jusqu'aux départements voisins de la Vienne au nord-ouest voire de la Charente au sud-ouest de la zone de projet.

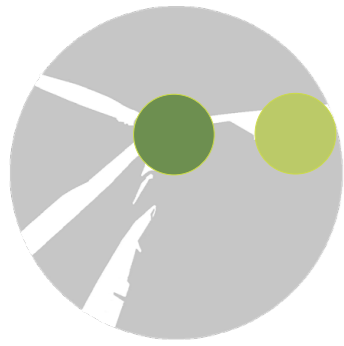
La zone de projet s'inscrit dans un paysage de plaines -plateaux occupés par du bocage et inscrits sur des marches topographiques descendant des Monts d'Ambazac et des Monts de Blond plus au sud. L'altitude moyenne de la zone d'implantation du projet (ZIP) est de 260/265m.





## A / DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE





## ● Définition des aires d'étude

La visibilité d'un parc éolien varie selon les distances de perceptions et la nature des paysages où le projet s'inscrit :

**Le guide des études d'impacts (MEEM déc.2016) détermine trois niveaux de périmètre :**

- **L'aire d'étude éloignée** qui correspond à la zone de visibilité potentielle du projet. Pour la définir, une ZIV a été calculée sur la base du MNT. Sur le secteur d'étude, constitué de plateaux plutôt ouverts, la zone de visibilité d'un parc peut porter au-delà de 40 voire 60 km. Toutefois, d'un point de vue théorique une éolienne de 200 m à 40 km fait environ 6mm de hauteur dans une vision à 1 m de l'observateur. Cette échelle de perception est très faible si l'on considère que ni l'urbanisation ni les boisements ne sont pris en compte dans le calcul. Par conséquent, l'analyse paysagère de cette aire éloignée ne dépassera pas 40 km. Cette échelle de perception permet de tenir compte de patrimoine majeur dont les périmètres de vigilance ou la valeur universelle pourraient porter jusqu'au périmètre rapproché du projet.

De manière objective au regard de la taille de l'éolienne à 40 km, la zone de visibilité a été calculée sur la base d'une éolienne avec un rotor entier visible (pales comprises), élément de l'éolienne pouvant avoir un impact visible sur des distances éloignées.

A savoir aussi que le calcul ne tient pas compte des conditions climatiques ni de la courbure de la terre.

Comme exprimé dans le protocole, cette aire d'étude permet de tenir compte d'éléments de patrimoine ou de paysage majeur dont la valeur universelle porterait jusqu'au projet.

- **L'aire d'étude rapprochée** (jusqu'à 6/10km autour de la ZIP ou du projet). Cette échelle qui permet d'évaluer les impacts du projet au regard du paysage local, du patrimoine, du quotidien et les interactions avec les parcs éoliens existants. Comme notre protocole le précise nous proposons d'étendre ce périmètre en **définissant une aire intermédiaire** pouvant porter jusqu'à 20/25 km. Cette dernière s'appuie sur la formule de l'Ademe NPDC (rapport entre le nombre d'éoliennes et leur hauteur).

- **L'aire d'étude immédiate** (environ 1 km autour de la ZIP ou du projet) : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemin d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet (boisements, haies, chemin de randonnée...).

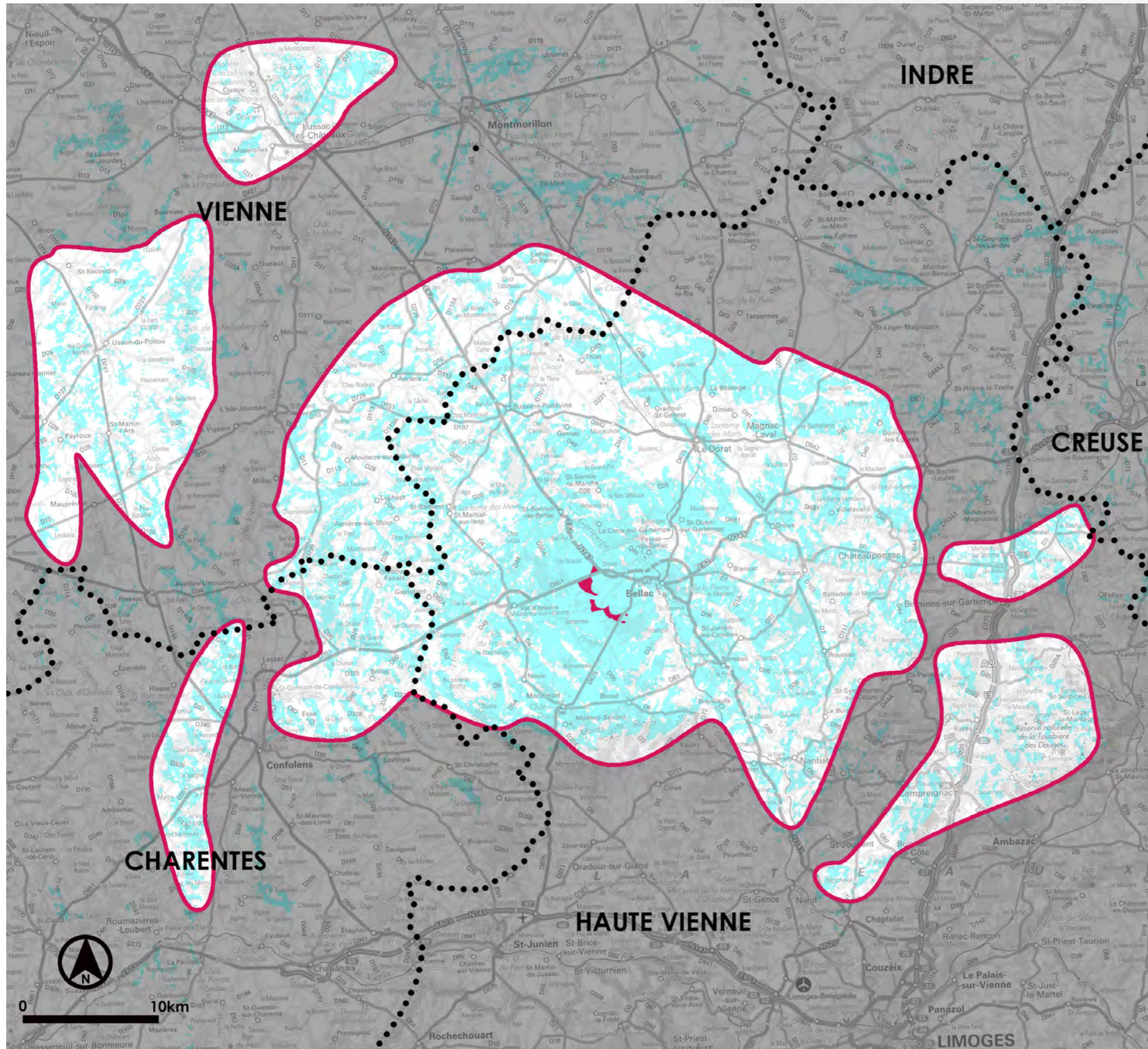
**A noter que la détermination des aires d'études issue du guide éolien ne revêt pas d'une part de caractère obligatoire et que d'autre part aucune formule n'y est proposée pour aider à leur définition. Par conséquent, chacun peut y définir ses règles à partir du moment où l'analyse tient compte de l'ensemble de ces aires.**

**A propos de notre protocole interne qui propose la définition d'une aire intermédiaire, on peut voir aujourd'hui que celle-ci est à priori acceptée puisqu'elle apparaît dans le sommaire inversé édité par la DREAL Hauts de France.**



# Définition des aires d'étude

## Aire d'étude éloignée



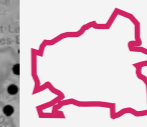
Avec le calcul de la ZIV (visibilité moyen de la ZIP), la carte ci-contre montre une large visibilité dans un rayon de 10 km autour de la ZIP. Au-delà de cette distance, la visibilité est très différenciée avec très peu voire pas de visibilité au sud et des visibilités portant jusqu'à 15 km. En revanche les secteurs est et ouest du territoire montrent des patches de visibilités plus éloignées et inscrits dans les départements voisins de la Vienne et des Charentes.

Cette ZIV montre que le prégnance du projet va essentiellement agir dans un rayon de 5 à 10 km.

Les zones de visibilités donnent une première lecture de la géomorphologie du territoire composé de marches topographiques et de micro-reliefs.



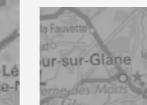
Zone d'implantation du projet (ZIP)



Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyen d'au moins une éolienne

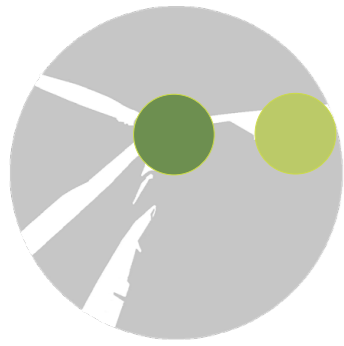


Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyen d'une éolienne visible) - hauteur de référence 180m



Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)





## Définition des aires d'étude

### Aires d'études intermédiaires et rapprochées

Comme exprimé dans le protocole d'élaboration situé en introduction de l'étude, le guide des études d'impacts fixe l'aire d'étude rapprochée jusqu'à 10 km autour du projet. L'aire d'étude rapprochée représente l'échelle de paysage où le projet est plus ou moins prégnant et dépend en majeure partie de la structure paysagère du territoire, de son relief, et de l'occupation du sol.

**Comme exprimé dans le protocole, il est proposé de scinder cette échelle d'analyse avec une aire d'étude intermédiaire entre 10 et 20 km autour du projet déterminée par la formule de l'ADEME, et une aire d'étude rapprochée déterminée sur la base des ZIV réalisées.**

Pour définir l'aire d'étude intermédiaire, la formule que l'ADEME Nord-Pas-de-Calais a mis au point est utilisée. C'est une formule théorique type pour établir un périmètre d'analyse en fonction du gabarit et du nombre de machines envisagées par le porteur de projet. Cette formule donne majoritairement un périmètre au-delà des 10 km, donc offre un champ d'analyse plus large et maximisé.






**Le calcul se base sur les scénarios d'implantation envisagés en prenant en compte la moyenne des scénarios (nombre et hauteur maximum des machines).**

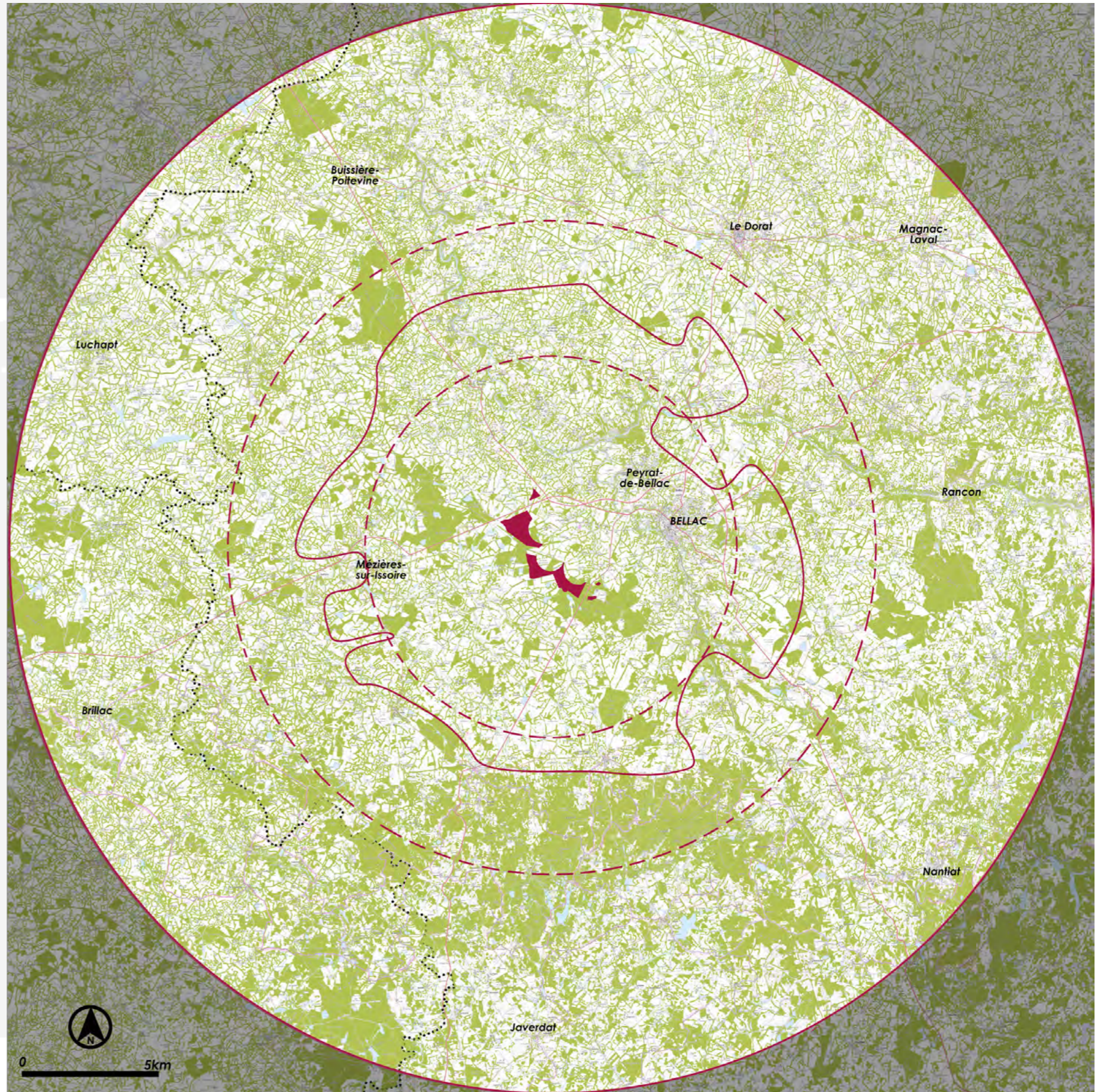
Rayon d'étude =  $(100 + N) \times H$   
 N = le Nombre d'éoliennes  
 H = la Hauteur en mètre des machines.

**Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude intermédiaire est donc de :  $(100 + 5) \times 180 = 18\ 900$  m. Au regard du relief, des boisements et du bocage et de l'aire éloignée, le périmètre a été arrondi à 18 km.**

L'aire d'étude rapprochée définie ci-contre et issue d'une ZIV à angle vertical réalisée sur les mêmes principes que la ZIV éloignée (MNT + éoliennes de 180m). Le résultat montre un périmètre **entre 4 et 8 km autour de la ZIP**. Cette aire d'étude correspond à l'échelle d'analyse du quotidien où la prégnance du projet est la plus importante ainsi que les interactions avec le patrimoine (rapports d'échelle, covisibilités...). C'est aussi l'échelle de définition des stratégies d'implantation au regard des sensibilités locales et du contexte éolien pré-existant à proximité.

Les aires d'étude intermédiaires et rapprochées du projet de Peyrat-de-Bellac compte une vallée principale, la Gartempe qui passe à moins de 5 km au nord-est. On peut aussi un de ses affluents à l'est, le Vincou. Ces deux rivières traversent un petit pôle urbain Bellac qui est accolé à Peyrat-de-Bellac. Comme le montre la carte ci-contre, le territoire est fortement marqué par une trame boisée et bocagère qui vont générer des filtres visuels importants. La ZIP elle-même s'inscrit ne partie dans des zones boisées. La zone de projet se trouve en frange d'un réseau d'infrastructures principales, comme la N145, la N147/D947 qui permet de rejoindre Limoges et Poitiers et la D951 en direction d'Angoulême. D'autres voies plus secondaires traversent le périmètre rapproché, comme la D675. Bellac est le pôle urbain le plus proche, le reste du réseau d'habitat est constitué de bourgs plus ou moins importants et de hameaux ou lieux-dits. Dans le périmètre rapproché on peut noter, Mézières-sur-Issoire et Blond, et un plus loin, le Dorat, Magnac-Laval, Rancon, Nantiat...

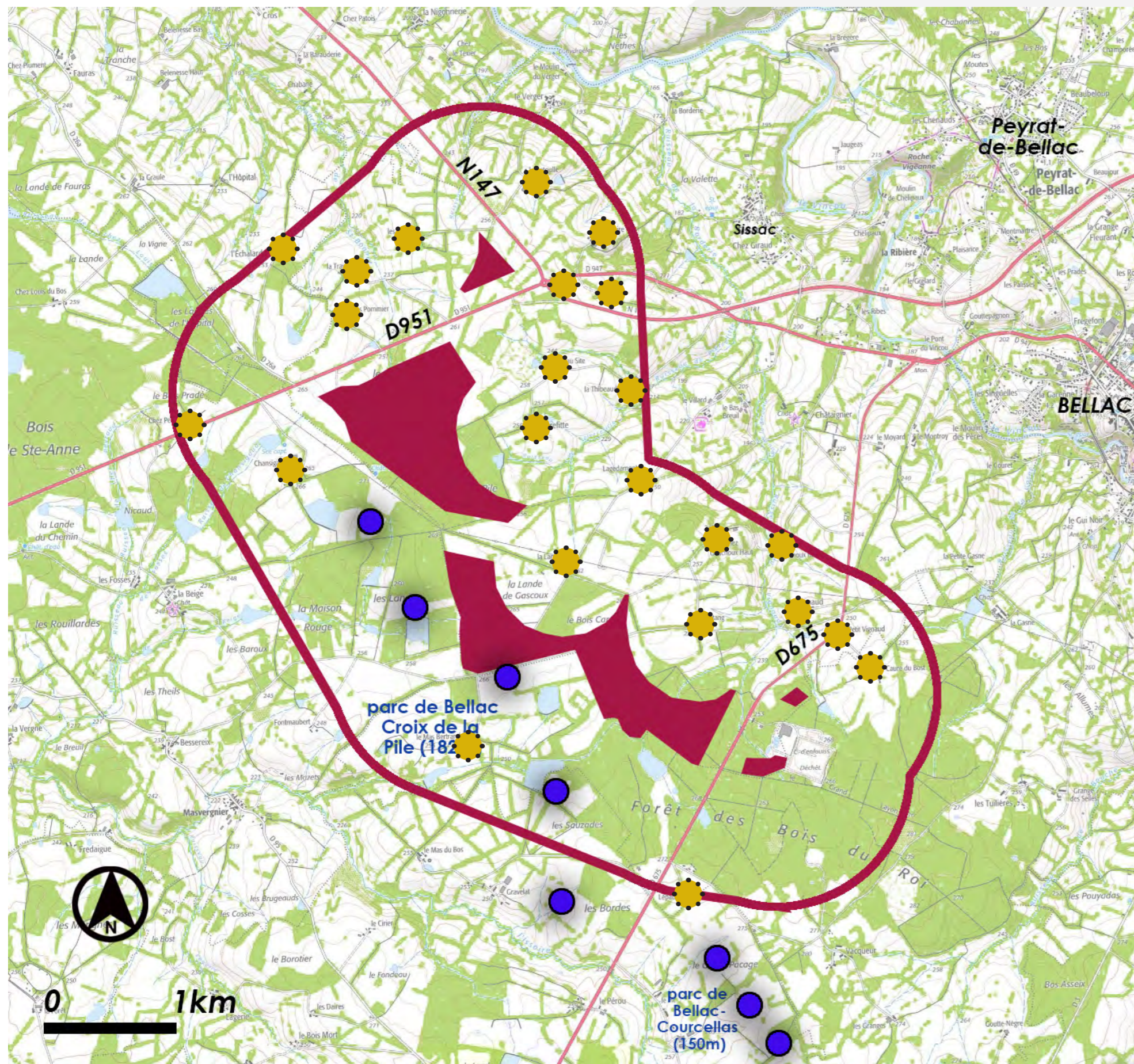
-  Zone d'implantation du projet
-  Aire d'étude rapprochée (10 km maximum) autour de la ZIP
-  Aire d'étude intermédiaire portée à 18 km selon la formule Ademe
-  Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif
-  Couverture arborée et bocagère





# Définition des aires d'étude





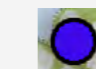
## Aire d'étude immédiate / zone d'étude des variantes d'implantation



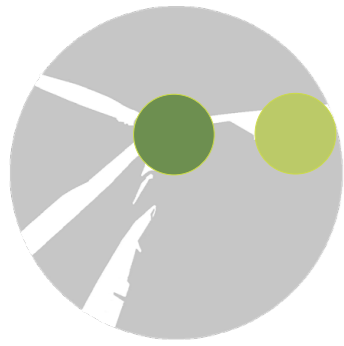
L'aire d'étude immédiate correspond à l'environnement proche des éoliennes (notamment les habitations se trouvant dans la limite des 500m, chemins de randonnée) et aux travaux inhérents à leur mise en oeuvre (chemins d'accès poste de livraison). Cette échelle permet d'identifier les communes et infrastructures en prise directe avec le projet, la présence de filtres visuels, et d'évaluer par la suite les impacts in situ des aspects techniques du projet et de l'environnement paysager et humain proche du projet.

Le paysage immédiat de la zone du projet est constitué d'un cordon boisé dans lequel la ZIP s'inscrit et d'une trame bocagère. Aucun bourg important ne s'inscrit dans le périmètre immédiat, par contre on peut compter une vingtaine de zones d'habitat de type lieux-dits ou fermes isolées en prise immédiate avec le projet et réparties principalement au nord de la ZIP.

La D951 et la D675 marquent les extrémités nord-ouest et sud-est de la ZIP. La frange sud de la ZIP est marquée par un parc éolien existant (Bellac-Croix de la Pile) constitué de 5 éoliennes implantées en ligne dans un axe nord-ouest-sud-est, parallèle à la ZIP. On peut aussi noter la présence d'un autre parc autorisé plus au sud, celui de Bellac-Courcellas constitué aussi de 5 éoliennes.








-  Zone d'implantation du projet (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (1 km)
-  Forte présence de fermes et lieux-dits au sein du périmètre immédiat
-  Couverture arborée et bocagère
-  Parcs éoliens existants et autorisés à proximité

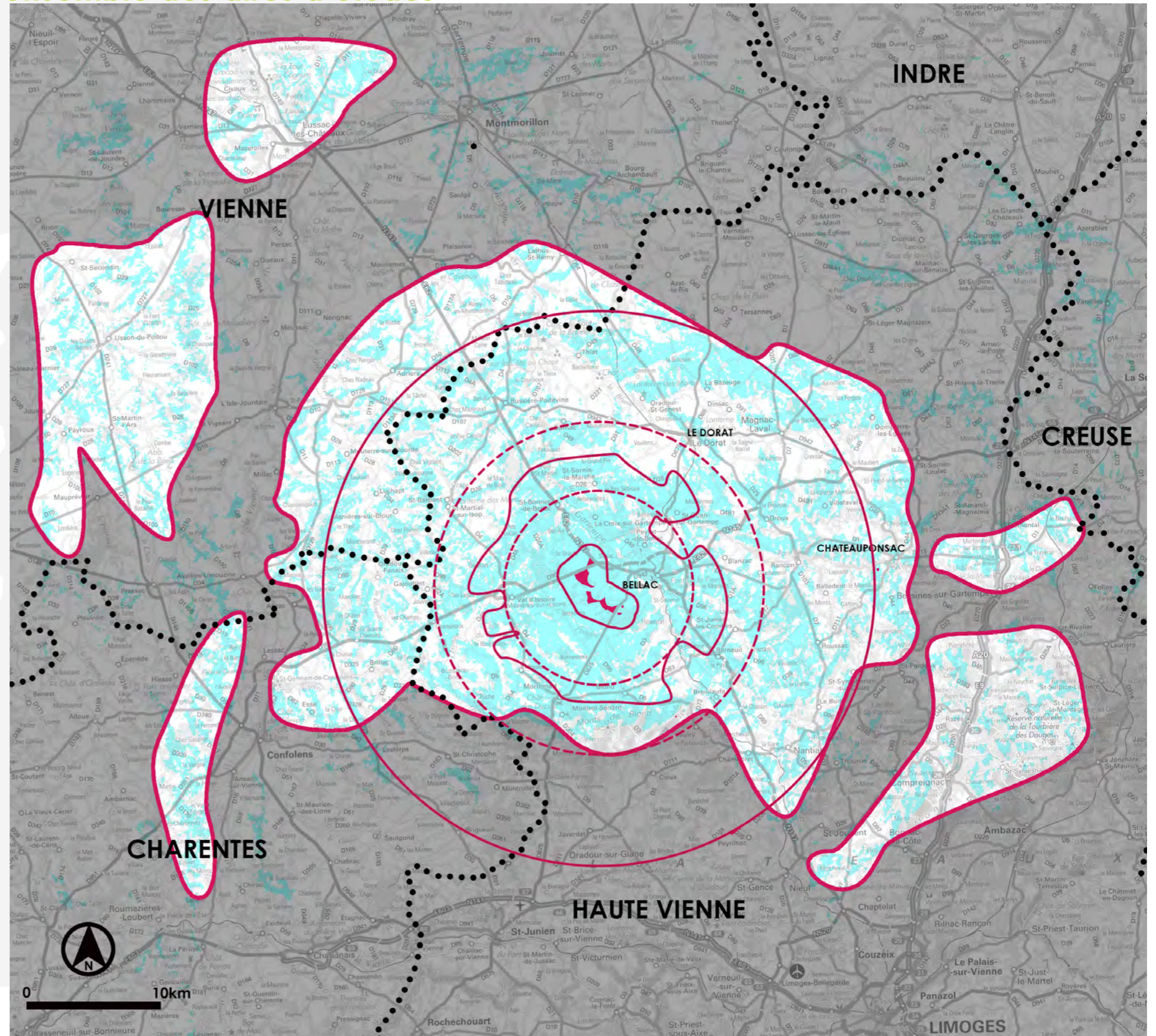




# Définition des aires d'étude

## Carte regroupant l'ensemble des aires d'études

-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne de 180m
-  Aire d'étude intermédiaire portée à 18 km selon la formule Ademe et aire d'étude immédiate (1km)
-  Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif
-  Aire d'étude rapprochée de 5 à 10 km maximum autour de la ZIP
-  Zone d'implantation du projet
-  Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyeu d'une éolienne visible) - hauteur de référence 180m
-  Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)



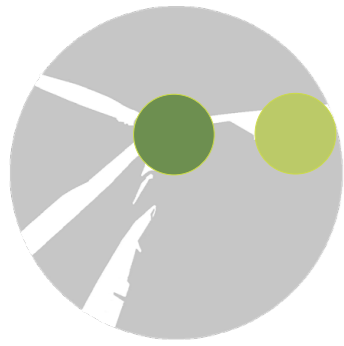




## B/ ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

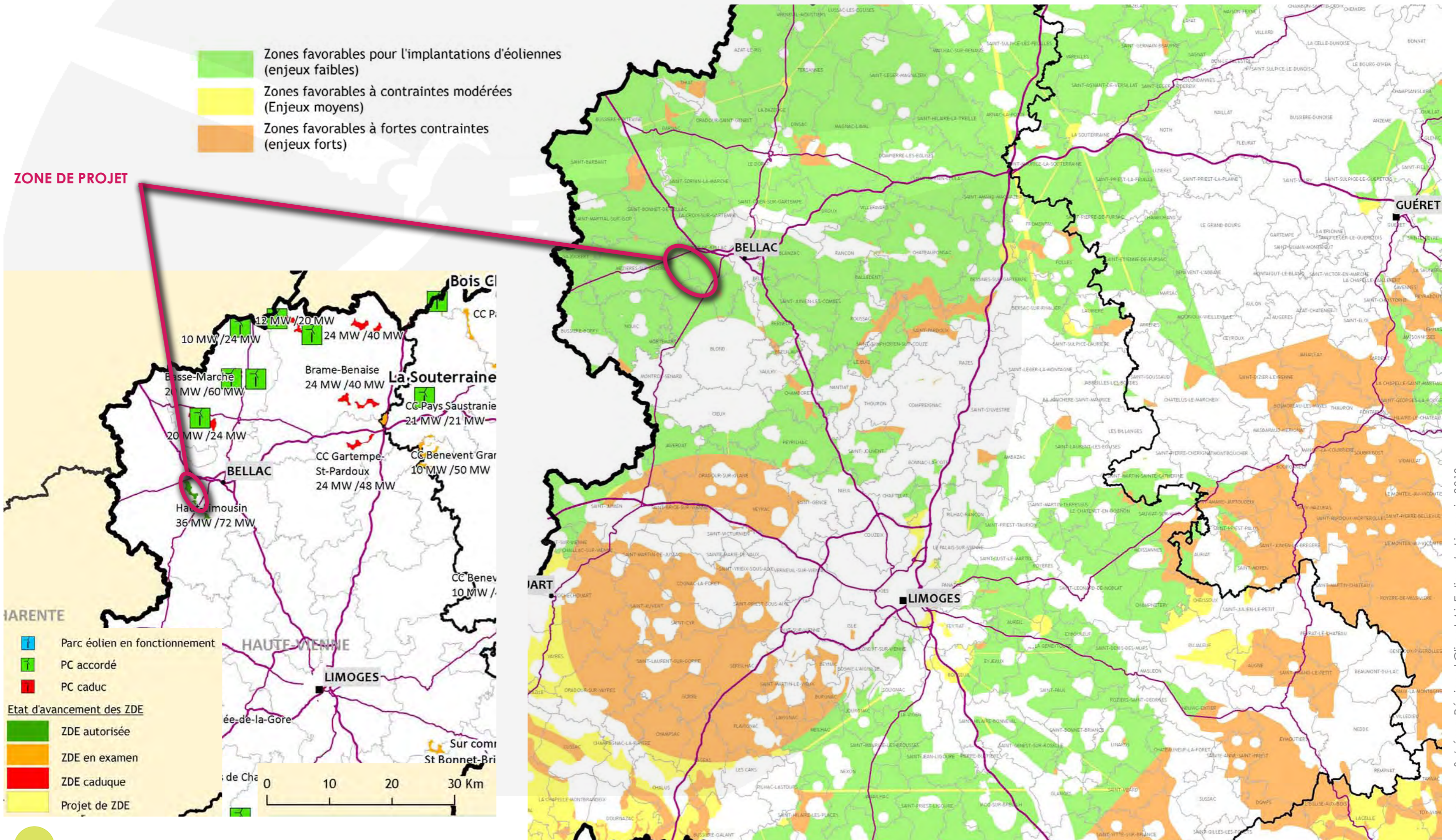






# Le schéma régional éolien du Limousin (2013)

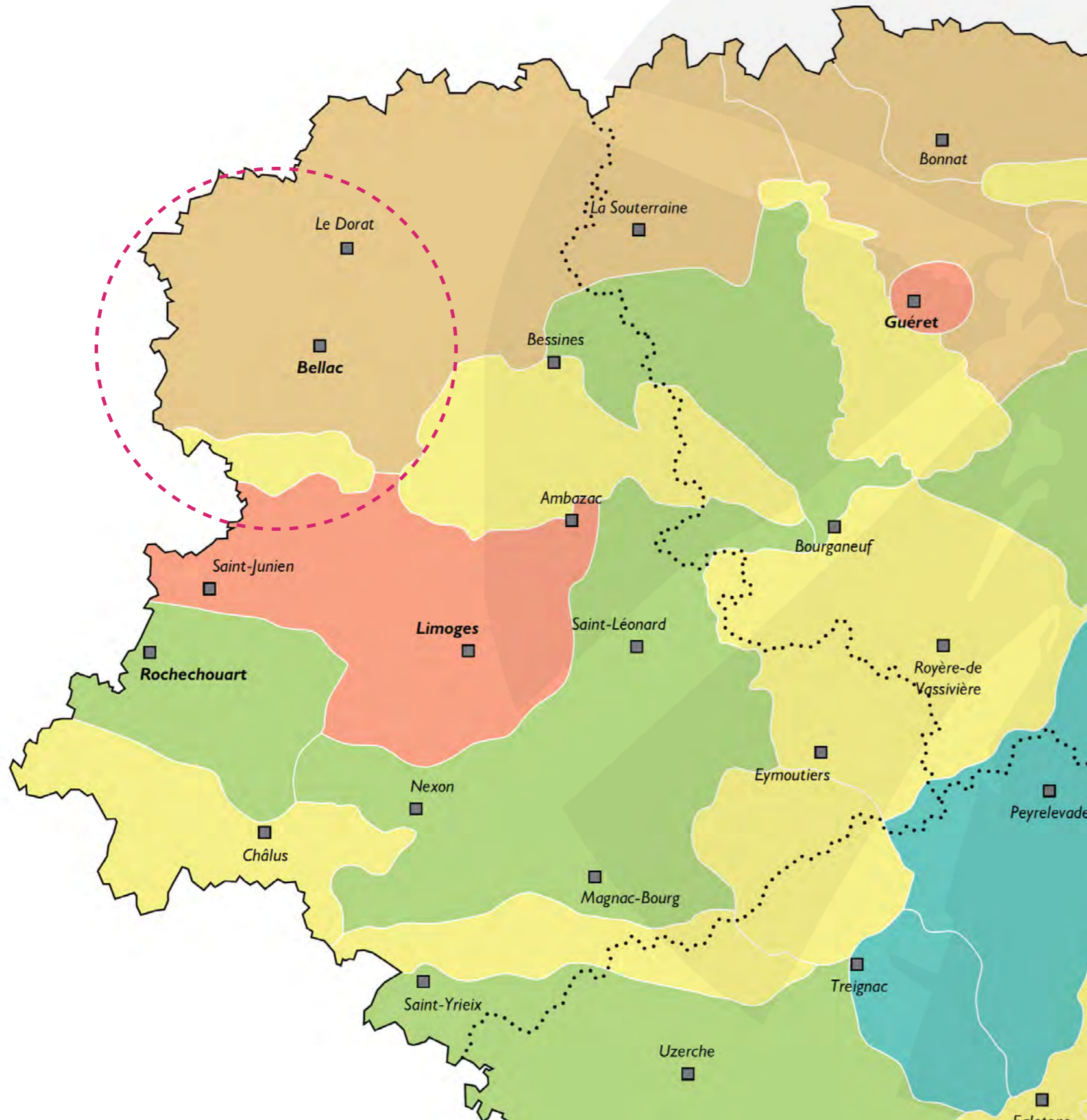
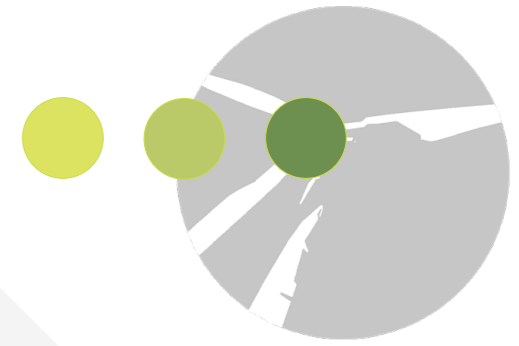
Au niveau du schéma éolien du Limousin, la zone de projet se trouve au sein d'une zone favorable au développement. La ZIP se trouve en partie dans une ZDE autorisée au sein du SRE et qui a déjà fait l'objet d'une implantation éolienne.



source : Schéma Régional Climat Air Eolien du Limousin 2013




# Les grandes structures paysagères du Limousin




Au regard de la ZIV réalisée pour définir l'aire éloignée qui montre une visibilité limitée au-delà de 15 km et par grand patch et de la couverture boisée et bocagère, l'analyse des entités paysagères se limitera au périmètre intermédiaire des 18 km, où l'influence du projet par rapport au contexte éolien existant sera la plus notable.

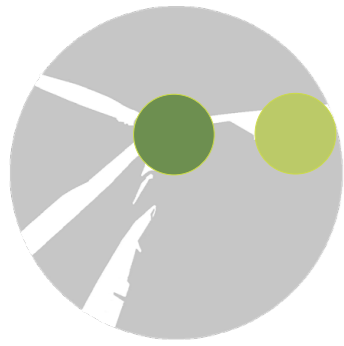
La structure paysagère la plus concernée par le projet est le Bocage. En frange sud de l'aire intermédiaire, on peut aussi noter des Hauts Plateaux et la Campagne résidentielle.

Paysage	Caractères	Enjeux	
		Principaux	Ponctuels
Montagne	- Vastes boisements - Quelques ouvertures à grands horizons	- Protection, entretien et re-création d'espaces ouverts - Soutien à une agriculture de gestion de l'espace voire de reconquête - Gestion forestière équilibrée	
Hauts plateaux	Boisements hétérogènes mélangés aux prairies et aux cultures à la périphérie de la montagne Limousine et sur les monts isolés	- Mise en valeur de la forêt - "équilibre" feuillus / résineux - Feuillus précieux à développer	Protection, entretien et re-création d'espaces ouverts (cultures, pâtures, landes)
Campagne-parc	Espaces collinéens avec forte présence d'élevage, bosquets, haies, arbres isolés	Protection, entretien et renouvellement des structures arborées	Veiller à l'intégration des bâtiments nouveaux (habitations, hangars, ...)
Bocage	- Relief tabulaire - Maillage de haies arborées - Mixité cultures / pâtures	Protection, entretien et renouvellement des structures bocagères : haies, arbres de haies et isolés	
Campagne résidentielle	- Large périmètre d'urbanisation diffuse autour des agglomérations - Mitage de l'espace	- Maîtrise des dynamiques d'urbanisation - Protection et gestion d'"espaces de respiration" - Intégration de l'habitat diffus récent	Protection, entretien et renouvellement des structures arborées

 Structures paysagères concernées par le périmètre d'étude

 Aire intermédiaire retenue à 18 km selon la formule ADEME





# Les grandes ambiances et unités paysagères de Nouvelle-Aquitaine

Par le croisement des atlas de Nouvelle-Aquitaine, Poitou-Charentes et du Limousin, les structures paysagères se décomposent sous deux niveaux de lecture :

## - Les grandes ambiances :

Le périmètre d'étude est directement concerné par la Basse Marche où se trouvent les pôles urbains de Bellac, Châteauponsac et Le Dorat. Sur les franges sud et sud-est, le périmètre d'étude affleure les paysages des îlots Montagneux.

A l'ouest, l'aire d'étude éloignée côtoie les paysages du Bocage.

## - Les unités de paysage :

Quatre unités de paysage sont directement en prise avec le périmètre d'étude intermédiaire (18km). Il s'agit :

- la Basse Marche (dans laquelle la zone de projet s'inscrit)

- les Monts de Blond


Et sur les franges ouest et est du périmètre :

- les Monts d'Ambazac

- les Terres Froides et la Vallée de la Vienne et ses affluents

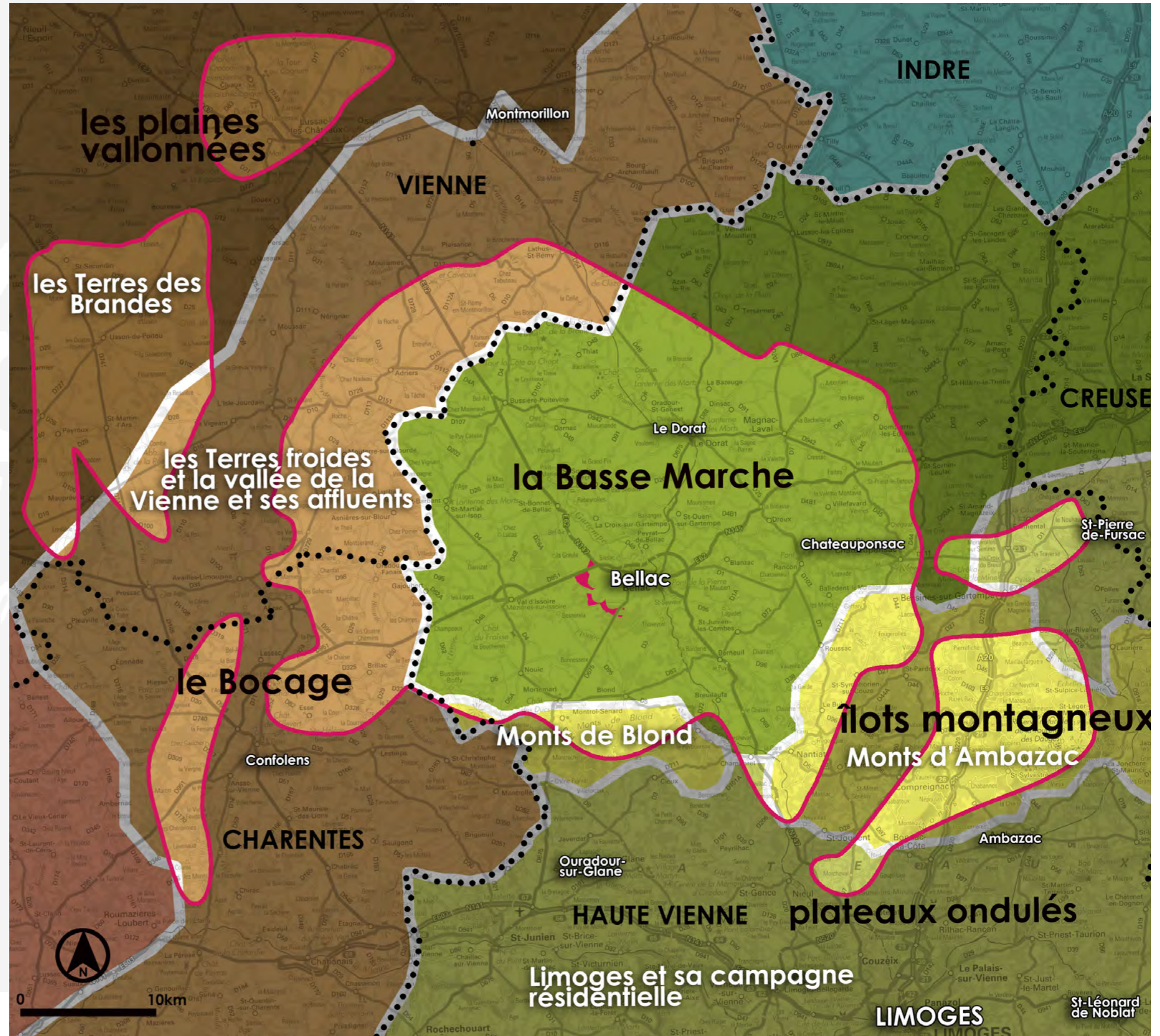
Toutes ces unités montrent une couverture arborée et/ou bocagère importante pouvant participer à atténuer voire éviter la perception des éoliennes.

Toutefois, ces paysages jouant entre intimité et belvédères naturels, des perceptions élargies peuvent s'opérer ponctuellement sur le territoire et par conséquent sur la zone de projet.

 Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne de 180m

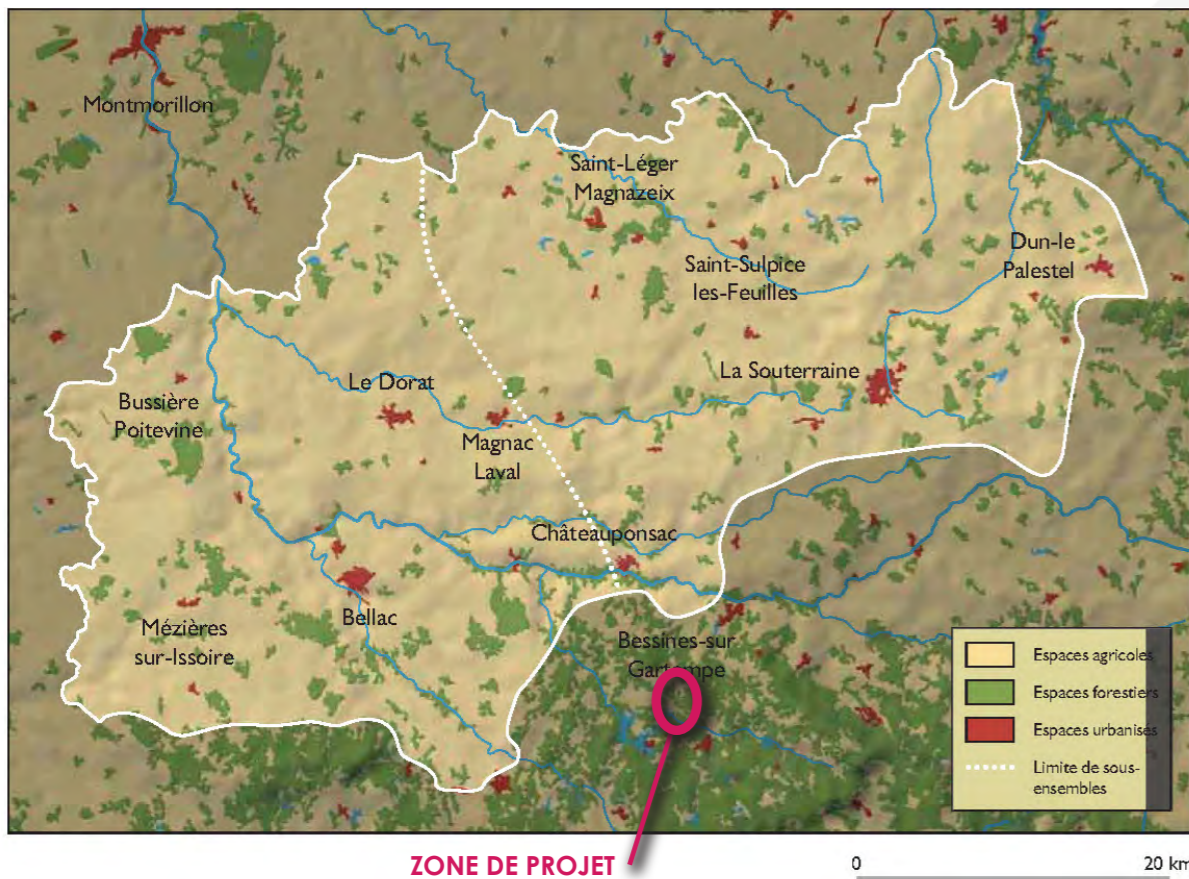
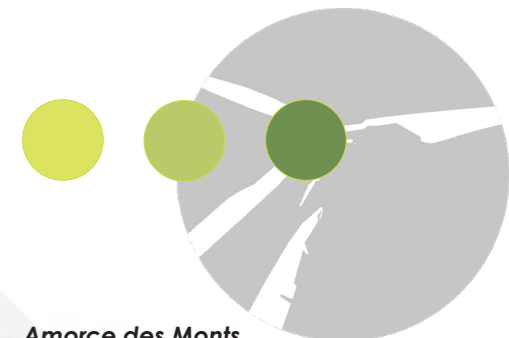
 Zone d'implantation du projet

 Limites départementales

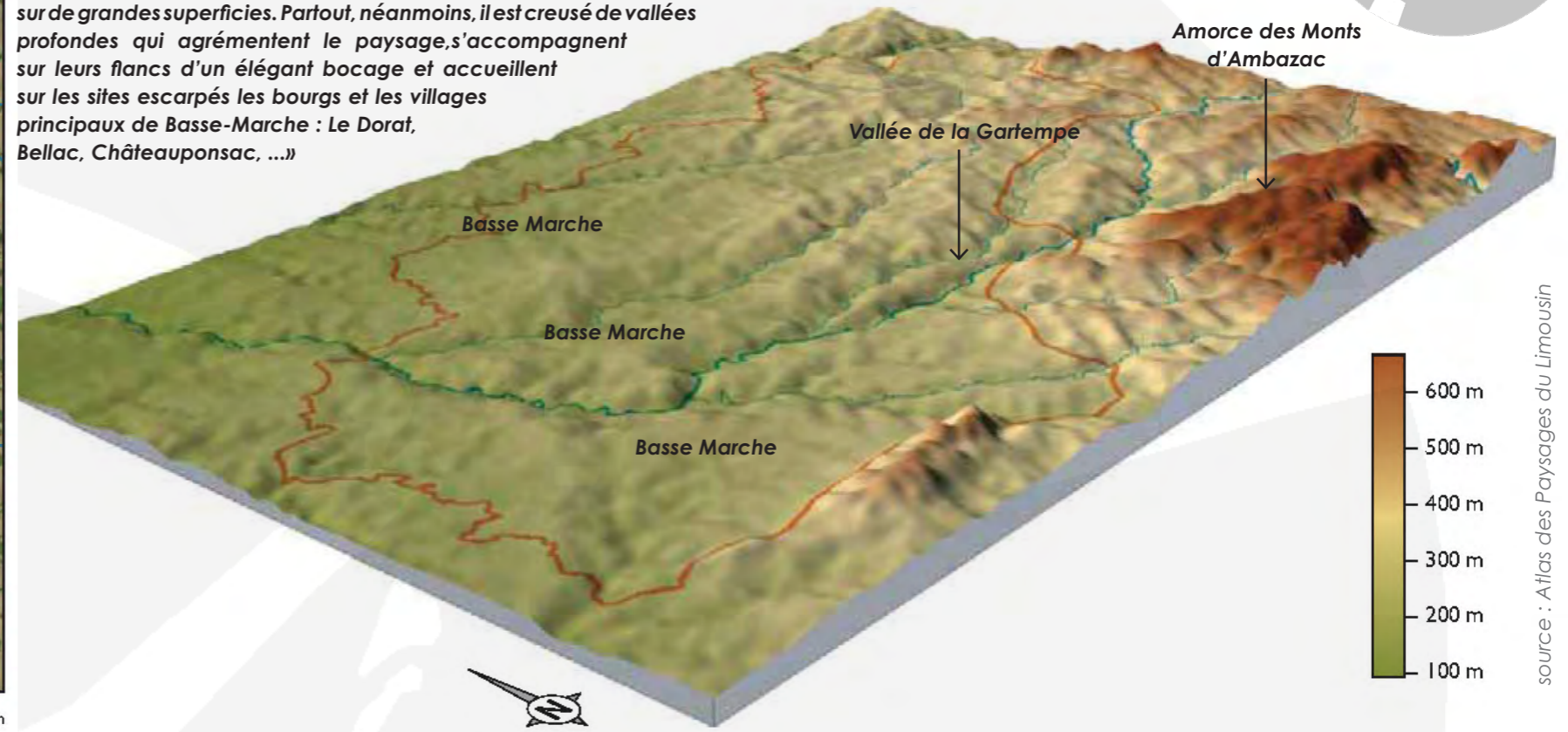




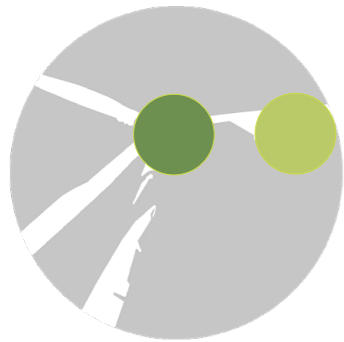
# Description des entités paysagères du Limousin en prise directe avec la ZIP Basse Marche



«C'est un des rares plateaux de la région qui présente de vrais espaces plans sur de grandes superficies. Partout, néanmoins, il est creusé de vallées profondes qui agrémentent le paysage, s'accompagnent sur leurs flancs d'un élégant bocage et accueillent sur les sites escarpés les bourgs et les villages principaux de Basse-Marche : Le Dorat, Bellac, Châteauponsac, ...»



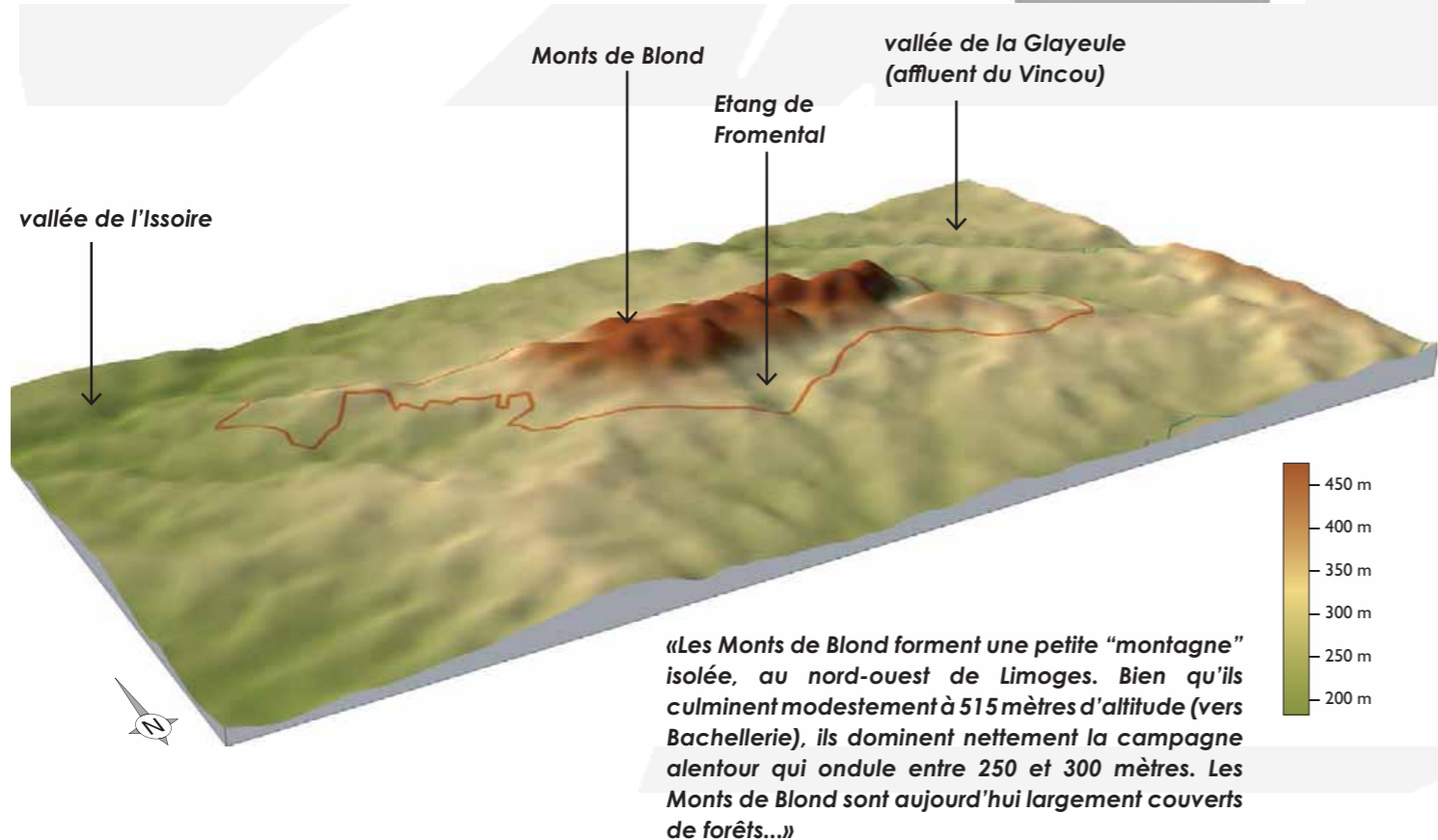
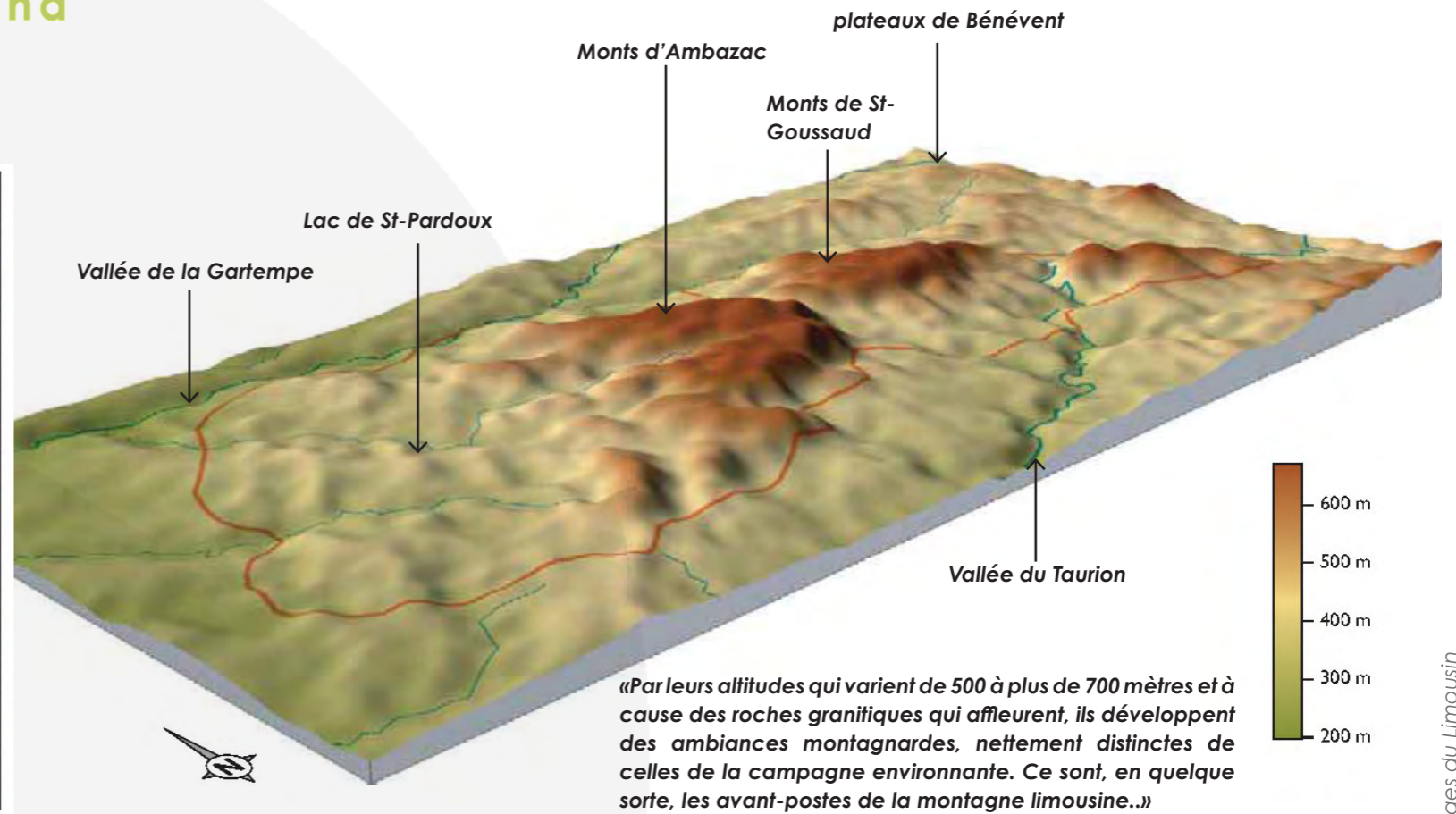
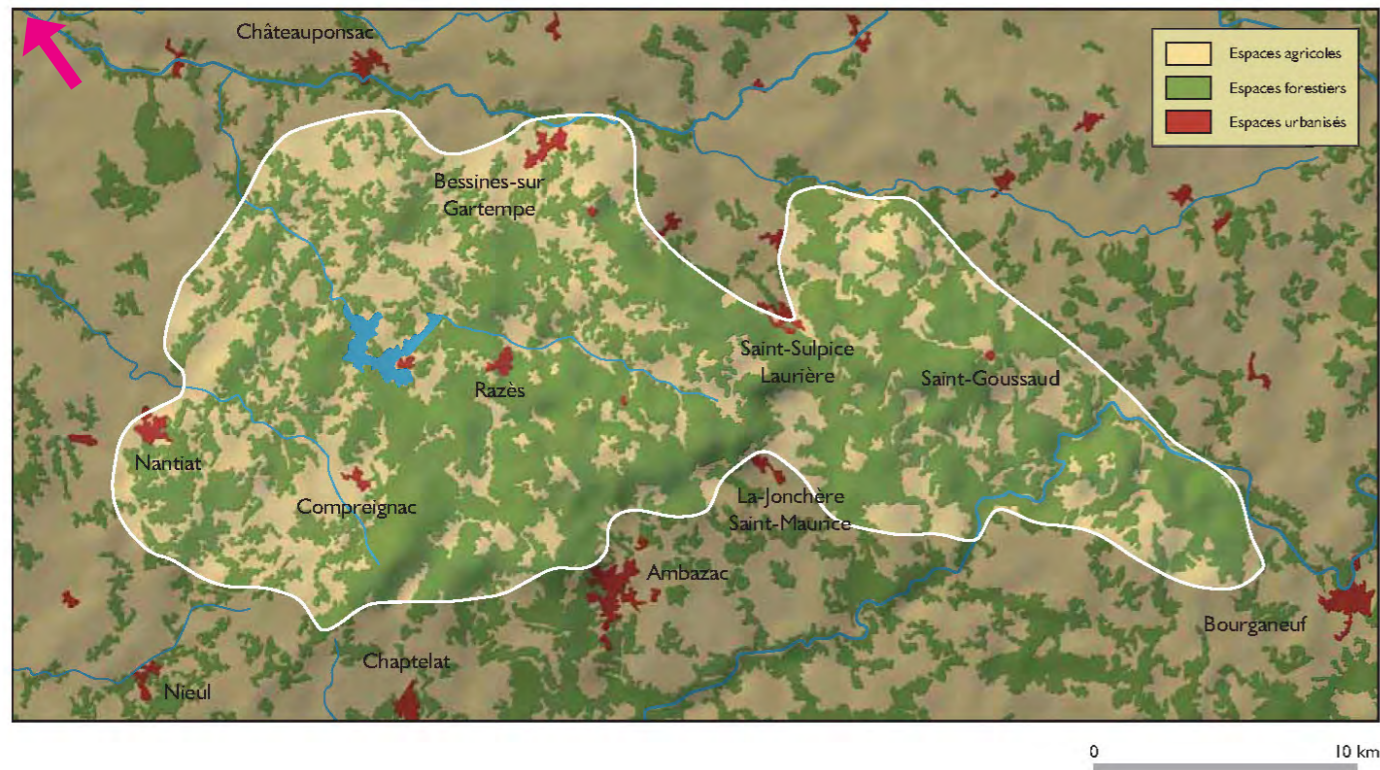




# Description des entités paysagères du Limousin en prise directe avec la ZIP

## Les monts d'Ambazac et de Blond

ZONE DE PROJET



source : Atlas des Paysages du Limousin



# Description des entités paysagères du Poitou-Charentes en prise directe avec la ZIP

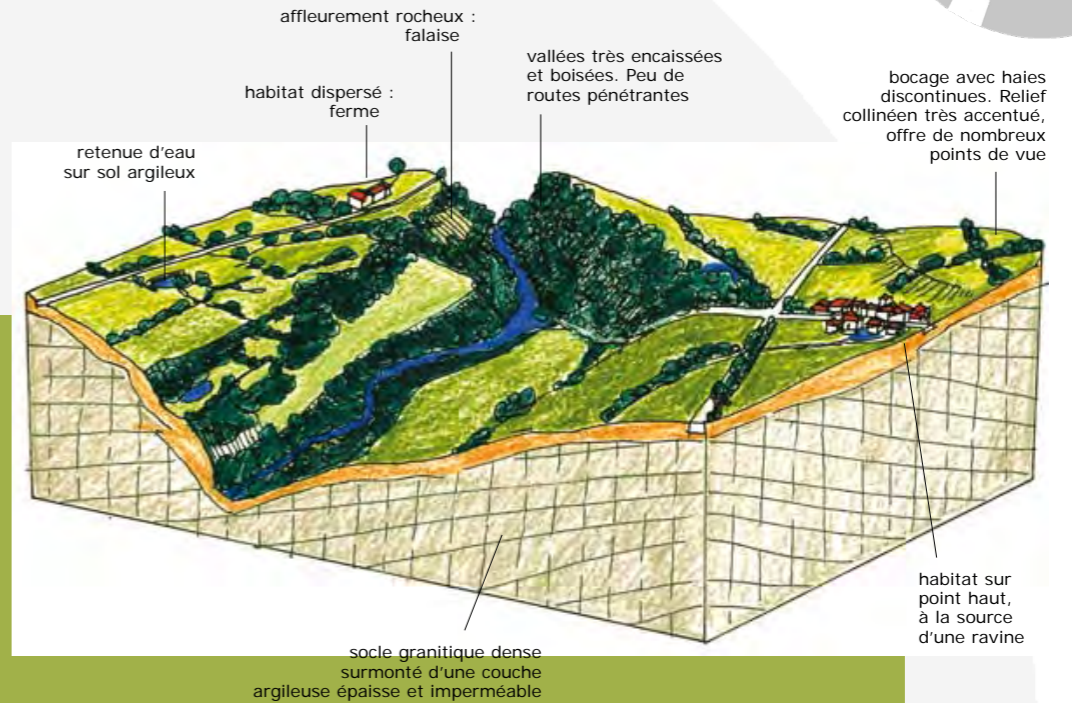


## Les Terres Froides



### Le granit des hautes terres

Les villages du bocage sont souvent organisés autour de leur église, point haut et central du bourg et établis dans le creux d'un vallon naissant (source), Adriers [4]. Petits châteaux avec fermes, isolés sur les hauteurs de la vallée de la Benaize [5]. L'austérité du granit de la petite église romane contraste avec les enduits colorés des maisons de ce foirail, Saint-Léomer [6]. Murs de moellons de granit et toits recouverts de trois types de couverture : tuile romane, tuile plate et tuile mécanique montrent l'évolution des matériaux pour la construction dans ce pays, Bourg-Archambault [7].



### Un bocage collinéen, annonçant le pays limousin

De grandes trouées d'herbages sur des terres argilo-granitiques s'appuient sur l'horizon boisé de la vallée du Salleron [1]. La forêt se densifie sur toutes ces vallées secondaires. L'habitat dispersé dans un bocage dense épouse les hauteurs des collines, vallée de la Franche Doire [2]. L'étagement des prairies des haies et des bois donne le relief à ce bocage [3]. Des parcelles qui se succèdent entourées d'un réseau discontinu de haies arborées (chêne). Au premier plan, le jonc envahi la prairie gorgée d'eau. La mare ou l'étang constitue un motif paysager très fréquent sur ces sols imperméables [4].

### La Vallée de la Blourde



### Vers Tholet : les terres froides limousines



### Des paysages à la fois rudes et intimes, scènes de proximité

Les joncs des prairies humides jouent avec la lumière rasante du crépuscule [9]. Scène paisible de vaches limousines paissant les prairies gorgées d'eau où sourde un ruisseau. Par leur silhouette, de nombreux chênes complètent ces scènes de paysages toutes en rondeurs [10]. Les routes ombragées offrent des fenêtres sur le paysage et invitent à la promenade, départementale 112 vers Plaisance [11]. On croise beaucoup de signes insolites qui subsistent au fil des siècles, tels que des dolmens, des croix ou cette lanterne des morts à Moussac [12], aux abords de Montmorillon, attestent de la présence historique de l'homme.



Croquis, bloc-diagramme paysager et photographies 1, 2, 4-8, 10-12  
© 2002 Atelier Cassini, Camille Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG  
Illustration des paysages régionaux - Coll. CREN Poitou-Charentes - Tous droits réservés

Photographies 3, 9  
© 2003 C. Aubel, C. Bigot, M. Collin, paysagistes DPLG, Cabinet Outside  
Inventaire des paysages - Collection CREN Poitou-Charentes - Tous droits réservés







# Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

La carte ci-contre montre que le territoire possède quelques éléments de patrimoine et de paysage de grand intérêt. Seuls les éléments se trouvant au sein de l'aire éloignée définie par la ZIV ont été numérotés et donc analysés.

**Patrimoine Unesco :** non présent dans le périmètre retenu.

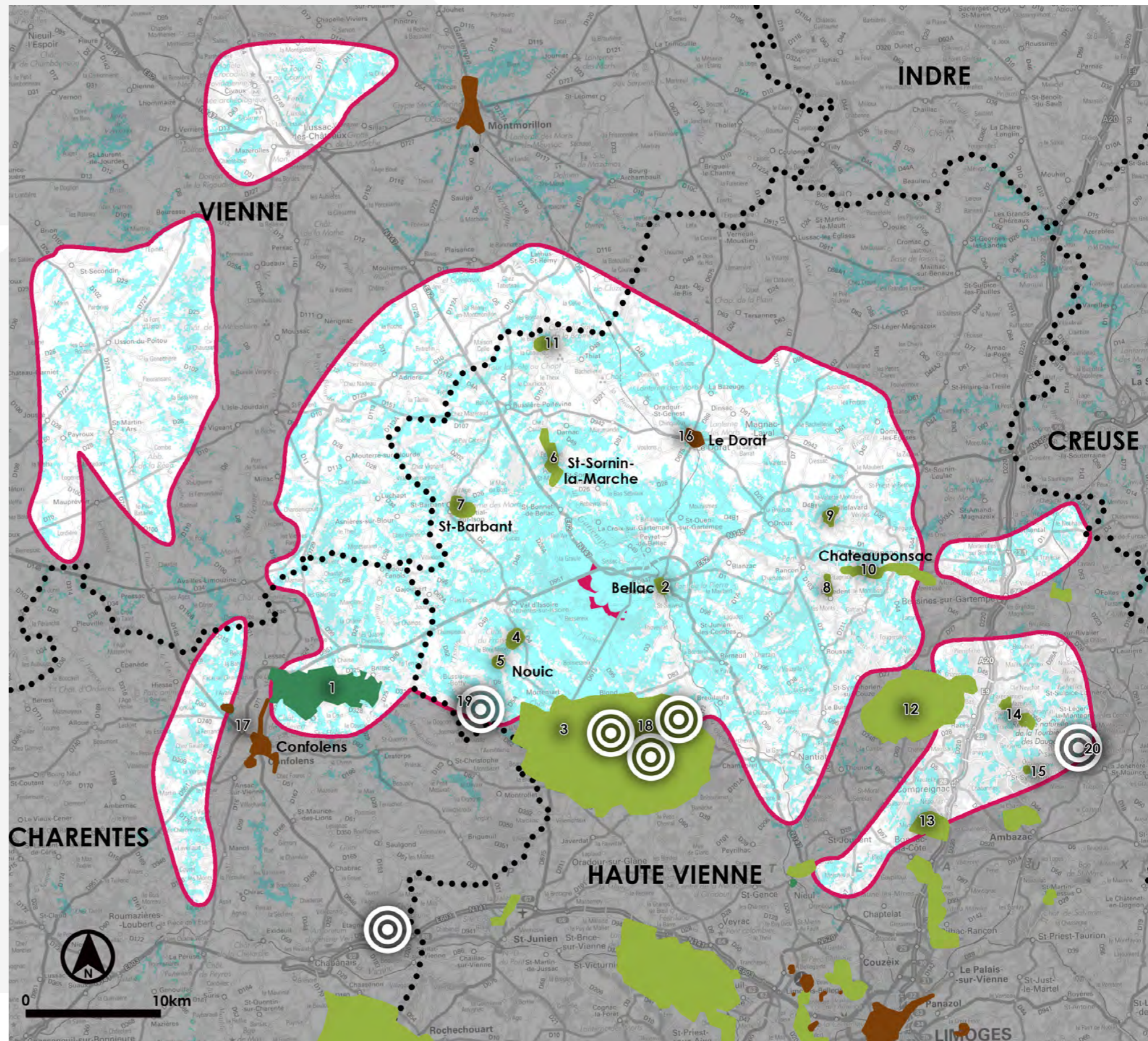
**Sites classés et inscrits :** 1 site classé et 14 sites inscrits ont été recensés; 5 d'entre-eux se trouvent au-delà du périmètre intermédiaire des 18 km. Les plus proches sont ceux de Bellac (3.2km), Nouic, Blond et Darnac. Le centre ancien de Bellac (3.2km), le château de Fraisse de Nouic (5.6 km) et les Monts de Blond (5.5 km) montrent des sensibilités potentielles (effet de belvédère, de surplomb et covisibilité) notamment depuis le panorama aménagé au niveau de Notre-Dame de Vaulty à l'est du site.









**Sites Patrimoniaux Remarquables :** Au sein de l'aire éloignée retenue, 2 sites sont recensés. Le plus proche est celui de Dorat à 11 km. Les deux secteurs se trouvent en dehors des patches de visibilité de la ZIV.

**Les ensembles paysagers d'intérêt :** D'après l'atlas des paysages et le SRE, on peut noter plusieurs belvédères mentionnés dans les cartes touristiques. Deux d'entre-eux montrent des sensibilités, l'un se trouve sur les Monts de Blond et l'autre au niveau de la Butte de Frochet à Roche (à l'est des Monts de Blond).

**Rapport à l'éolien :**

Compte tenu du contexte éolien existant en limite sud de la ZIP, il s'agira d'analyser les impacts supplémentaires du projet et notamment pour le site où la ZIP se trouve en avant-plan par rapport au parc existant.

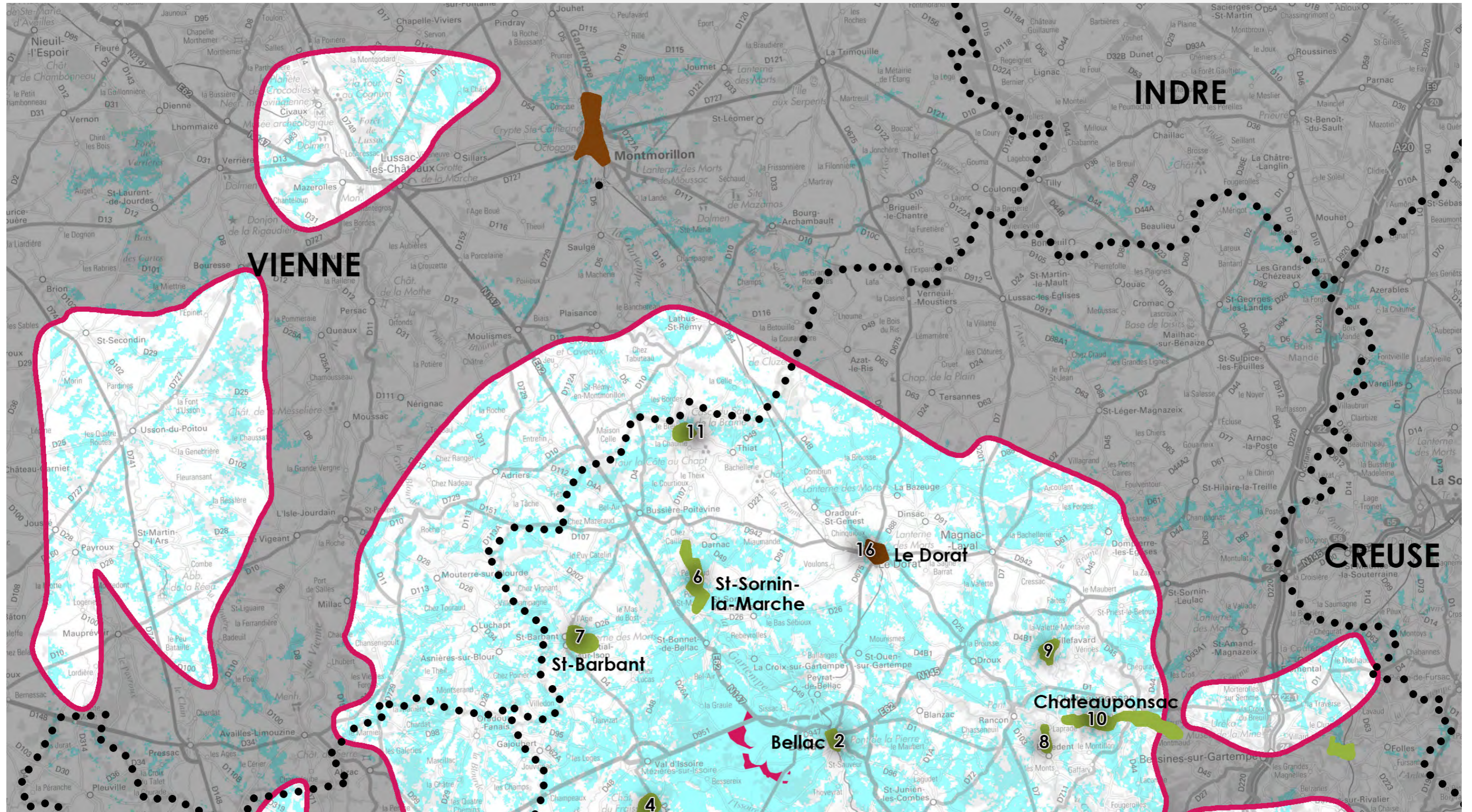
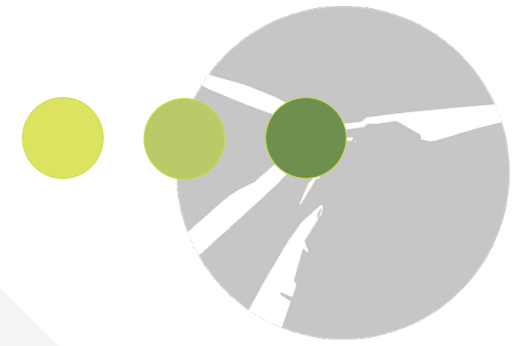


-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne
-  Zone d'implantation du projet
-  Sites classés et inscrits
-  Sites Patrimoniaux Remarquables
-  Belvédères et points de vue d'intérêt
-  Zone de visibilité potentielle du projet sur base du MNT avec un gabarit éolienne maximal de 180m et une visibilité rotor
-  Zones exclues de l'analyse (pas de visibilité ou visibilité très ponctuelle et lointaine non significative au regard de la couverture boisée)
-  Limites départementales



# Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

ZOOM NORD

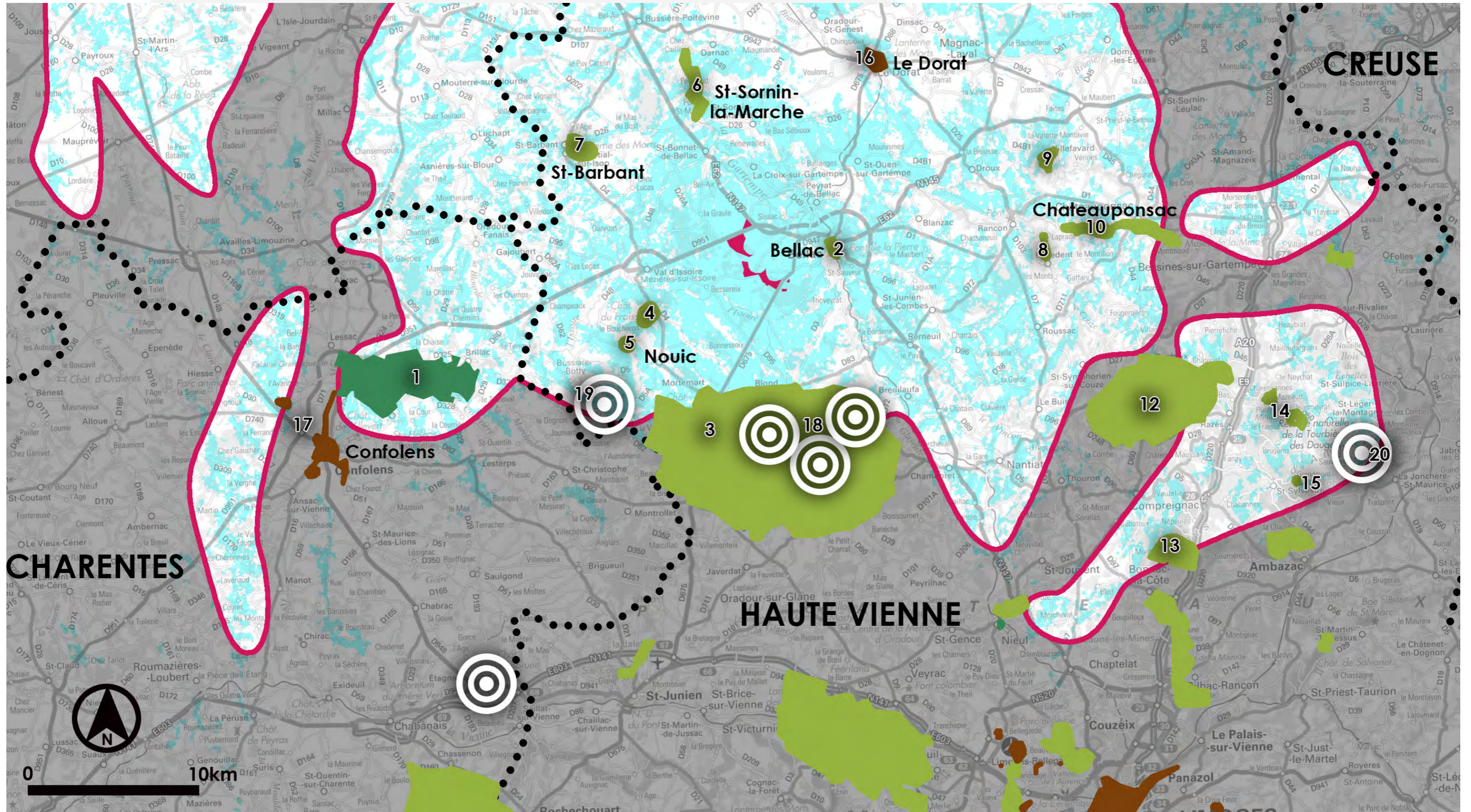






# Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

## ZOOM SUD





# Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée



Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des éléments de patrimoine et de paysage portant un rayonnement dépassant la reconnaissance régionale voire nationale. Ils représentent des éléments identitaires du territoire devant faire l'objet d'une analyse détaillée pour définir leur niveau de sensibilité au projet, les implications dans le choix de construction de celui-ci (éviter/réduire) et pour déterminer in-fine l'impact du projet sur ces éléments.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et les cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peuvent porter atteinte à leur valeur universelle.

## Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :



- Le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- Le site se trouve à moins de 5 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)



- Le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- Le site se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)



- Le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergent reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants (A)
- Le site se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

## Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco

Aucun bien Unesco sur le périmètre d'étude et aucun itinéraire des chemins de St-Jacques de Compostelle ne passe au sein de l'aire éloignée. Les tracés les plus proches sont la voie de Tours qui passe à Poitiers et la voie de Vézelay qui passe à Limoges.

### Sites inscrits et classés

n°	Commune/Localisation	Type d'éléments	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)		(B)	
							Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu	
<b>Sites classés</b>										
1	St-Germain-de-Confolens	Vallée de l'Issoire	17 km	Le site est majoritairement en dehors des zones de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs de Brillac-Oradour-Fanais, Val d'Issoire- La Forge, Bellac- Croix de la Pile)	non				
<b>Sites inscrits</b>										
2	Bellac	Centre ancien	3,2 km	Le site se trouve en zone de visibilité mais il s'inscrit aussi dans l'urbain.	non mais le parc de Bellac-Croix se trouve en arrière-plan de la ZIP	non				oui
3	Blond, Chamboret, Cieux, Mortemart, Montrol-Senard et Vaulry	Monts de Blond et bourg de Mortemart	5,5 km	Le versant nord tourné vers la ZIP est en zone de visibilité.	oui (parcs de Bellac-Croix de la Pile et de Bellac-Courcellas)	non				oui
4	Noaic	Château de Fraisse	5,6 km	Le site est en partie en zone de visibilité. Toutefois, un boisement en frange est du site joue un rôle de filtre visuel.	oui (parc de Bellac-Croix de la Pile)	non				
5		Ancienne demeure fortifiée de Rochelidou	7,5 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. De plus, il s'inscrit dans une petite vallée.		non				
6	Darnac, St-Bonnet, Bellac, St-Sornin-la-Marche, Bussière et Poit	Vallée de la Gartempe en aval du pont St-Martin	6,5 km	Le site se trouve en partie dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. De plus, il s'agit d'une rivière présentant des méandres sur ce secteur limitant les effets de perspective vers la ZIP.	oui (parc du Val d'Issoire-La Forge)	non				
7	St-Martial-sur-Isop et St-Barbant	Rochers de l'Isop	10 km	Le site se trouve majoritairement en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. D eplus, le versant sud du relief tourné vers la ZIP est boisé.	oui (parcs des Landes, Val d'Issoire-La Forge, Bellac-Croix de la Pile)	non				
8	Châteauponsac	Vallée de la Couze en aval de Balledent	14,6 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parc de la Lande)	non				
9		Site de Villefavard et vallée de la Semme	15,5 km	Le site se trouve en partie en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il s'agit d'une rivière présentant des méandres sur ce secteur limitant les effets de perspective vers la ZIP.		non				
10		Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	20,3 km	Le site se trouve en grande partie en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIVet l'axe de la vallée n'est pas orienté vers la ZIP.		non				
11	Darnac et Thiat	Saut de la Brame (cascade)	16,6 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs d'Oradour-et-St-Genest et Val d'Issoire-La Forge)	non				
12	Saint-Pardoux-le-Lac, Compreignac, Razes, St-Symphorien-sur-Couze	Lac de St-Pardoux	20 km au plus proche	Seule la pointe est du périmètre se trouve en zone de visibilité potentielle à laquelle il faut ajouter la distance à la ZIP.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non				
13	Bonnac-la-Côte et Compreignac	Village de la Salesse	27,2 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non				
14	Razès et St-Léger-la-Montagne	Cascade du Moulin de l'Age et Site de la Pierre Millier	27,8 km au plus proche	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non				
15	St-Sylvestre	Village de Grandmont	31,2 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non				





# Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée

## Sites Patrimoniaux Remarquables (ex AVAP /ZPPAUP / Secteurs sauvegardés)

n°	Commune/Localisation	Type d'éléments	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)		(B)	
							Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu	
16	Le Dorat	Vieille ville et ses faubourgs	11 km	Le site est majoritairement en dehors des zones de visibilité d'après la ZIV.	non	non				
17	Confolens	Château du Mas Marteau et vieille ville avec les bords de Vienne	24,5 km au plus proche	Le château se trouvant sur les hauteurs à l'écart de la ville est en zone de visibilité. Toutefois, la distance à la ZIP limite toute prégnance potentielle. Pour Confolens, sa position en vallée l'inscrit en zone de non visibilité.	oui (parcs de Brillac-Oradour-Fanais, Val d'Issoire-La Forge, Bellac-Croix de la Pile)	non				

## Autres éléments d'intérêt non protégés

n°	Commune/Localisation	Type d'éléments	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu
18		Monts de Blond	8,8 km	Trois points de vue sont identifiés sur les cartes touristiques mais un seul présente un aménagement (table d'orientation au niveau de la chapelle de Vaulry) et il se trouve en zone de visibilité potentielle. Toutefois, la campagne de terrain à permis d'éloigner tout risque car la frange nord de l'édifice tournée vers le projet est occupé par un boisement épais et le point de vue est orienté vers le sud à l'opposé du projet.	oui (parcs de Bellac-Croix de la Pile et Bellac-Courcellas)	sites classés et inscrits			
19	Belvédères / points de vue d'intérêt	Butte de Frochet (commune de Roche)	11 km	Le point de vue identifié est en zone de visibilité potentielle. Toutefois il se trouve en milieu boisé.	oui (parc de Bellac-Croix de la Pile)	non			
20		Puy de Sauvagnac (Monts d'Ambazac)	34,3 km	Le point de vue est tourné vers le sud (Ambazac-Limoges) donc à l'opposé du projet.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non			

\*les protections MH ne sont pas identifiées à ce niveau d'analyse (voir tableaux spécifiques au niveau des aires d'études intermédiaires, rapprochées et immédiates)

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

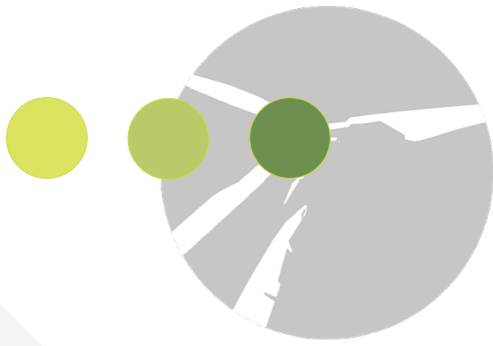
		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

Il en ressort que les éléments de patrimoine et de paysage majeurs qui portent le plus d'enjeu sont le site inscrit du centre ancien de Bellac, les Monts de Blond, et le château de Fraise à Nouic.



# Approche socio-culturelle



UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR SON TOURISME VERT COMBINANT GORGES, LACS, PETITE MONTAGNE PROPICES À DIVERSES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR, SON ARTISANAT ET SES VILLAGES À L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE. UN TERRITOIRE DE MÉMOIRE AUSSI MARQUÉ PAR LES GRANDES GUERRES (VILLAGE MARTYR D'ORADOUR-SUR-GLANE).



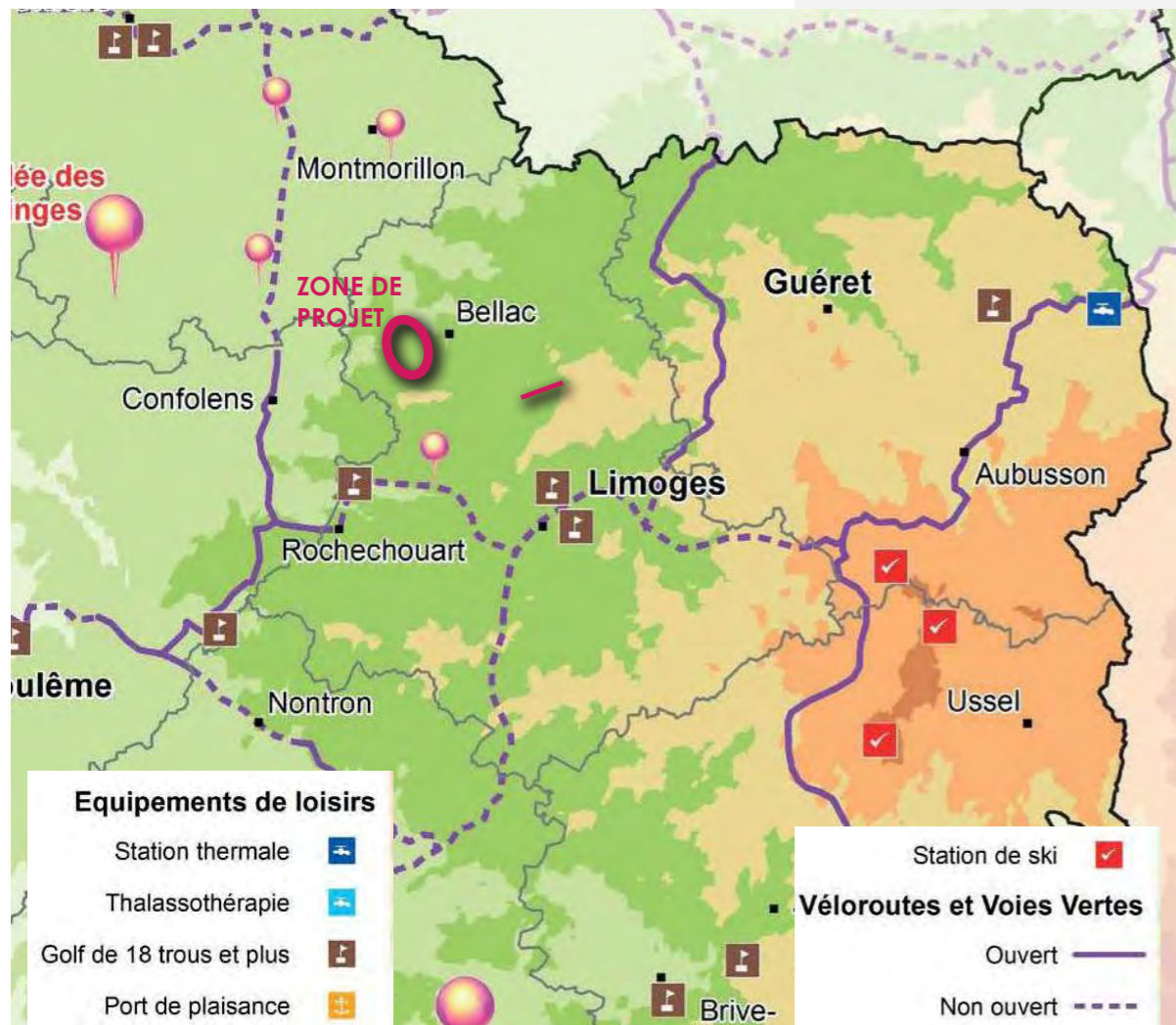
Bellac, un des plus beaux villages de France.



Ruines du massacre d'Oradour-sur-Glane du 10 juin 1944.



Châteauponsac

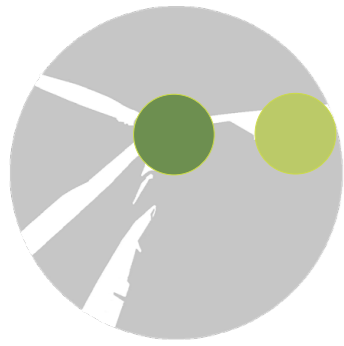


## Communes et territoires classés ou labellisés

- Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Villes et Pays d'art et d'histoire *Ville ou Pays*
- Plus Beaux Détours de France
- Plus Beaux Villages de France
- Petites cités de caractère
- Parc Naturel Régional
- Parc Naturel Régional en projet
- Parc national des Pyrénées

source : Région Nouvelle Auvaine





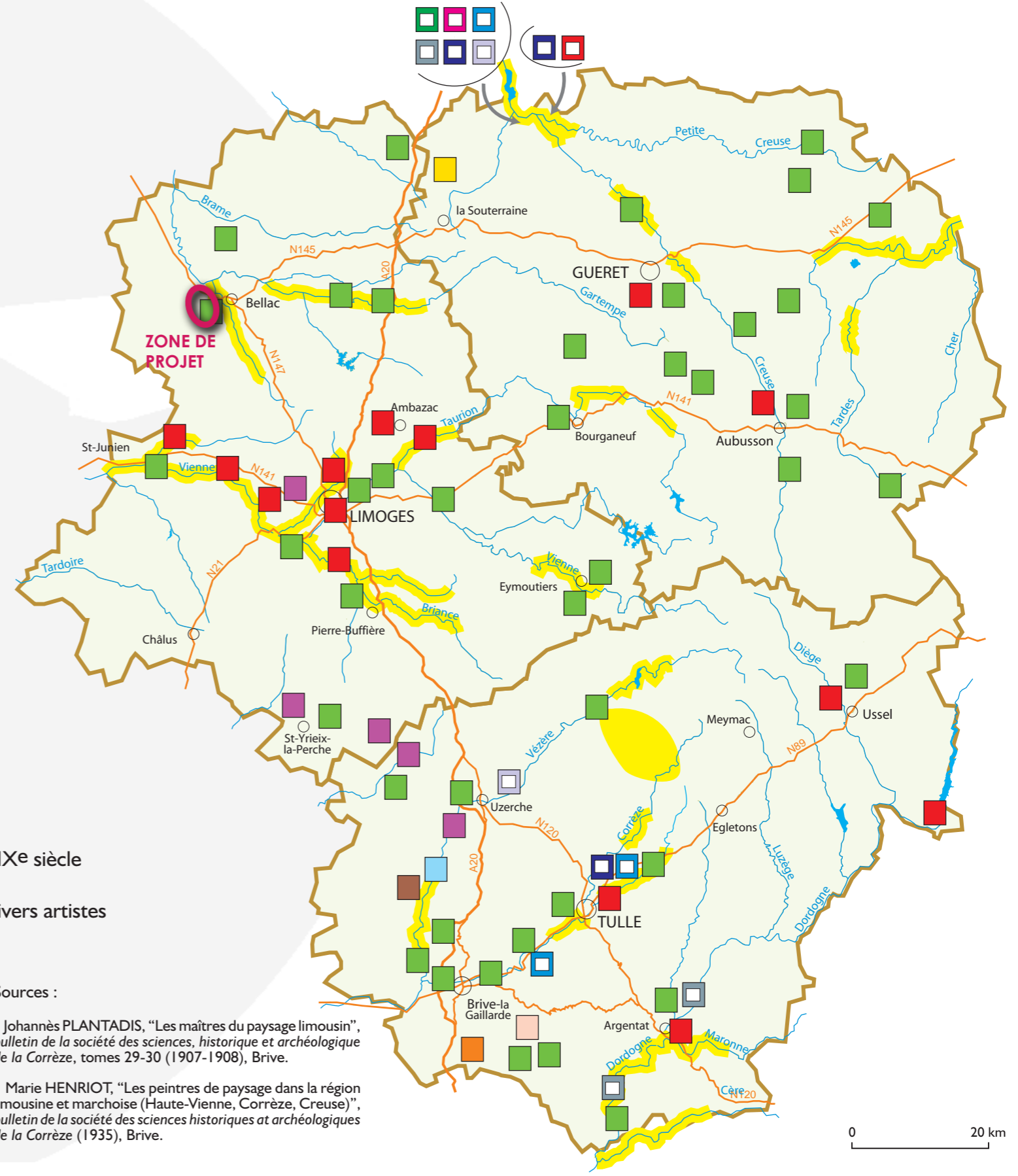
# Approche socio-culturelle / côté peinture

## LES PAYSAGES DU LIMOUSIN PEINTS AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

DES PAYSAGES D'INTERÊT POUR LES PEINTRES :



- Nicolas Poussin (XVII<sup>e</sup> siècle)
- Eugène Delacroix
- Jules Dupré
- Théodore Rousseau
- Jean-Baptiste Corot
- Philippe A. Jeanron
- Claude Monet
- Armand Guillaumin
- Paul Madeline
- Eugène Alluaud
- Raphaël Gaspéri
- Gaston Vuiller
- Didier Pouget
- Autres peintres essentiellement limousins du XIX<sup>e</sup> siècle
- Paysages peints de rivières et de plateaux par divers artistes



Sources :

- Johannès PLANTADIS, "Les maîtres du paysage limousin", bulletin de la société des sciences, historique et archéologique de la Corrèze, tomes 29-30 (1907-1908), Brive.
- Marie HENRIOT, "Les peintres de paysage dans la région limousine et marchoise (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse)", bulletin de la société des sciences historiques et archéologiques de la Corrèze (1935), Brive.



# Approche socio-culturelle / côté littérature / artisanat

## UN TERRITOIRE RECONNU POUR SES PORCELAINES :

La porcelaine de Limoges, un savoir faire reconnu.



## UN TERRITOIRE QUI A INSPIRÉ LES ÉCRIVAINS COMME GEORGES SAND :

"Les chefs-d'œuvre ne sont jamais que des tentatives heureuses."

Georges Sand

La perception de Guéret par Jouhandeau ne rencontra guère - on s'en doute - l'enthousiasme des Guérétois. Dans ce contexte peu favorable à la Creuse, il faut tout de même faire un sort à certains romans de George Sand, particulièrement *Jeanne*, qu'elle situe près de Boussac, à Toulx-Sainte-Croix, village dominé par les Pierres Jomâtres autour desquelles circulent bien des légendes. "Dans les montagnes de la Creuse, en tirant vers le Bourbonnais et le pays de Combraille, au milieu du site le plus pauvre, le plus triste, le plus désert qui soit en France, le plus inconnu aux industriels et aux artistes, vous voudrez bien remarquer, si vous y passez jamais, une colline haute et nue, couronnée de quelques roches qui ne frapperaient guère votre attention, sans l'avertissement que je vais vous donner. Gravissez cette colline ; votre cheval vous portera, sans grand effort, jusqu'à son sommet ; et là, vous examinerez ces roches disposées dans un certain ordre mystérieux, et assises, par masses énormes, sur de moindres pierres où elles se tiennent depuis une trentaine de siècles dans un équilibre inaltérable.[...]"

Georges Sand

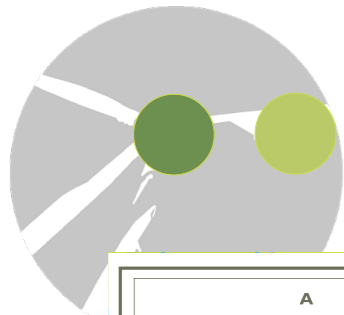


Giraudoux se consacre à plusieurs reprises à sa ville d'origine, Bellac. Il offre dans «Siegfried et le Limousin 44» une perspective large de l'entrée dans le département : Siegfried revient d'Allemagne et traverse les paysages de son enfance, inventant des gares là où il n'y en eut jamais. Il évoque tour à tour, en les mêlant d'anecdotes de la vie de son père, les noms de Razès, Morterolles, Bessines, Breuilh-au-fa, Droux, Ambazac, Fursac et Blond, Rancon, Fromental, Larsac, Le Raynou, Saint-Sulpice-Laurière. Plus tard, Giraudoux reviendra sur la magie des noms de villages : "Chaque fois que je disais de Bellac, de Fursac, de Châteauponsac, il le prenait pour je ne sais quel compliment fait par moi à lui-même, saluant au mot Eymoutiers, rougissant (de plaisir cette fois) au mot Crozant, - ou bien comme une révélation telle, me baisant la main au mot Rochechouart, le poignet au mot Ambazac, que je n'osais lui parler de mes villages favoris. [...] que les rochers de Blond, Toulet aux belles mains, poussent des plaintes en automne, et il me remerciait, comme s'il apprenait de moi non pas le mot Montagne-de-Blond, mais le mot plainte, mais le mot automne ; [...]. Dans chacun de mes bourgs médiocres, il trouva le moyen de loger un grand homme ; cette province que je lui avais décrite toute fière (confuse maintenant), éclairée à l'électricité jusque dans les métairies et les porcheries, il l'éclaira soudain, lui, au génie ; dans Limoges, il logea Renoir, m'obligea à découvrir que mes grands-parents s'étaient mariés alors qu'il y peignait de la porcelaine ; que leurs services à café et de table avaient été décorés, sûrement, par Renoir ; dans Bellac même, La Fontaine, qui y aima une jeune veuve, fort probablement, disait-il, mon aïeule ; dans Bessines, l'Anglais Young et la Danoise Yversen, l'amie de Chopin, qui y aima un jeune bourgeois, blond justement, sans aucun doute mon grand-père ; [...]"

La Haute-Vienne Balzac dans «Le Curé de village» : Véronique Graslin s'installe donc à Montégnaç, à l'ouest de la Haute-Vienne. On apparente ce village à Châteauneuf-la-Forêt. Voici la situation et la description du village : "A cinq lieues au-delà de Limoges, après les gracieux versants de la Vienne et les jolies prairies en pente du Limousin qui rappellent la Suisse en quelques endroits, et particulièrement à Saint-Léonard, le pays prend un aspect triste et mélancolique. Il se trouve alors de vastes plaines incultes, des steppes sans herbe ni chevaux, mais bordés à l'horizon par les hauteurs de la Corrèze. Ces montagnes n'offrent aux yeux du voyageur ni l'élévation à pied droit des Alpes et leurs sublimes déchirures, ni les gorges chaudes et les cimes désolées de l'Apennin, ni le grandiose des Pyrénées ; leurs ondulations, dues au mouvement des eaux, accusent l'apaisement de la grande catastrophe et le calme avec lequel les masses fluides se sont retirées. Cette physionomie, commune à la plupart des mouvements de terrain en France, a peut-être contribué autant que le climat à lui mériter le nom de douce que l'Europe lui a confirmé. Si cette plate transition entre les paysages du Limousin, ceux de la Marche et ceux de l'Auvergne, présente au penseur et au poète qui passent les images de l'infini, l'effroi de quelques âmes ; si elle pousse à la rêverie la femme qui s'ennuie en voiture ; pour l'habitant, cette nature est âpre, sauvage et sans ressources. Le sol de ces grandes plaines grises est ingrat.[...]Ce grand plateau, taillé d'un côté par la vallée de la Vienne, de l'autre par les jolis vallons de la Marche, et barré par les monts corréziens, ressemble, agriculture à part, au plateau de la Beauce qui sépare le bassin de la Loire du bassin de la Seine, à ceux de la Touraine et du Berry, à tant d'autres qui sont comme des facettes à la surface de la France[...]"

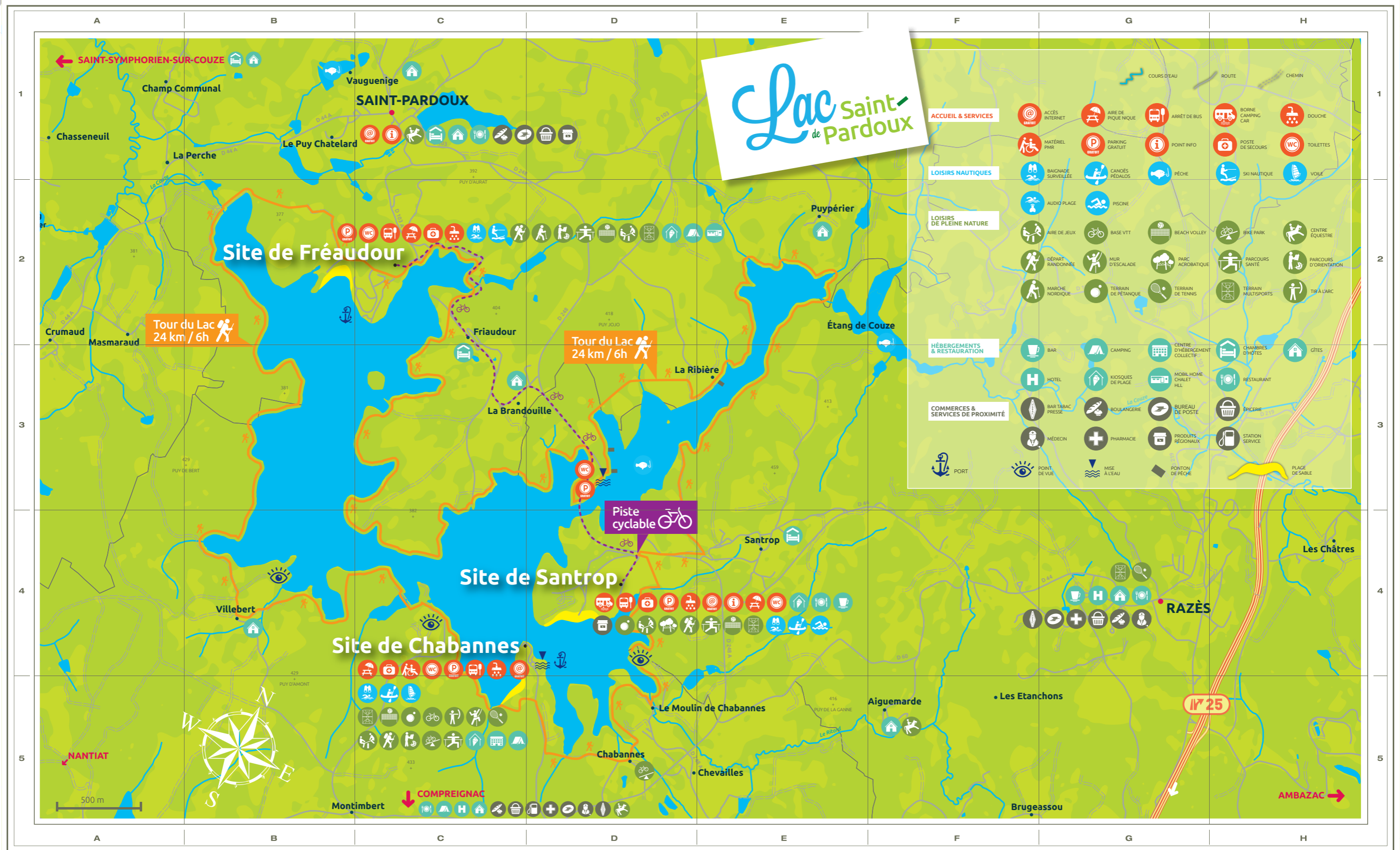
Colette, mariée à Henri de Jouvenel, ayant laissé sa fille surnommée Bel-Gazou en Corrèze, à Castel-Navol, près de Varetz, évoque "Les Foins", au point d'en faire un article pour le journal L'Excelsior : "Ici, dès l'arrivée, on sent le cours de la vie, ralenti, élargi, couler sans ride d'un bord à l'autre des longues journées. Juillet : l'herbe a fini de croître, la feuille ne grandit plus, les couvées emplumées ont repris leur vol ; l'été, à son apogée, semble mourir d'une fastueuse mort, arrêté en pleine richesse par la flèche d'un soleil sans merci. Comme il resplendit, ce juillet limousin, aux yeux sevré depuis trois ans de son azur, du vert, du rouge de sa terre sanguine ! Chaque heure fête tous les sens. [...] Au bord de la rivière, les vernes à la feuille froide protègent la reine-des-prés, le chanvre rose et la saponaire, si mêlés qu'on cueille ensemble leurs tiges amères et leur bouquet un peu fade, blanc, rose et mauve... Un sentier, que la menthe argente, est une voie de parfums...[...]Abondance des biens dispensés par la pluie, mûris par le soleil ! Quelles louanges vous donner, qui ne soient pas indignes ? Nos cœurs, surmenés et contraints depuis trois ans, se dilatent peureusement, remercient avec crainte toutes choses, - toutes choses épargnées par la guerre, éloignées miraculeusement de la guerre...Épargnées ? Hélas ! le foin est encore sur les prés, debout ici, là couché par vingt averses, ailleurs fauché et jaunissant. Les pluies tardives sont taries enfin, et les femmes, les vieillards, se lamentent sans paroles devant un trésor que des bras d'hommes devraient sans délai étreindre, lier, abriter dans les fenils embaumés - et des bras d'hommes robustes et rapides ! Parfois la faux suffit, mais souvent l'herbe consternée réclame l'antique faucille. Des bras d'hommes, pour râtelier et charger, entre deux orages, la toison coupée de ces longs prés de rivière..."





# Approche socio-culturelle

CARTE LOCALISANT L'ENSEMBLE DES ZONES D'ACCUEIL DU PUBLIC AMÉNAGÉES AUTOUR DU LAC DE ST-PARDOUX-LE-LAC.



**ACCUEIL & SERVICES**

- ACCÈS INTERNET
- AIRE DE PIQUE-NIQUE
- ARRÊT DE BUS
- BORNE CAMPING CAR
- DOUCHE
- MATÉRIEL PMR
- PARKING GRATUIT
- POINT INFO
- POSTE DE SECOURS
- TOILETTES

**LOISIRS NAUTIQUES**

- BAIGNADE SURVEILLÉE
- CANÔES PÉDALOS
- PÊCHE
- SKI NAUTIQUE
- VOILE

**LOISIRS DE PLEINE NATURE**

- AUDIO PLAGE
- PISCINE
- AIRE DE JEUX
- BASE VTT
- BEACH VOLLEY
- BIKE PARK
- CENTRE EQUESTRE
- DÉPART RANDONNÉE
- MUR D'ESCALADE
- PARC ACROBATIQUE
- PARCOURS SANTÉ
- PARCOURS D'ORIENTATION
- MARCHE HORTICOLE
- TERRAIN DE TENNIS
- TERRAIN DE TÊTE-À-TÊTE
- TERRAIN MULTISPORTS
- TIR À L'ARC

**HÉBERGEMENTS & RESTAURATION**

- BAR
- CAMPING
- CENTRE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF
- CHAMBRES D'HÔTES
- GÎTES
- HOTEL
- KIOSQUES DE PLAGE
- MOBILHOME CHALET HILL
- RESTAURANT

**COMMERCES & SERVICES DE PROXIMITÉ**

- BAR TABAC PRESSE
- BOULANGERIE
- BUREAU DE POSTE
- ÉPICERIE
- MÉDECIN
- PHARMACIE
- PRODUITS RÉGIONAUX
- STATION SERVICE

**Autres symboles :** PORT, POINT DE VUE, MISE À L'EAU, PONTON DE PÊCHE, PLAGE DE SABLE





## C/ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES À IMMÉDIATES



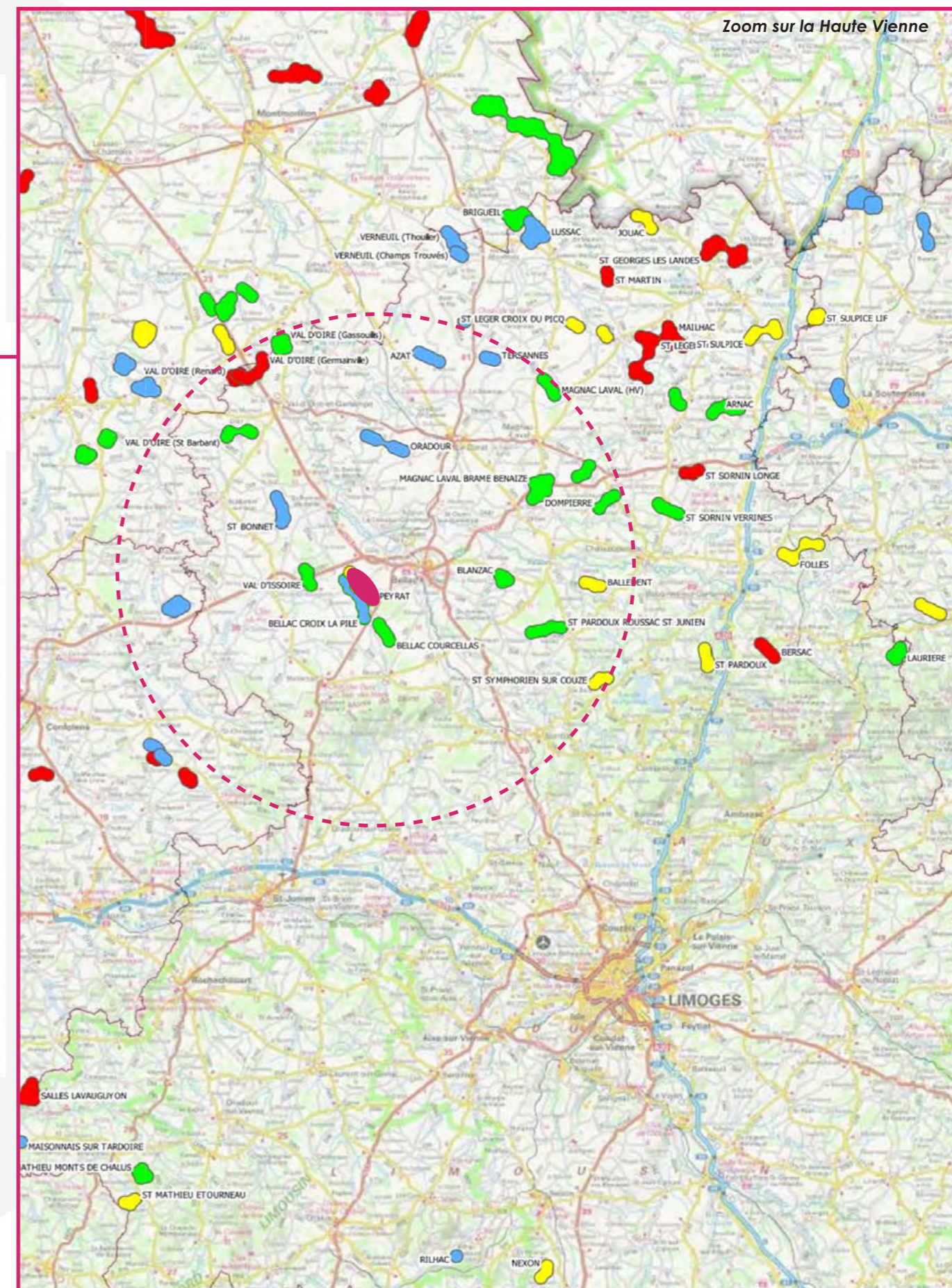
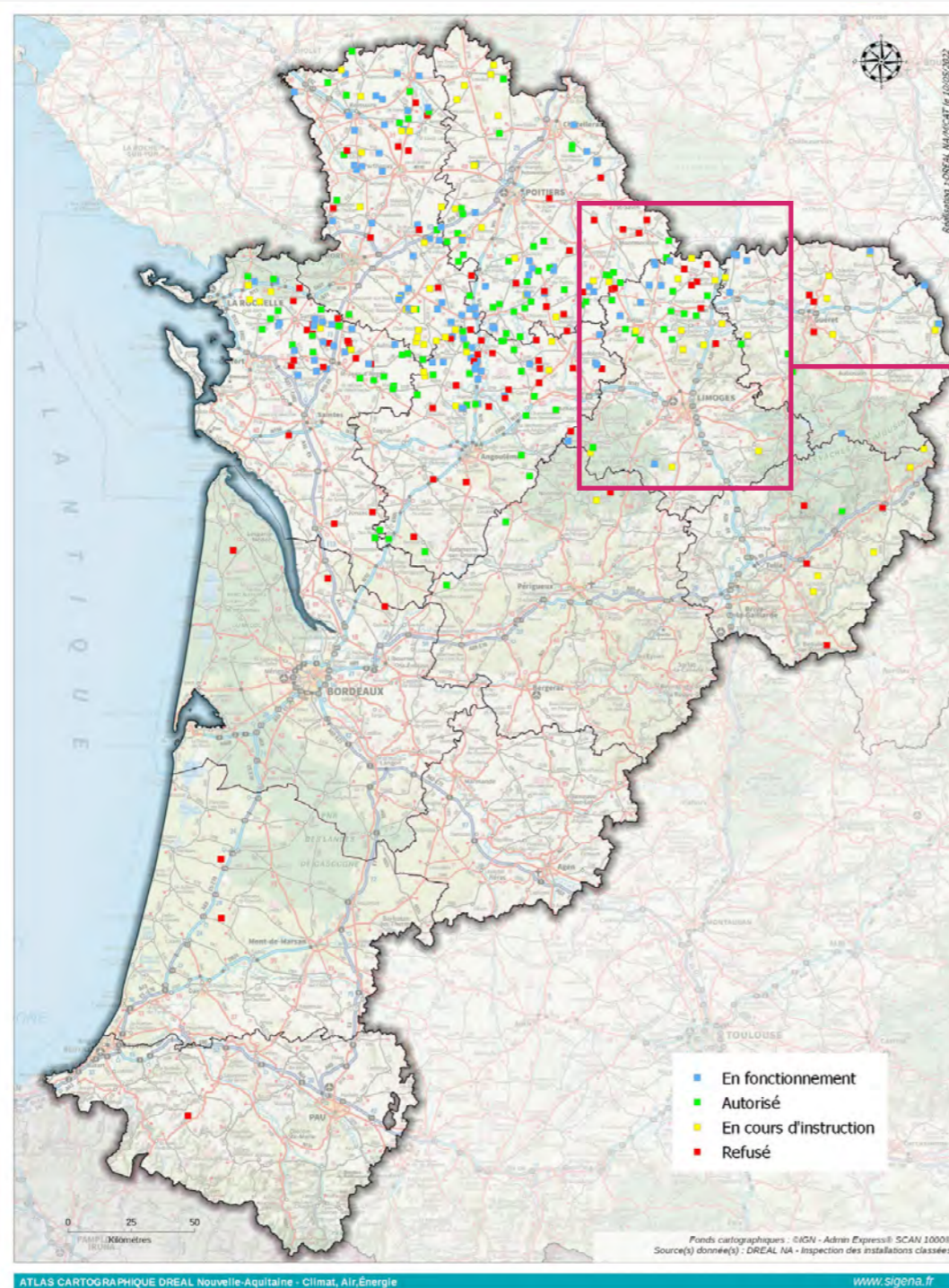



# Contexte éolien en Nouvelle-Aquitaine / SIGENA

La carte ci-contre montre que la zone de projet s'inscrit dans un pôle éolien en cours de densification au sud-ouest de Bellac. Les autres polarités éoliennes se trouvent sur majoritairement sur la moitié nord du périmètre intermédiaire

Le parc existant le plus proche est celui de Bellac-Croix de la Pile à moins d'1 km à l'ouest. Il y a aussi un parc autorisé, celui de Bellac-Courcellas en limite sud de la ZIP. Un peu plus loin à l'ouest, il y a le parc du Val d'Issoire à environ 2,5 km. Le reste du contexte éolien existant et autorisé se trouve à plus de 5 km.

En ce qui concerne les projets en cours d'instruction, le plus proche est celui de Balledent à 17 km.



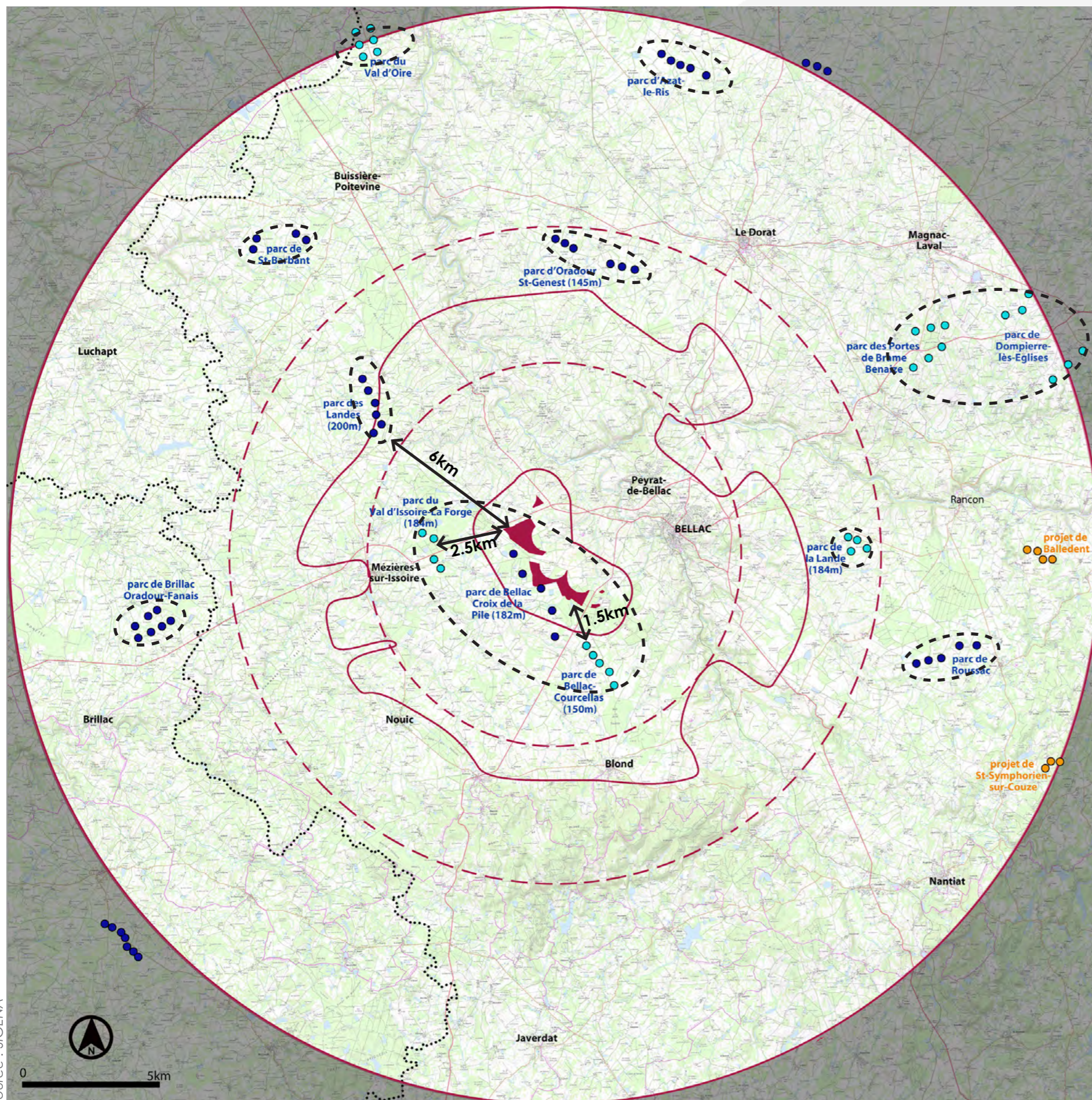
 Aire intermédiaire calculée à 18 km selon la formule ADEME

 Zone d'implantation du projet



# Le contexte éolien local










Parcs existants, accordés non construits et en instructions  
(données Sigena janv 2023)



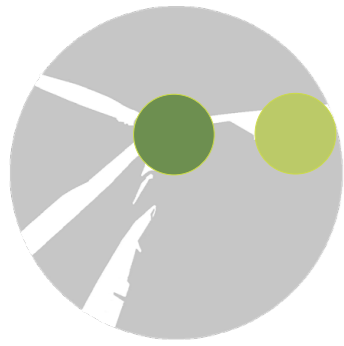
Le contexte éolien actuel et autorisé se concentre sur la moitié nord du périmètre intermédiaire avec une polarité éolienne en frange ouest et sud de la ZIP composée de 3 parcs principalement implantés en ligne. Il s'agit du Val d'Issoire, de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile se trouvant entre 0.5 et 2.5 km de la ZIP. En dehors de cette polarité, le parc qui suit en terme de distance est celui des Landes à 6 km au nord-ouest. Par conséquent, une respiration paysagère est maintenue entre celui-ci et la ZIP. Le reste du contexte éolien est à plus de 8 km.

Les parcs du secteur sont principalement de petite à moyenne envergure (2 à 7 machines) avec des configurations diverses (lignes et grappes). Au sein de la polarité proche de la ZIP les implantations sont majoritairement linéaires dans un axe nord-ouest/sud-est comme la ZIP. Les hauteurs de machines varient à l'heure actuelle entre 145 m et 200 m. Le parc accolé de Bellac-Croix de la Pile est à 182 m de hauteur en bout de pale.

**Au regard des risques d'encerclement :** La moitié sud du périmètre intermédiaire est très peu emprunt d'éolienne, seule la polarité jouxtant la ZIP y est présente ainsi que deux parcs éloignés (à plus de 10 km). Les interdistances entre les parcs et polarités laissent présager peu de risque d'encerclement. Toutefois, les 3 parcs constituant le pôle jouxtant la ZIP génère un effet barrière local que le projet pourrait renforcer notamment pour les zones d'habitat se trouvant au nord-est et au sud-ouest de la ZIP. Afin d'analyser plus finement les risques et d'orienter éventuellement les stratégies d'implantation, une étude d'encerclement avant-projet est préconisée (voir pages suivantes).

-  Aire d'étude intermédiaire portée à 18 km selon la formule Ademe
-  Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif
-  Aire d'étude immédiate (1km)
-  Aire d'étude rapprochée de 5 à 10 km maximum autour de la ZIP
-  Zone d'implantation du projet
-  Eoliennes existantes et accordées
-  Eoliennes autorisées
-  Eoliennes en instruction
-  Polarités éoliennes cohérentes et parcs isolés





# Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

## MÉTHODOLOGIE DREAL CENTRE

### NOTE DE LA DREAL CENTRE

Cette note de méthode de la DREAL CENTRE, publiée au 31/01/2014, fait référence pour définir la méthode de travail et de calcul des indices de saturation.

Cette note précise les limites de la méthode, que nous rappelons ici :

- L'hypothèse d'une visibilité panoramique sur 360° pour l'ensemble des points de vue considérés est fictive. Ce genre de situation n'existe que dans de très rares cas ;
- De fait, ce n'est pas tant la visibilité réelle des éoliennes qui est ici étudiée (l'analyse ne permet pas de le refléter) que l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage ;
- Pour chaque point de vue, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré « nettement » présent par « temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent. Aussi, les éoliennes situées au-delà de cette distance sont ignorées pour simplifier la méthode ;
- La saturation des horizons est très variable selon l'orientation des parcs.

### MÉTHODE DE MESURE ET CALCUL DES INDICES D'APRÈS LA MÉTHODE DE LA DREAL CENTRE

Sur le périmètre de 0 à 5 km : Depuis le point de vue considéré (un village dans tous les cas ici), on trace les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A de l'ensemble des secteurs angulaires.

Sur le périmètre de 5 à 10 km : La méthode est réitérée de la même façon que précédemment en traçant les secteurs angulaires interceptés par la présence d'un parc ou d'un projet. On obtient la somme A' des secteurs angulaires.

**Le premier « indice d'occupation des horizons » est le résultat de la somme A+A' en incluant les doubles-comptes.**

**Un second indice** complémentaire permet de mieux évaluer la valeur de ce premier indice au regard de la densité visuelle.

En effet, une occupation angulaire importante sur l'horizon n'engendrera pas nécessairement une impression de densité.

**L'indice de « densité sur les horizons occupés » est fourni par le ratio du nombre total d'éoliennes présentes dans les 5 premiers kilomètres (B) sur l'indice d'occupation des horizons, soit le ratio B / (A+A').**

**Le troisième indice est celui du plus grand angle de respiration exempt d'éolienne.**

### PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODE EMPLOYÉE

#### A – Résultats attendus

Cette méthodologie employée est donc globalisante à l'échelle du territoire, et ne focalise pas spécifiquement sur un projet en particulier. Elle donne des indications générales sur le niveau de saturation d'un territoire. Aussi il est important de remarquer que les périmètres proposés le sont au regard des points de vue considérés et non pas vis-à-vis du projet. C'est pourquoi, il n'y a pas de réelle corrélation entre le périmètre d'étude paysagère propre au projet et les valeurs périmétriques définies a priori dans la méthodologie.

#### B – Précisions apportées

A titre indicatif le secteur angulaire spécifique au projet

éolien est identifié par une couleur différente. Toutefois, à ce stade de l'état initial et de l'objectif de la méthode, il n'est pas ajouté au calcul de l'indice d'occupation des horizons. Il permet juste de visualiser l'impact supplémentaire potentiel à prendre en compte dans les stratégies d'implantation.

De plus, nous indiquons le « plus grand angle de respiration » tous secteurs confondus (0-5 km et 5-10 km).

### INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Le tableau de calcul correspondant à chaque point de vue est fourni avec la carte d'occupation.

Selon la note de la DREAL CENTRE, les « seuils d'alerte » sont les suivants :

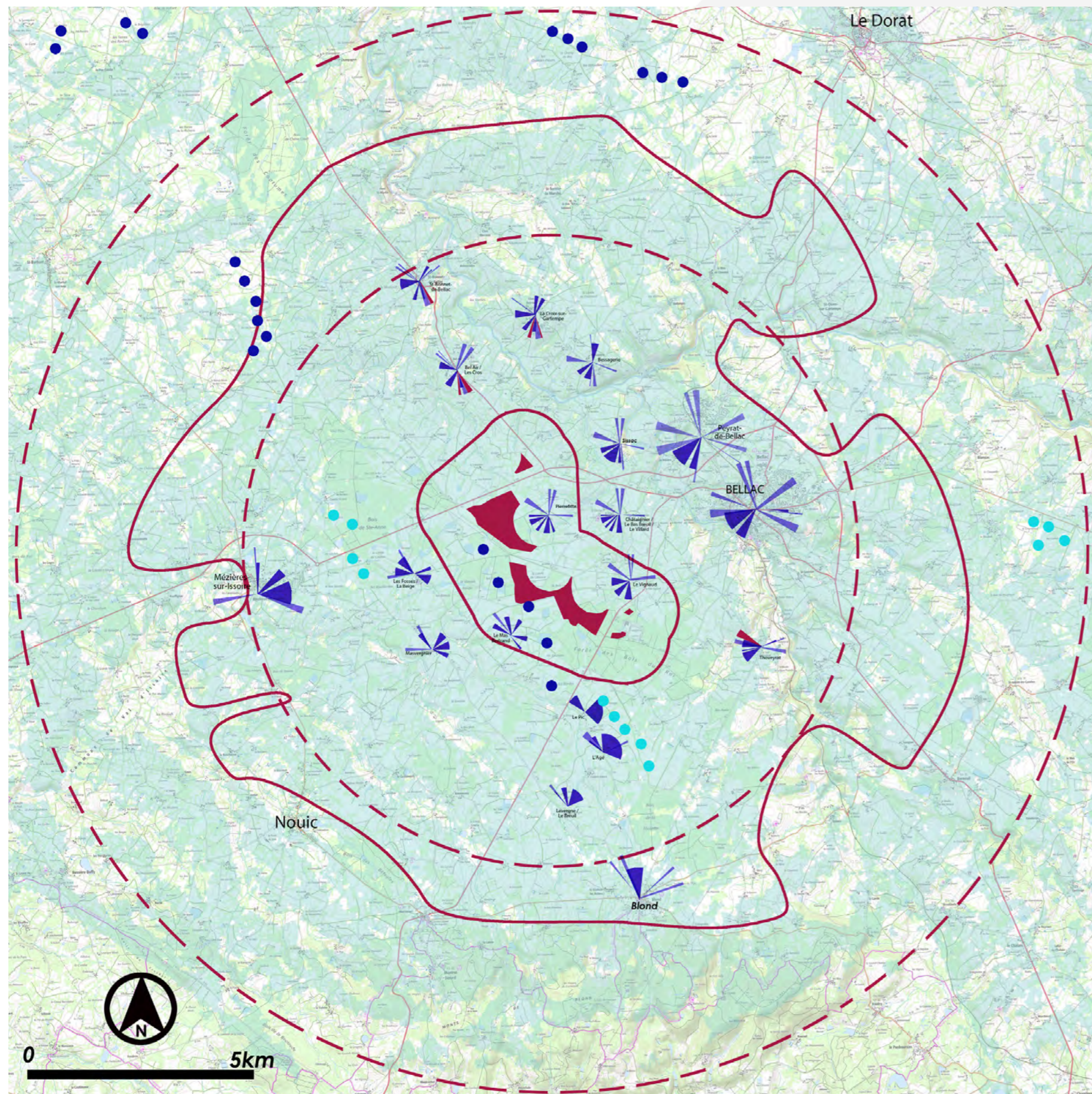
- Lorsque l'indice d'occupation des horizons (A+A') dépasse 120° voire 90° en contexte éolien dense, l'effet est considéré sensible dans le paysage ;
- Lorsque l'indice de densité atteint la valeur de 0,1. C'est-à-dire que la moyenne d'occupation des horizons, par des éoliennes présentes jusqu'à 5 km, est de l'ordre d'une machine par pas de 10° ;
- Lorsque le plus grand angle de respiration est inférieur à une valeur comprise entre 160 et 180°.

**Si l'une de ces trois conditions est remplie, la DREAL CENTRE estime qu'il y a risque d'effet d'encerclement.**



# Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

## CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN DANS LE RAYON DE 10 KM AUTOUR DE LA ZIP



L'étude d'encerclement concerne uniquement les communes se trouvant en zone de visibilité du projet dans le périmètre rapproché. Comme le montre la ZIV, l'étendue de la visibilité est large et compte des bourgs plus ou moins importants ainsi que de nombreux habitats isolés. L'analyse qui suit a retenu 3 zones d'habitat dans l'aire immédiate, qui serviront d'indicateur, et 16 zones d'habitat dans l'aire rapprochée. Elles ont été choisies au regard du contexte éolien existant qui s'inscrit dans un faisceau nord-ouest/sud-est et au regard de la forme de la ZIP.

A noter que le rayon de 10 km ne compte aucun projet en cours d'instruction et que l'analyse ne tient compte d'aucun filtre visuel (relief, bâti ou végétal).

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants et les projets accordés (pas de projet en cours d'instruction dans le périmètre analysé).

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

Communes où la ZIP s'inscrit dans l'angle de la plus grande respiration

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif Aire d'étude immédiate (1 km autour de la ZIP)

Aire d'étude rapprochée de 5 à 10 km maximum autour de la ZIP Zone d'implantation du projet

Eoliennes existantes et accordées Eoliennes autorisées

Zone de visibilité potentielle établit sur base de la ZIP avec une hauteur de 150 m



# Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

## TABLEAU DE RELEVÉ DES DONNÉES ET DE CALCUL DES INDICES

Les 19 zones d'habitat analysées présentent toutes au moins un seuil d'alerte atteint. Par conséquent, si on applique le protocole, elles montrent toutes théoriquement un risque d'encerclement. Sur le critère d'occupation, une seule commune montre un seuil d'alerte atteint, il s'agit du lieu-dit de l'Age au sud. Toutefois, si on regarde les autres critères de cette commune, l'indice de densité et la respiration sont hors d'alerte. Sur le critère de densité, une seule zone d'habitat est hors d'alerte (l'Age). Pour toutes les autres, le seuil est atteint car le nombre d'éoliennes présent par pas de 10° est grand au regard des faibles indices d'occupation. Sur les angles de respiration, 3 zones d'habitat sont hors d'alerte, il s'agit du Pic, de l'Age et de Lavergne-Le Breuil. On peut aussi noter que 2 autres zones d'habitat s'approchant des 160°, il s'agit de Masvergnier et Blond.

**Au regard des impacts supplémentaires du projet, 4 communes montrent des risques supplémentaires car la ZIP s'inscrit dans leur angle de respiration maximal. Il s'agit de Bel Air-Les Cros, La Croix-sur-Gartempe, St-Bonnet-de-Bellac et Thoveyrat. Ces 4 communes montrent toutes deux des seuils d'alerte atteints. Par conséquent, elles devront faire l'objet d'une attention particulière dans les stratégies d'implantation et/ou dans la partie impact (PM).**

Bourgs et hameaux analysés	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 10 km (A') autour de la commune	Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km autour de la commune	Indice de densité des horizons occupés sur 5 km autour de la commune B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune dans un rayon de 0 à 10 km
	(A+A') : Somme des angles occupés dans un rayon de 0 à 5 km (A) et dans un rayon de 5 à 10 km (A')	Parcs existants et accordés	Situation existante avant-projet	Avec les parcs existants et accordés,
<b>Aire immédiate - 1 km</b>				
Pierrefite	66°+29°= 95°	14	0.15	72°
Le Vignaud	71°+28°= 99°	14	0.14	89°
Le Mas Bertrand	79°+8°= 87°	14	0.16	138°
<b>Aire rapprochée &gt; 1 km</b>				
Masvergnier	79°+12°= 91°	14	0.15	150°
Les Fosses / La Beige	99°+10°= 109°	18	0.16	131°
Châtaignier / le Bas Breuil / Le Villard	60°+28°= 88°	14	0.16	80°
Le Pic	120°+0°= 120°	14	0.12	168°
l'Age	134°+15°= 149°	11	0.07	195°
Sissac	68°+32°= 100°	13	0.13	88°
Bessagerie	60°+26°= 86°	12	0.14	90°
Bel-Air / Les Cros	52°+34°= 86°	14	0.16	115°
La Croix-sur-Gartempe	65°+14°= 79°	19	0.24	132°
St-Bonnet-de-Bellac	54°+22°= 76°	16	0.21	103°
Thoveyrat	31°+22°= 53°	12	0.23	129°
Lavergne / Le Breuil	64°+4°= 66°	11	0.17	252°
Blond	30°+13°= 43°	8	0.19	149°
Bellac	52°+47°= 99°	13	0.13	80°
Peyrat-de-Bellac	42°+51°= 93°	9	0.11	63°
Mézières-sur-Issoire	66°+18°= 84°	14	0.17	140°

■ Une seule commune présente un indice d'occupation des horizons supérieur à 120°.

■ Une seule commune présente un indice de densité inférieur ou égal à 0.1.

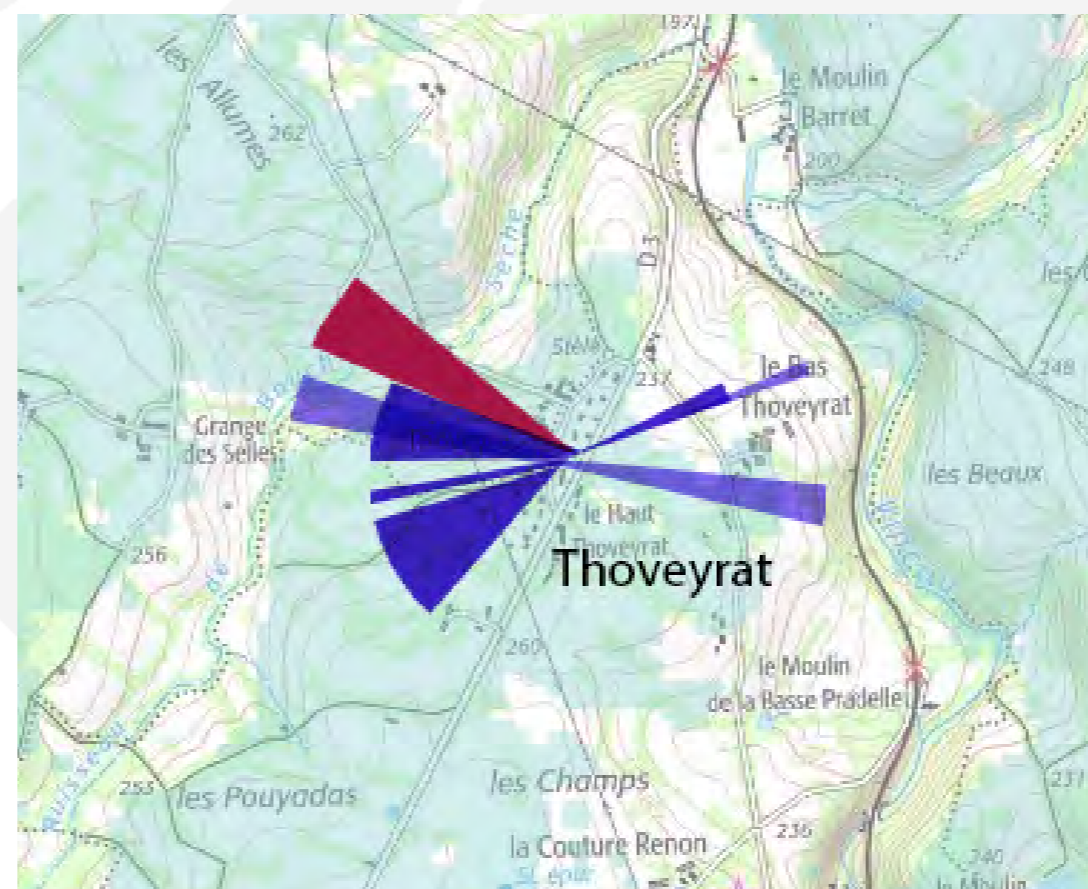
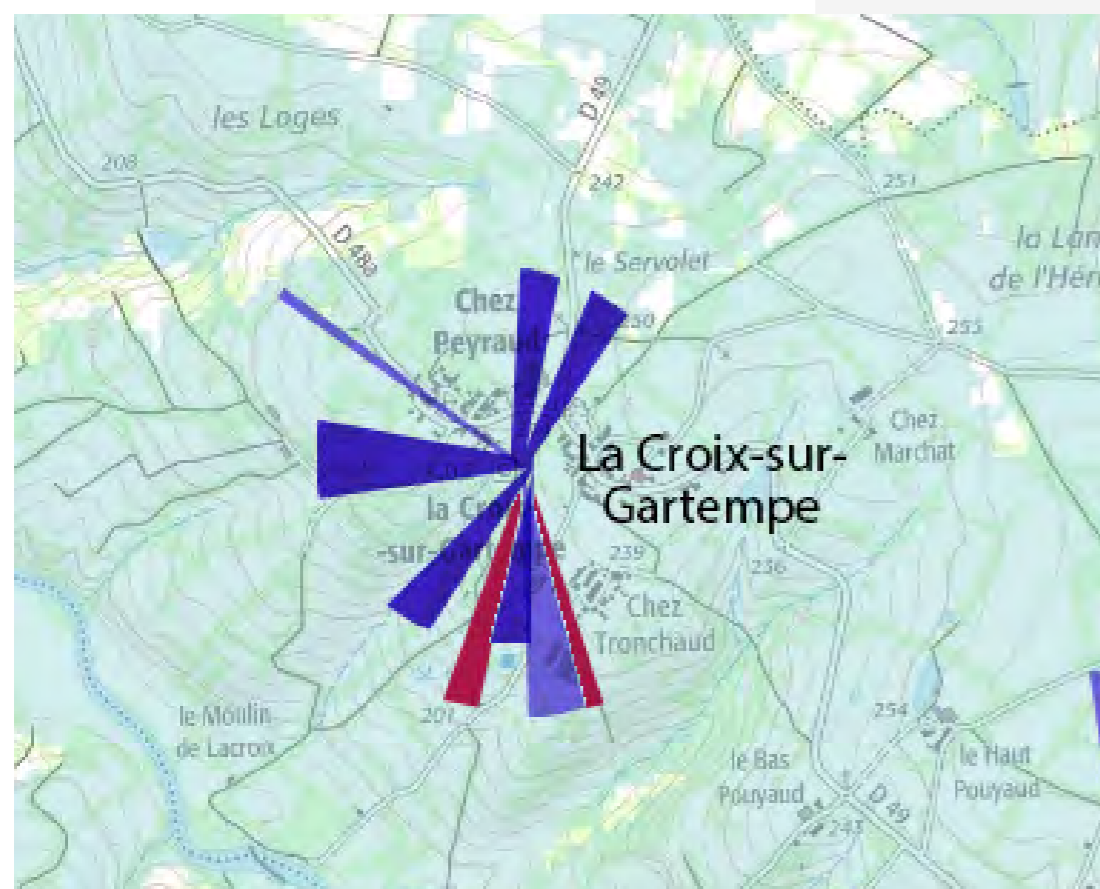
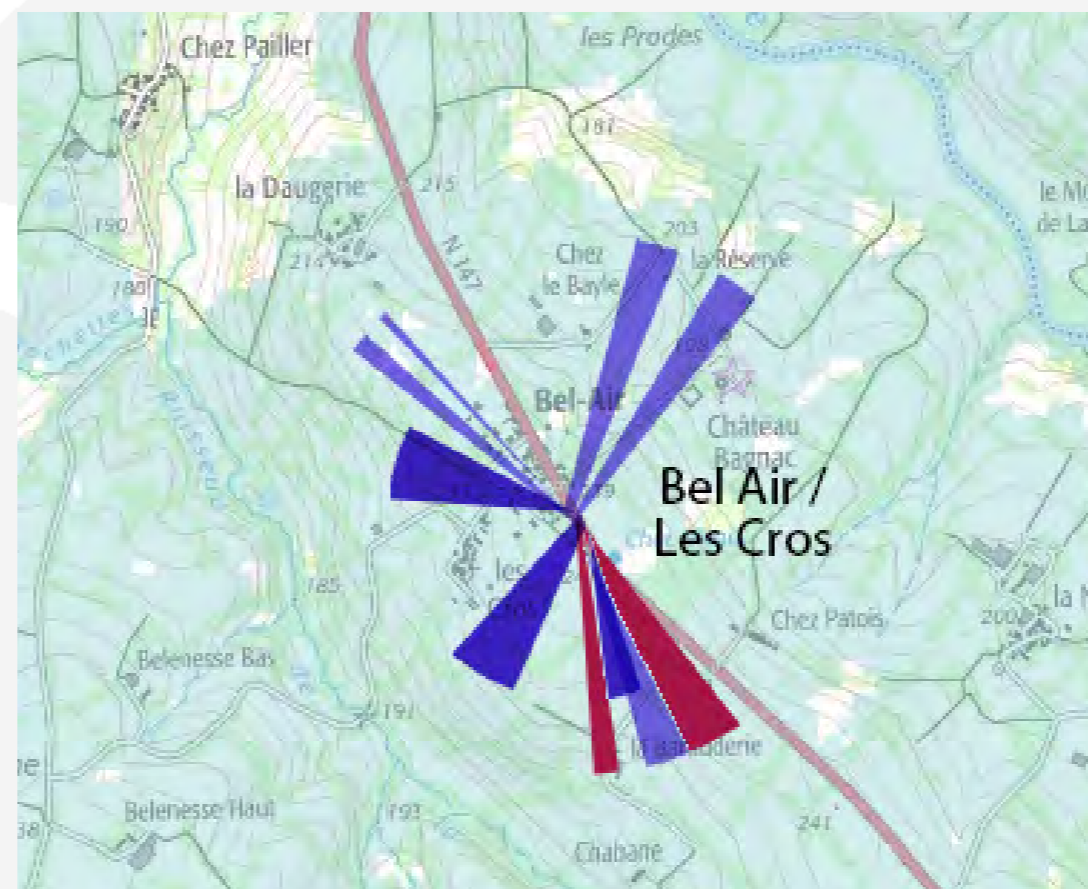
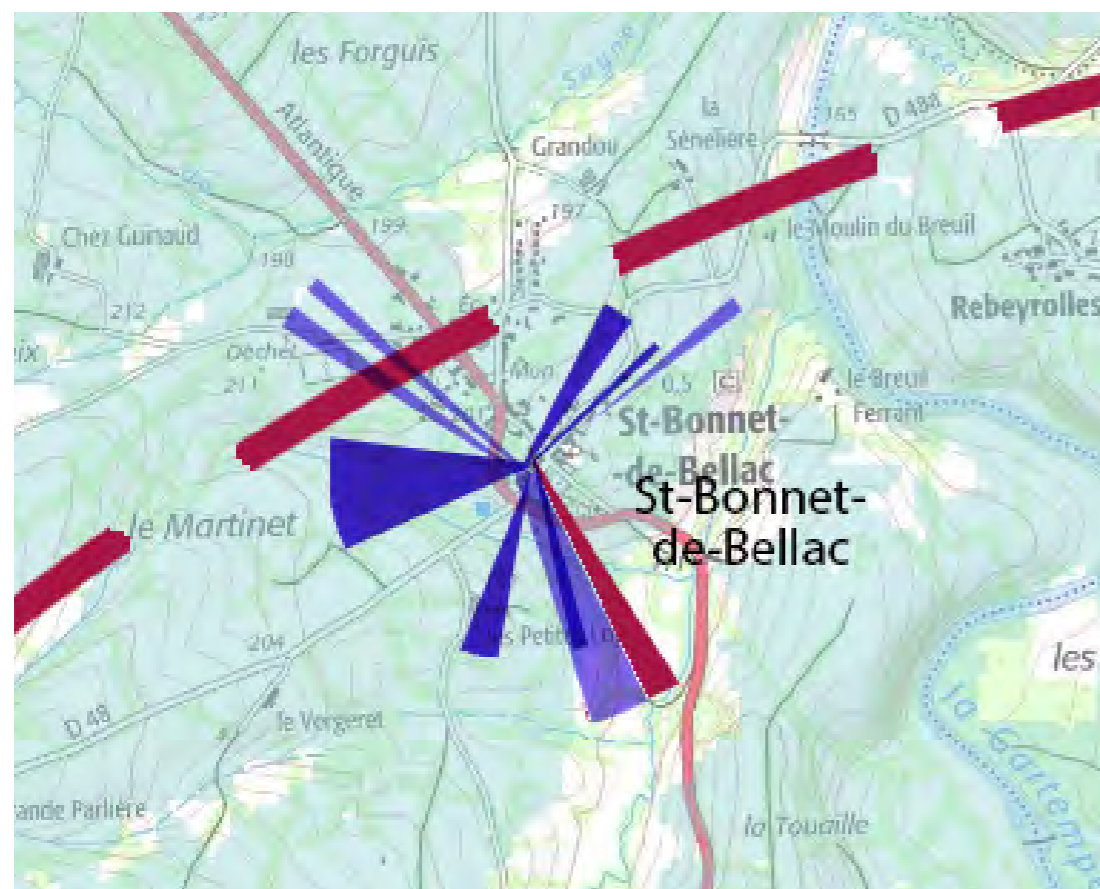
■ 3 communes seulement présentent un angle maximal de respiration supérieur ou égal à 160°-180°.

■ Communes où la zone de projet s'inscrit dans l'angle maximal de respiration visuelle



# Contexte éolien local / étude d'encerclement avant-projet

ZOOM SUR LES 4 COMMUNES IDENTIFIÉES COMME SENSIBLES AU REGARD DU PROJET



Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants et les projets accordés (pas de projet en cours d'instruction dans le périmètre analysé).

En bleu foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En bleu clair sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

Communes où la ZIP s'inscrit dans l'angle de la plus grande respiration



# Lecture physique / morphologie du territoire

La ZIP du projet se trouve au sein des paysages de Basse Marche, un relief progressif descendant vers les territoires de la Vienne et du Cher au nord. La zone de projet se positionne aussi en contre-bas des paysages des Monts d'Ambazac au sud-est. Au sud du périmètre rapproché, on peut d'ailleurs voir une des dernières lignes de crêtes dominant le secteur du projet (Monts de Blond).

Le périmètre immédiat affleure la vallée de la Gartempe qui montre un tracé sinueux, étroit et creusé pouvant s'apparenter à des paysages de gorges. Ce caractère paysager génère des lignes de crêtes en belvédères au niveau des hauts de versants. Au-delà de ces deux lignes marquantes, le paysage est caractérisé par des paysages plans successifs occupés par du bocage et des boisements masquant le relief des marches et jouant des rôles de filtres visuels multiples.

D'autres vallées marquent le périmètre intermédiaire mais elles sont suffisamment éloignées et protégées par le bocage et les boisements se trouvant en interface avec la ZIP.

L'amplitude altimétrique entre la marche et la vallée de la Gartempe au plus proche de la ZIP est de 100m, et celle entre la marche et la ligne de crête des Monts de Blond est de 260m.

## Rapport à l'éolien :

La présence de boisements et d'un bocage dense offrent de multiples protections visuelles qui devraient limiter la prégnance des éoliennes au niveau du périmètre rapproché. Le caractère progressif du relief génère des belvédères naturels du sud vers le nord mais ceux-ci offrent des panoramas où l'éolien occupe déjà le paysage autour de la ZIP.

Zone d'implantation du projet

Aire d'étude intermédiaire portée à 18 km selon la formule Ademe et aire d'étude immédiate (1km)

Aire d'étude rapprochée de 5 à 10 km maximum autour de la ZIP

Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Gradient altimétrique du relief issu du MNT : A noter que les amplitudes topographiques du secteurs sont faibles et donc peu lisibles.

Points altimétriques ponctuels permettant d'évaluer l'amplitude topographique du territoire

Lignes de crêtes les plus marquantes

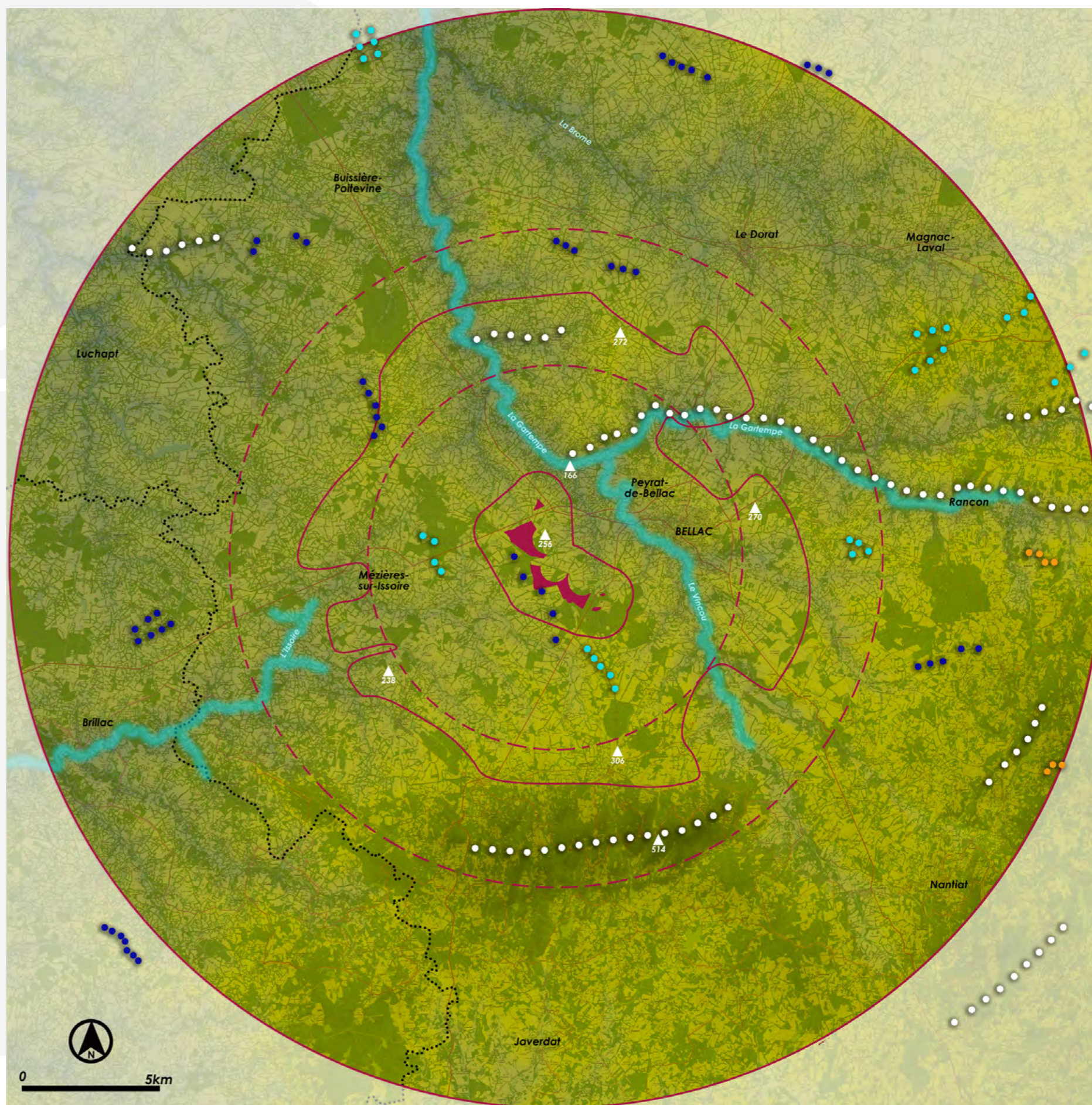
Fond de vallée accueillant les cours d'eau principaux

Couvertures boisées et bocagères

Parcs éoliens construits

Parcs éoliens autorisés

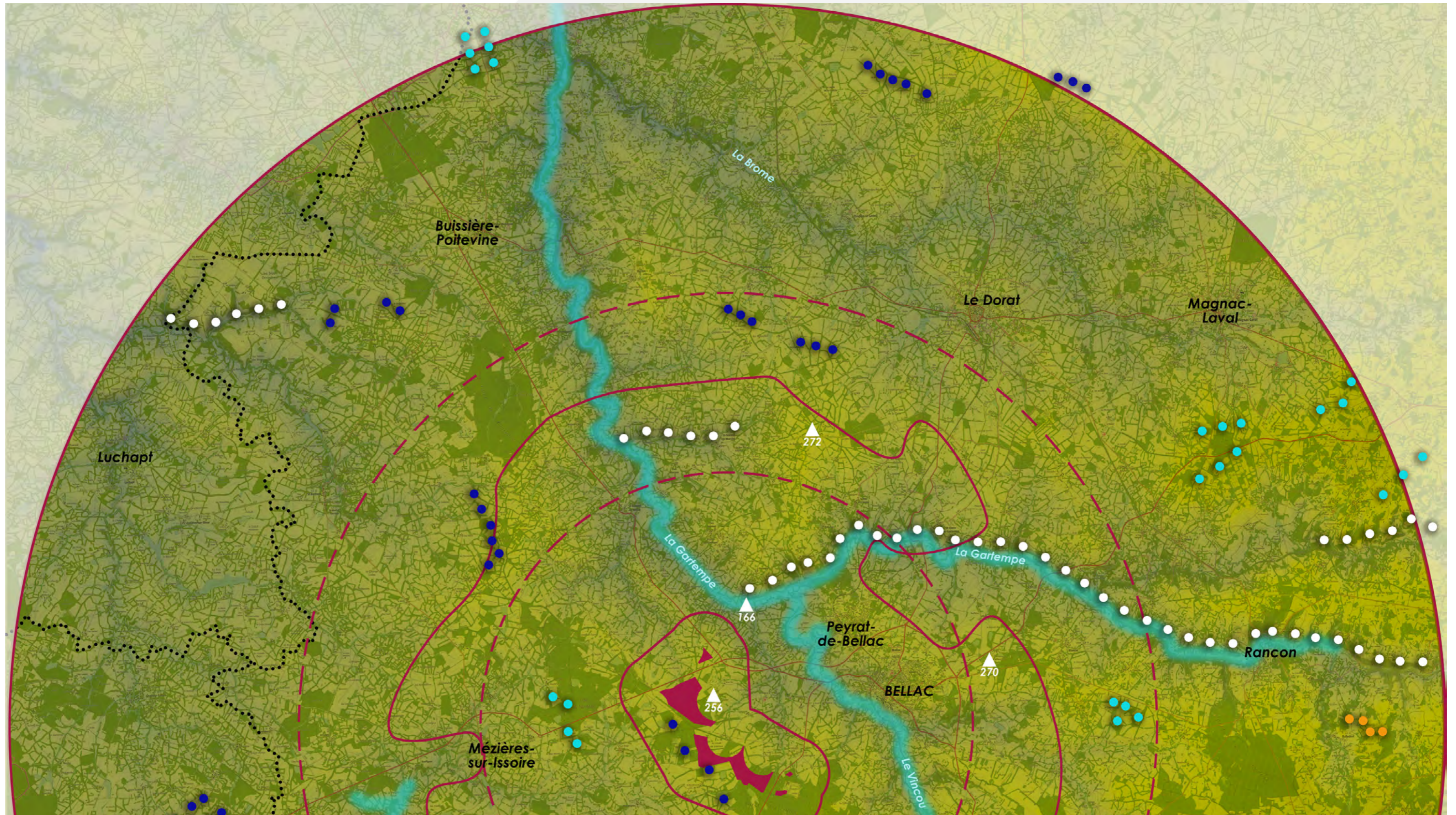
Parcs éoliens en instructions





# Lecture physique / morphologie du territoire

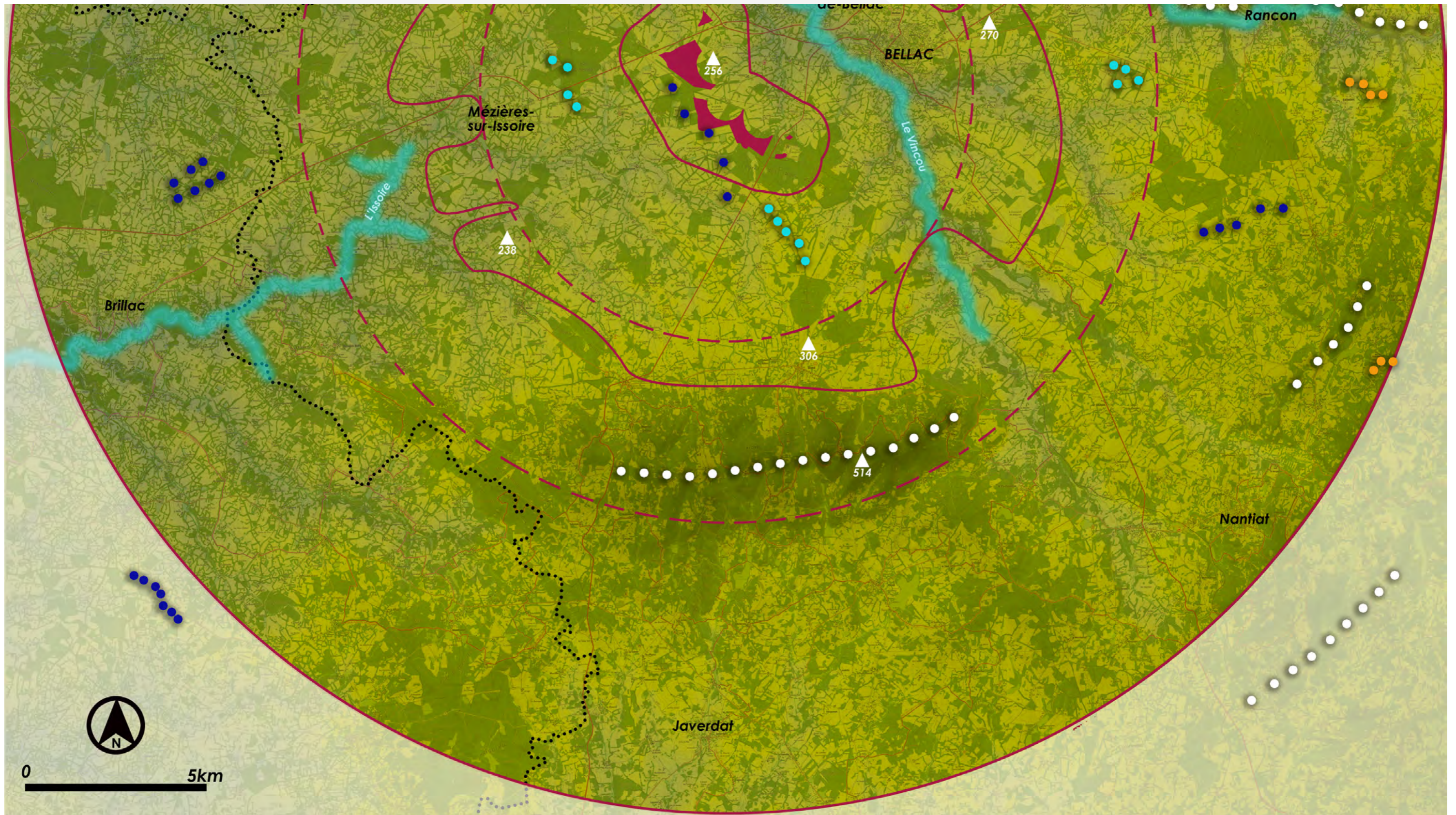
## ZOOM NORD





# Lecture physique / Morphologie du territoire

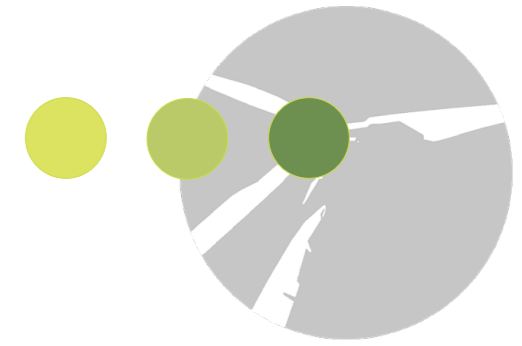
## ZOOM SUD





# Lecture physique / morphologie du territoire

## ILLUSTRATIONS



La Gartempe et ses différents profils de vallée.



Le bocage arboré des plateaux ondulés de la Basse Marche.



Les Monts de Blond, élément de repère du territoire jouant aussi un rôle de filtre visuel.



La Basse Marche et sa couverture arborée et bocagère cloisonnant les vues.



# Lecture des monuments historiques / Tourisme

Le périmètre d'étude intermédiaire de 18 km compte une trentaine d'édifices protégés au titre des monuments historiques dont les 2/3 se trouvent à plus de 10 km. Le périmètre rapproché compte 9 édifices dont le plus proche se trouve à 2.4 km sur la commune de St-Bonnet-de-Bellac. Il s'agit du château de Bagnac. Sur ces 9 édifices, 3 se trouvent déjà en prise avec des parcs éoliens proches (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile) et en avant-plan de la ZIP. Sur les 6 restant, on peut noter que les n°6 et 8 sont protégés par des structures arborées et du relief. Le caractère bocager et boisé du territoire permet de protéger une grande partie des MH recensés. En ce qui concerne les 3 édifices de Bellac, l'église se trouvant sur les hauteurs de la ville porte le plus de sensibilité vis-à-vis du projet.

En matière de tourisme, la majeure partie des grands chemins de randonnée se trouve au sud périmètre d'étude et à plus de 5 km. La moitié des itinéraires identifiés est protégée par les reliefs boisés des Monts de Blond. Toutefois, un des itinéraires passe par un panorama aménagé à l'est des monts au niveau de la Notre-Dame de Valury qui pourrait se trouver dans l'axe du parc de Bellac-Courcellas et du projet. Les campagnes de terrain ont permis de montrer qu'aucune vue n'est tournée vers la zone de projet.

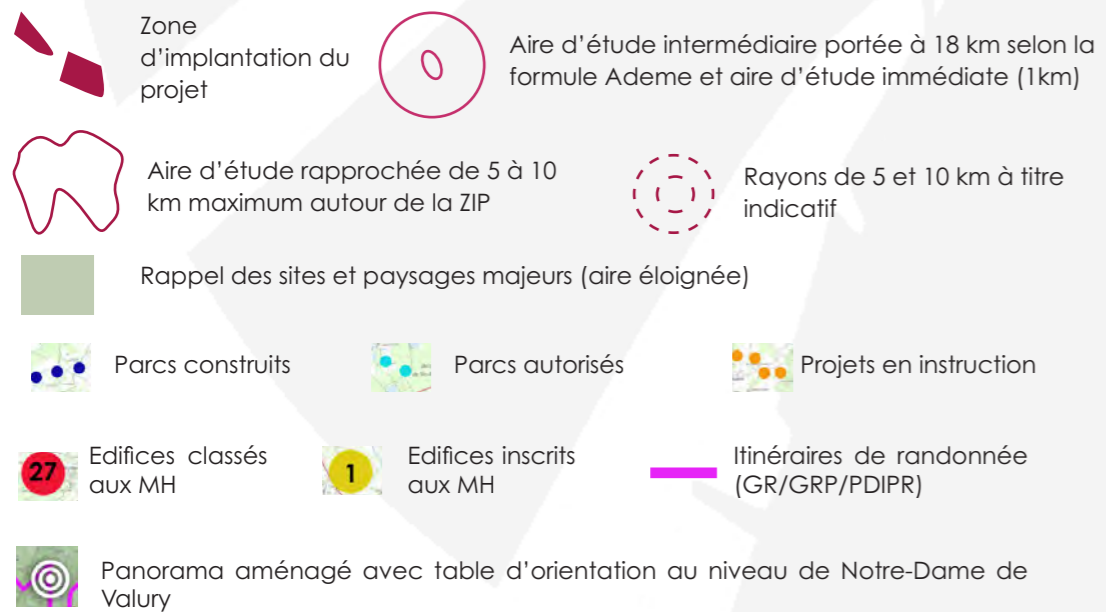
Deux parcours de petite randonnée se trouvent à proximité de la ZIP, sur Peyrat-de-Bellac et sur l'ouest de Bellac. Ce dernier est d'ailleurs en grande partie dans le périmètre immédiat.

Quelques petits parcours marquent la vallée de la Gartempe amont, toutefois, ils se trouvent à plus de 10 km.

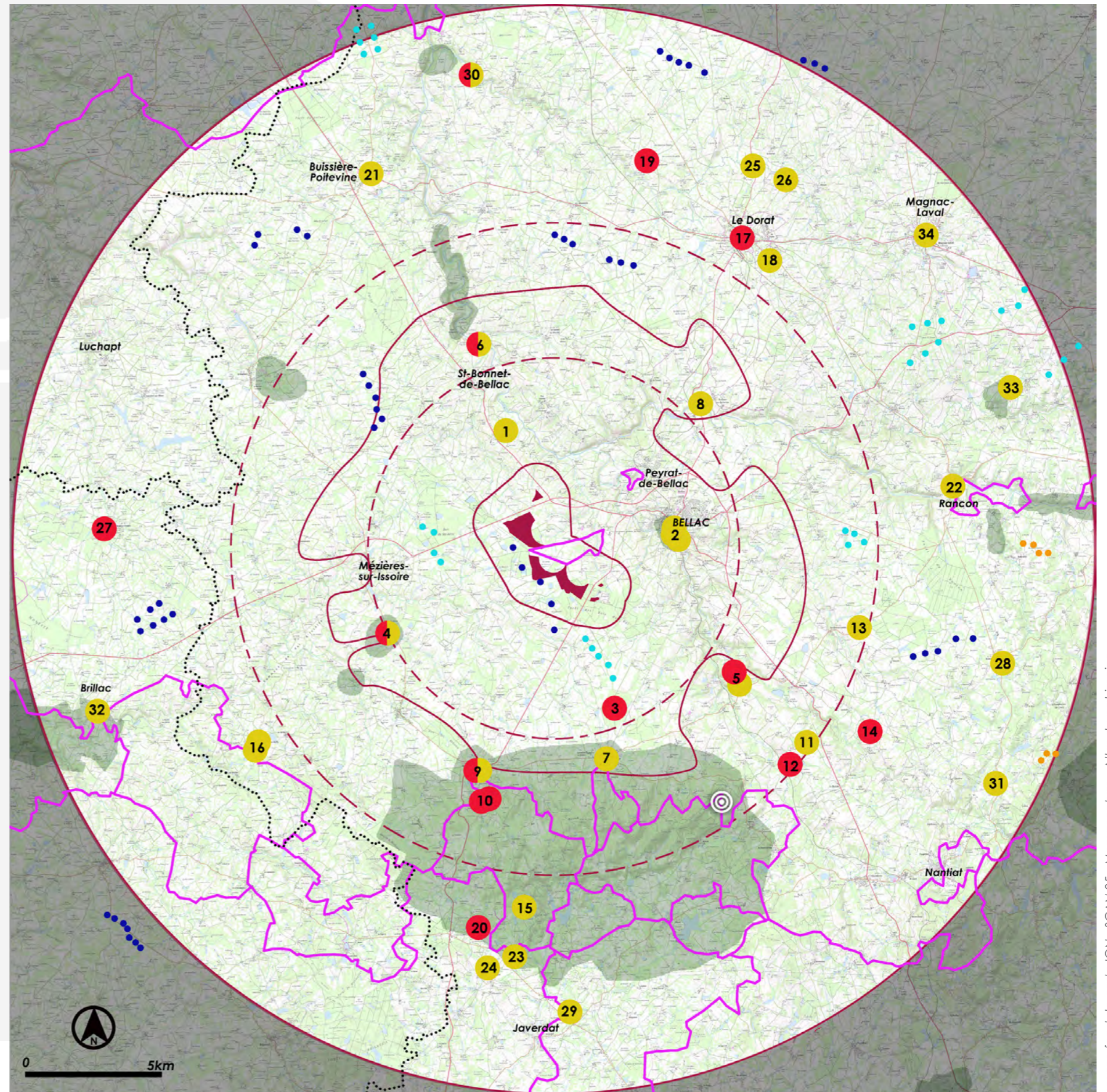
## Rapport à l'éolien :

Au regard de la couverture bocagère et boisée ainsi que du contexte éolien existant, les enjeux patrimoniaux sont plutôt faibles. On peut tout de même noter que les édifices de St-Bonnet-de-Bellac (n°1) et de Bellac (n°2) peuvent montrer des sensibilités plus importantes du fait de leur proximité et de la position de la ZIP en avant-plan des parcs existants au sud-ouest de Bellac.

En ce qui concerne le belvédère de la Chapelle de Valury, une analyse spécifique se trouve dans les pages suivantes.

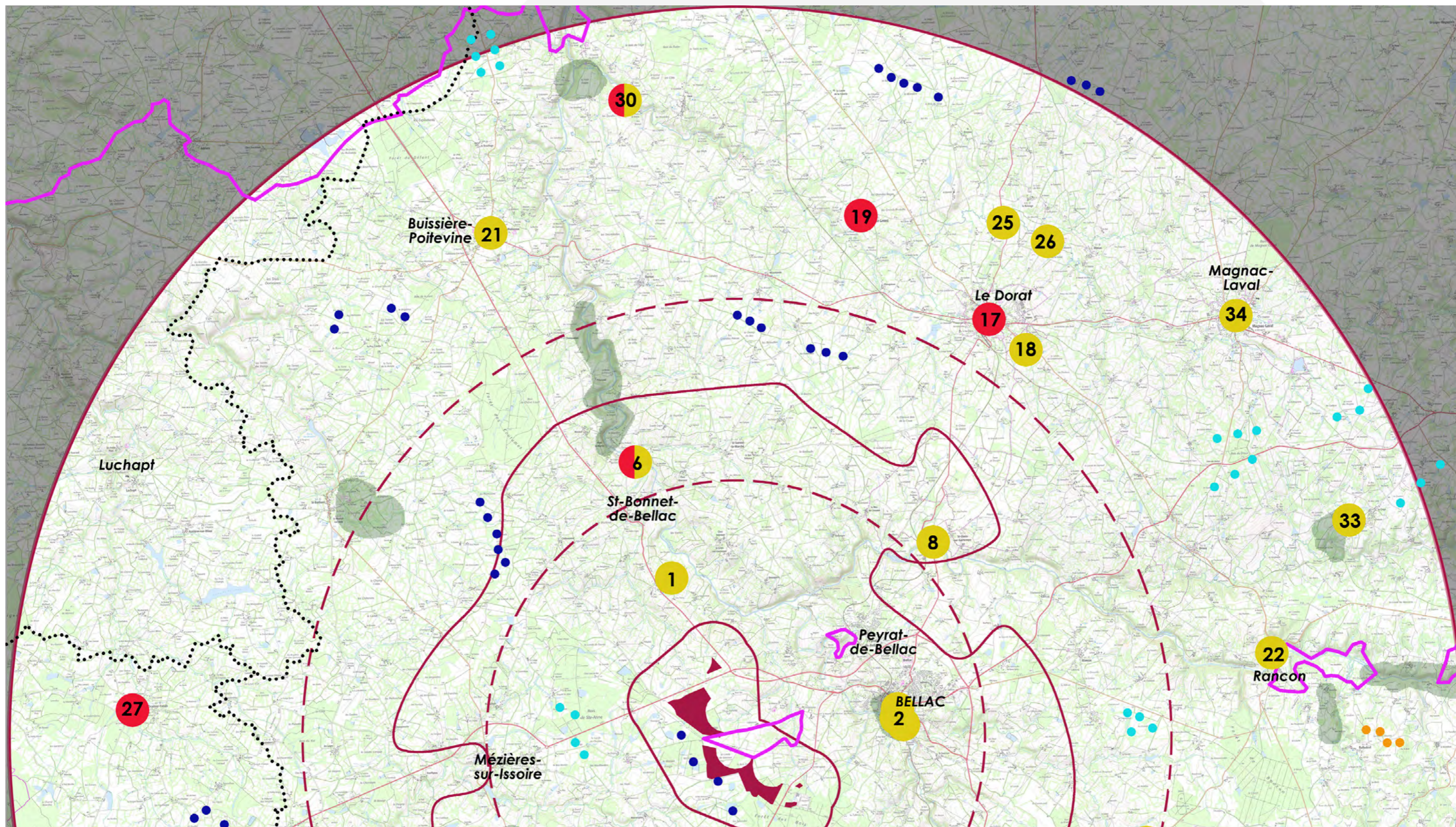


① n° associé au tableau récapitulatif des monuments historiques protégés (cf p.51 à 53). Seuls les monuments se trouvant dans le rayon de 18 km font l'objet d'une analyse.



source fond de carte IGN - SCAN 25 - Monumentum - Atlas du patrimoine

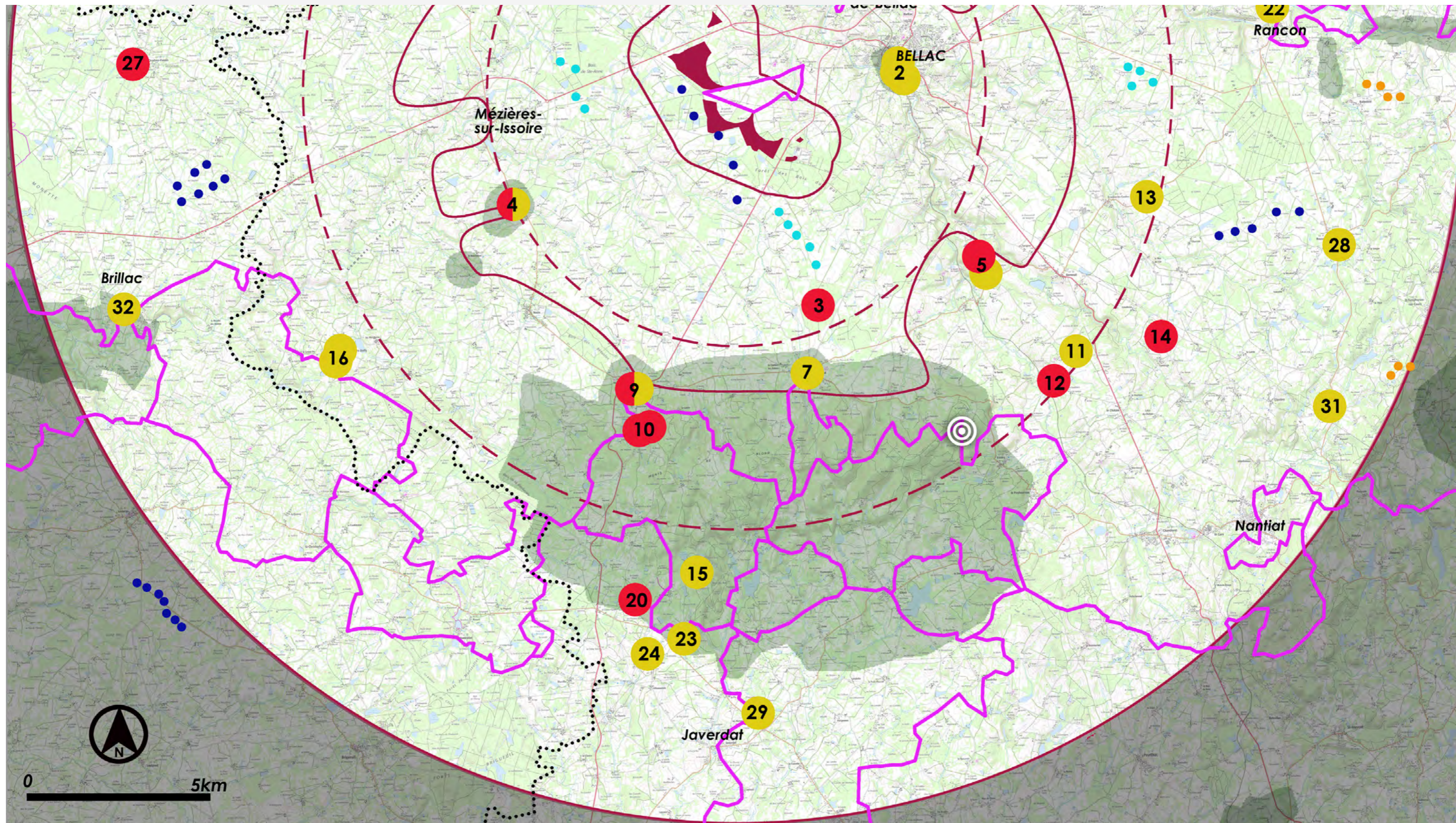






# Lecture des monuments historiques / Tourisme

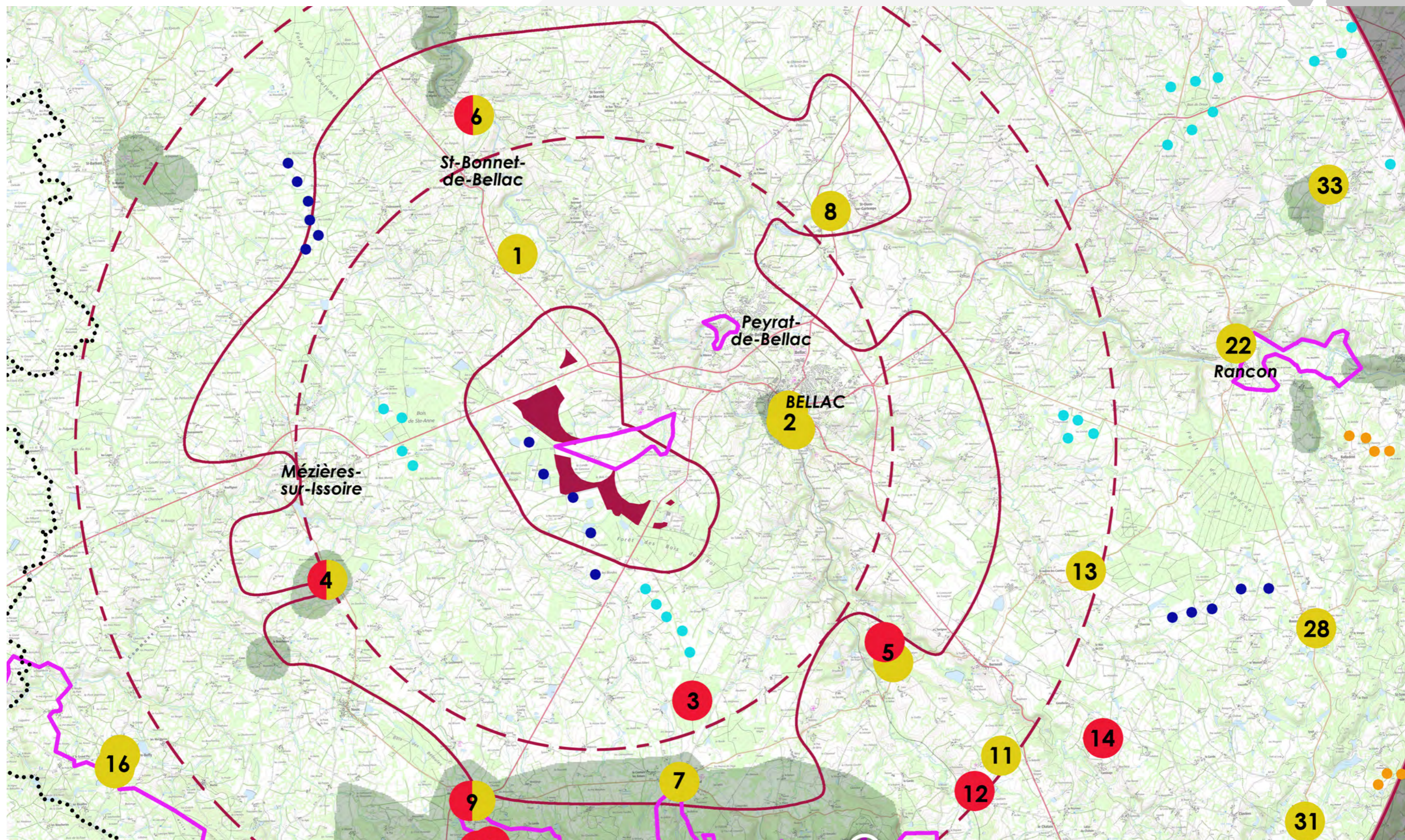
## ZOOM SUD



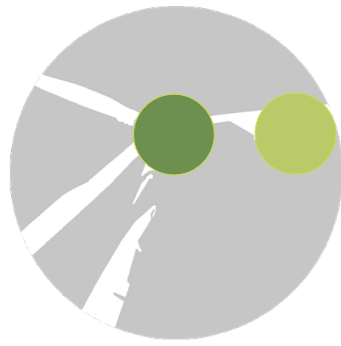


# Lecture des monuments historiques / Tourisme

## ZOOM SUR LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ







# Lecture des monuments historiques

## ILLUSTRATIONS

Patrimoine dans un rayon de 0 à 5 km (illustrations non exhaustives) :

01	02	03	
04	05	06	
07	08	09	10



- 01 - Château de Bagnac à St-Bonnet-de-Bellac (I)
- 02 - Vieux-Pont de Bellac (I)
- 03 - Eglise de l'Assomption et de la Très Ste-Vierge à Bellac (I)
- 04 - Hôtel du XVIIIème à Bellac (I)
- 05 - Château du Fraisse à Nouic (C/I)
- 06 - Dolmen de la Borderie à Berneuil (C)
- 07 - Dolmen de la Lue à Berneuil (I)
- 08 - Eglise de l'Ordination à Blond (I)
- 09 - Château à Mortemart (I)
- 10 - Halle à Mortemart (I)

(C) Classé / (I) Inscrit

Patrimoine dans un rayon de 5 à 10 km (illustrations non exhaustives) :



Source : Internet (Street Vieww - Base Mérimée - et Bocage Paysage)



# Lecture des monuments historiques

## ILLUSTRATIONS



Patrimoine dans un rayon de 5 à 10 km (illustrations non exhaustives) :



11	12	13	14
15	16	17	18
19	20	21	22



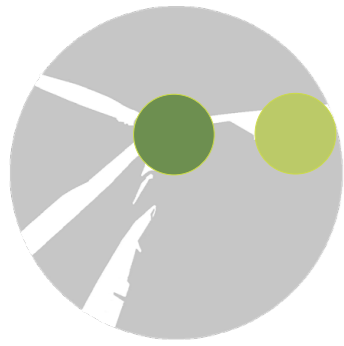
- 11 - Eglise St-Julien à Montrol-Sénard (I)
- 12 - Chapelle des Morts à Montrol-Sénard (C)
- 13 - Dolmen de la Betoulle à Breuilaufa (I)
- 14 - Chapelle St-Jean-Baptiste à Buisnière-Boffy (I)
- 15 - Eglise St-Pierre-ès-Liens Le Dorat (C)
- 16 - Porte Bergère Le Dorat (C)
- 17 - Lanterne des Morts à Oradour-St-Genest (C)
- 18 - Menhir de Ceinturat à Cieux (C)
- 19 - Eglise St-Pierre-ès-Liens à Rancon (I)
- 20 - Pont de Cheix à Dinsac (I)
- 21 - Eglise St-Martin à Oradour-Fanais (C)
- 22 - Château de la Côte-au-Chapt à Darnac (C/I)

(C) Classé / (I) Inscrit



Source : Internet (Street View - Base Mérimée - et Epure Paysage)





## ● Lecture des monuments historiques

Analyse spécifique de la chapelle de Vaulry et de son belvédère sur les hauteurs des Monts de Blond



vue sur la chapelle en direction du projet



table d'orientation montrant le panorama théoriquement visible

La végétation dense cernant la Chapelle Vaulry ne permet aucune vue depuis les abords de la chapelle en direction du projet. La table d'orientation installée sur site ne correspond plus à la réalité du terrain où la végétation grandissante a fortement réduit le panorama visible vers les paysages à une petite fenêtre vers le sud.

**Par conséquent on peut considérer que ce site, aussi belvédère associé aux paysages de Monts de Blond, ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet. De plus, des parcs éoliens autorisés marquent les paysages en interface des monts et de la ZIP.**



Photo illustrant le panorama réelle visible : en effet la végétation limite les vues à une petite fenêtre tournée vers le sud (donc à l'opposé du projet)



# Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des monuments historiques présents dans l'aire d'étude rapprochée étendue.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et le cumul de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peut porter atteinte à leur valeur patrimoniale.

## Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

- L'édifice est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)  
- L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)
- L'édifice n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)  
- L'édifice se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)
- L'édifice n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vers les paysages environnants (A)  
- L'édifice se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

## En ce qui concerne les notions de rayonnement/reconnaissance :

- l'édifice est considéré de rayonnement local s'il n'est connu que des habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié
- l'édifice est considéré de rayonnement régional si il est associé à d'autres types de protection (UNESCO, sites classés) et qu'il est connu plus largement ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme...)

n°	Commune	Patrimoine (Mayenne/Sarthe)	Niveau de protection au titre des MH	Distance à la zone de projet la plus proche	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
<b>Dans un rayon de 0 à 5 km autour de la ZIP</b>											
1	St-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	inscrite partiellement (clocher)	2,4 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par du bocage arboré.	local	non	non			oui
2	Bellac	Vieux pont	inscrit	3 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve en milieu urbain et dans le fond de la vallée de la Gartempe.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non			
		Eglise de l'Assomption et de la Ste-Vierge	inscrit	3 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV et il est implanté sur le haut du versant de la vallée de la Gartempe tourné vers la ZIP.	local		non			oui
		Hôtel du XVIIème	inscrit partiellement	3,2 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV et il est implanté sur les hauteurs de la ville. Toutefois il est aussi au cœur du tissu urbain. Des vues depuis les étages du bâtiments sont possibles.	local		non			
3	Blond (bois de la Tourette)	Vestiges gallo-romain	classé	3,9 km	Le site se trouve au cœur d'un boisement dense.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non			



# Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

n°	Commune	Patrimoine (Mayenne/Sarthe)	Niveau de protection au titre des MH	Distance à la zone de projet la plus proche	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
<b>Dans un rayon de 5 à 10 km autour de la ZIP</b>											
4	Nouic	Château du Fraisse	Partiellement classé et inscrit	5,5 km	Le château se trouve majoritairement en zone de non visibilité d'après la ZIV et il se trouve en arrière-plan d'un boisement dense.	local	oui (parc de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)			
5	Berneuil et Puy-la-Garde	Dolmen de la Borderie	classé	5,5 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve en lisière est d'un bosquet masquant les vues vers la ZIP.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non			
		Dolman de Lalue	inscrit	5,9 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV et il se trouve en zone ouverte. Toutefois, il n'est pas visible depuis la N147 qui se trouve à proximité.	local		non			
6	St-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrièr	Partiellement classé et inscrit	5,6 km	Le site est composé de plusieurs bâtiments protégés qui sont implantés entre boisement et bocage. De plus il est majoritairement en dehors de la ZIV.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est attenant à la ZIP	non			
7	Blond	Eglise de l'Ordination-de-St-Martin	inscrit	5,7 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par le bâti du bourg et il n'émerge pas de la silhouette du bourg depuis les axes environnants.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)			
8	St-Ouen-sur-Gartempe	Vieux Pont de Beissat	inscrit	6,5 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve ans le fond de la vallée de la Gartempe.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non			oui
9	Mortemart	Maison Sénachal, Halle, Motte féodale, Anciens couvents des Carmes et des Augustins, et Château	classés et inscrits	7 km au plus proche	Les différents édifices se trouvent dans le bourg qui lui-même s'inscrit dans un paysage de bocage.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)			
10	Montrou-Sénard	Cimetière, Chapelle des Morts St-Jean-l'Evangéliste, Eglise St-Julien et Croix	classés et inscrits	8,1 km		local					
11	Breuil-laufa	Dolmens n°2,3 et 4 de la Betoulle	inscrit	9,2 km	L'édifice est en zone ouverte et il se trouve en zone de visibilité.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non			oui
12		Eglise de la Décollation de St-Jean-Baptiste	inscrit	9,3 km	L'édifice se trouve dans le bourg qui lui-même s'inscrit dans un paysage de bocage.	local		non			
13	St-Junien-les-Combes	Château de Sannat	inscrit	9,5 km	L'édifice et son jardin se trouvent en zone de visibilité d'après la ZIV et ils offrent un panorama vers l'ouest où se trouve la ZIP.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	oui (sites classés et inscrits)			oui
<b>Dans un rayon de 10 à 15 km autour de la ZIP</b>											
14	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	classé	11 km	L'édifice est en dehors de la ZIV et se trouve dans un écrin arboré.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non			
15	Cieux	Chapelle du Bois-du-Rat	inscrit	11,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité potentielle d'après la ZIV .	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)			
16	Bussière-Boffy	Eglise de l'Assomption de la Très-Ste-Vierge	inscrit	11,5 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve en milieu urbain et n'émerge pas de la silhouette du bourg.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non			
		Chapelle St-Jean-Baptiste	inscrit	11,8 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV et en zone semi-ouverte. Toutefois les vues dégagées ne sont pas tournées vers la ZIP.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non			
17	Le Dorat	Porte Bergère, Hôtel de la Pouge et l'Eglise St-Pierre-ès-Liens	classés et inscrits	11,6 km	Les édifices sont en zone de visibilité mais s'inscrivent dans l'urbain. A noter que l'église est sur les hauteurs de la ville et qu'elle émerge de la silhouette urbaine.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non			
18		Ancien hospice de Grandchamp ou ND de la Consolation	inscrit	11,8 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par un écrin arboré.	local		non			
19	Oradour-St-Genest	Lanterne des Morts	classé	12,5 km	L'édifice se trouve dans le cimetière communal qui est à l'écart du bourg. Les paysages en interface montre des trames bocagères et boisées successives.	local		non			
20	Cieux	Menhir de Ceinturat	classé	12,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité potentielle d'après la ZIV .	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)			



# Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



n°	Commune	Patrimoine (Mayenne/Sarthe)	Niveau de protection au titre des MH	Distance à la zone de projet la plus proche	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
<b>Dans un rayon de 15 à 18 km autour de la ZIP</b>											
21	Buissière-Poitevine	Eglise St-Maurice	inscrit	12,9 km	L'édifice est en zone de visibilité d'après la ZIV mais il s'inscrit dans l'urbain et n'émerge pas de la silhouette urbaine.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non			
22	Rancon	Eglise St-Pierre-ès-Lien, Pont du XIIIème sur la Gartempe et Ancien cimetière	inscrit	13,3 km pour le plus proche	Les 3 édifices sont en hors zone de visibilité.	local	oui (parc la Lande)	non			
23	Cieux	Menhir d'Arnac	inscrit	13,3 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)			
24	Javerdat	Dolmen de Rouffignac	inscrit	13,9 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local		non			
25	La Bazeuge et Dinsac	Pont de Cheix	inscrit	14,1 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non			
26		Pont du Moulin de la Barre	inscrit	14,4 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local		non			
27	Oradour-Fanais	Eglise St-Martin	classé	14,6 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	Oui (parc de la Forge)	non			
28	Roussac	Croix de Ste-Anne	inscrit	14,9 km	L'édifice est zone de visibilité d'après la ZIV mais elle est protégé par le bourg.	local	oui (parc de Roussac)	non			
29	Javerdat	Menhir du Pic	inscrit	15,1 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non			
30	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	inscrit et classé	15,2 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	Oui (parc d'Oradour-St-Genest)	non			
31	Le Buis	Croix dite du Buis ou du Marchand	inscrit	16,1 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non			
32	Brillac	Eglise St-Pierre	inscrit	16,4 km	L'édifice est en zone de visibilité ponctuelle mais il est protégé par le bourg et sa distance à la ZIP.	local	Oui (parcs de la Forge et Bellac-Croix de la Pile)	oui (site classé)			
33	Villefavard	Villa al Solitude	inscrit	16,5 km	L'édifice est en zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par un écran arboré et sa distance au projet.	local	oui (parc la Lande)	oui (site inscrit)			
34	Magnac-Laval	Eglise St-Maximin	inscrit	16,7 km	L'édifice est zone de visibilité d'après la ZIV mais elle est protégé par le bâti qui l'entoure et sa distance à la ZIP.	local	Oui (parc des Portes de Brame Benaize)	non			

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyse particulières sont :

- Dans le rayon de 0 à 5 km autour du projet :**
  - le château de Bagnac (St-Bonnet-de-Bellac)
  - église et hôtel XVIIIème de Bellac
- Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet :**
  - Dolmen de La Lue (Berneuil)
  - Dolmens de Breuilaufa
  - Château de Sannat (St-Junien-lès-Combes)
- Dans le rayon de 10 à 18 km autour du projet :**
  - sans objet



# Analyse du patrimoine local non protégé dans l'aire rapprochée

Comme précisé dans le protocole d'introduction, le recensement du patrimoine local non protégé est non exhaustif et se limite au périmètre rapproché (10 km max) autour de la ZIP où la prégnance de celui-ci peut interagir avec ces éléments souvent de petite taille.

Les éléments cartographiés sont issus des données IGN 25000 et d'éléments visibles repérés lors des campagnes de terrain. Il s'agit majoritairement de petits édifices religieux (comme des croix et oratoires mais aussi des chapelles, des églises ainsi que des châteaux).

Au travers du patrimoine local recensé, le constat met en évidence plusieurs éléments qui pourraient présenter des sensibilités potentielles au nord-est et à l'est de la zone de projet.

- **Le château du Châtaignier** qui est à 1.7 km et qui par ailleurs se trouve sur un sentier de randonnée local. Il est majoritairement protégé par un écrin arboré mais il montre une fenêtre visuelle tournée vers le nord de la ZIP.

- **Deux croix et une chapelle situées dans le hameau ou lieu-dit de Gasne** à 1.5 km. Les 3 éléments sont entourés de bocage arboré ou d'arbres qui limitent fortement les vues.

Pour les autres édifices recensés, ils sont déjà en prise potentielle avec des éoliennes plus proches ou protégés par des boisements et/ou du bocage.



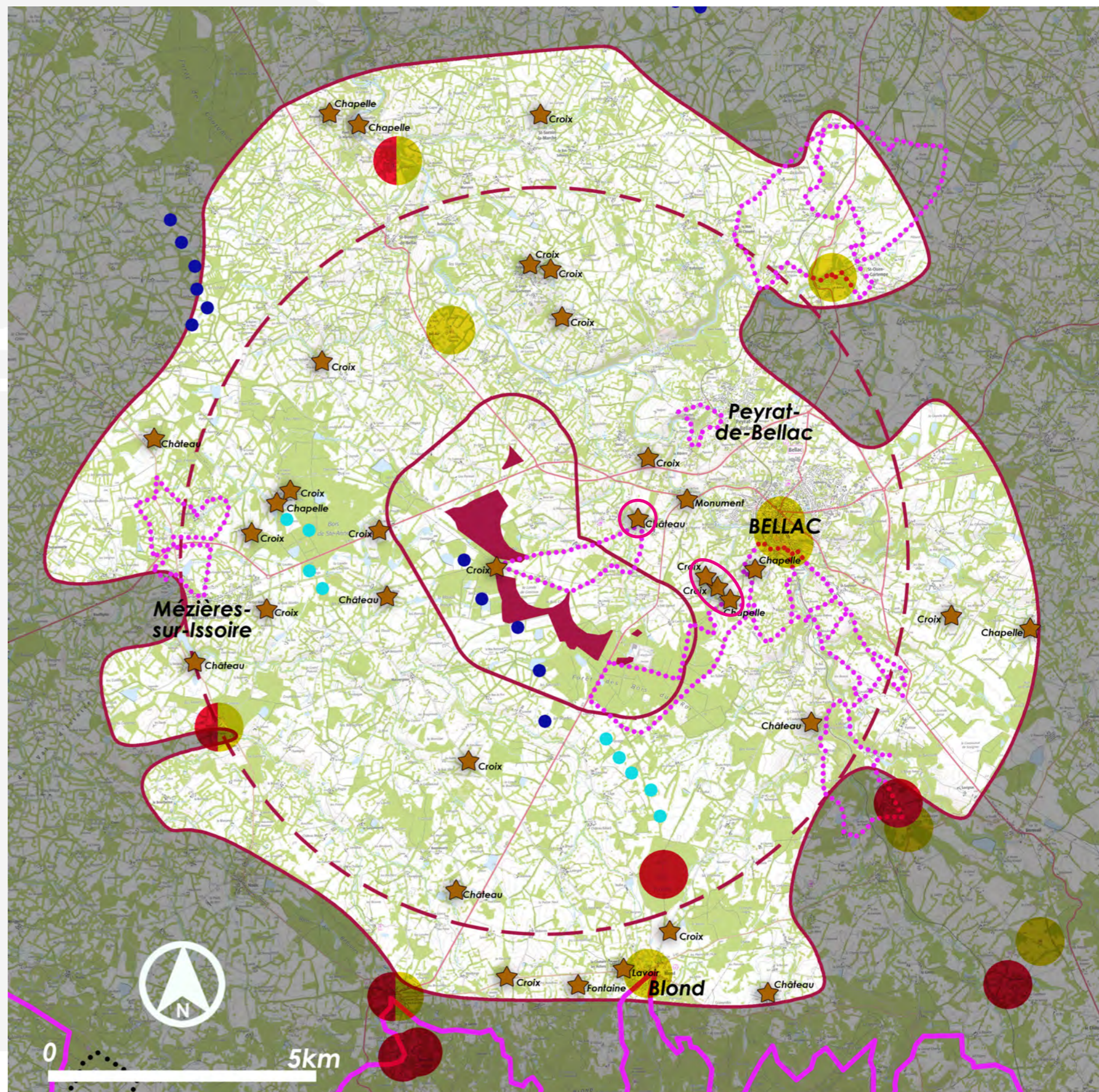
Chapelle de Gasne



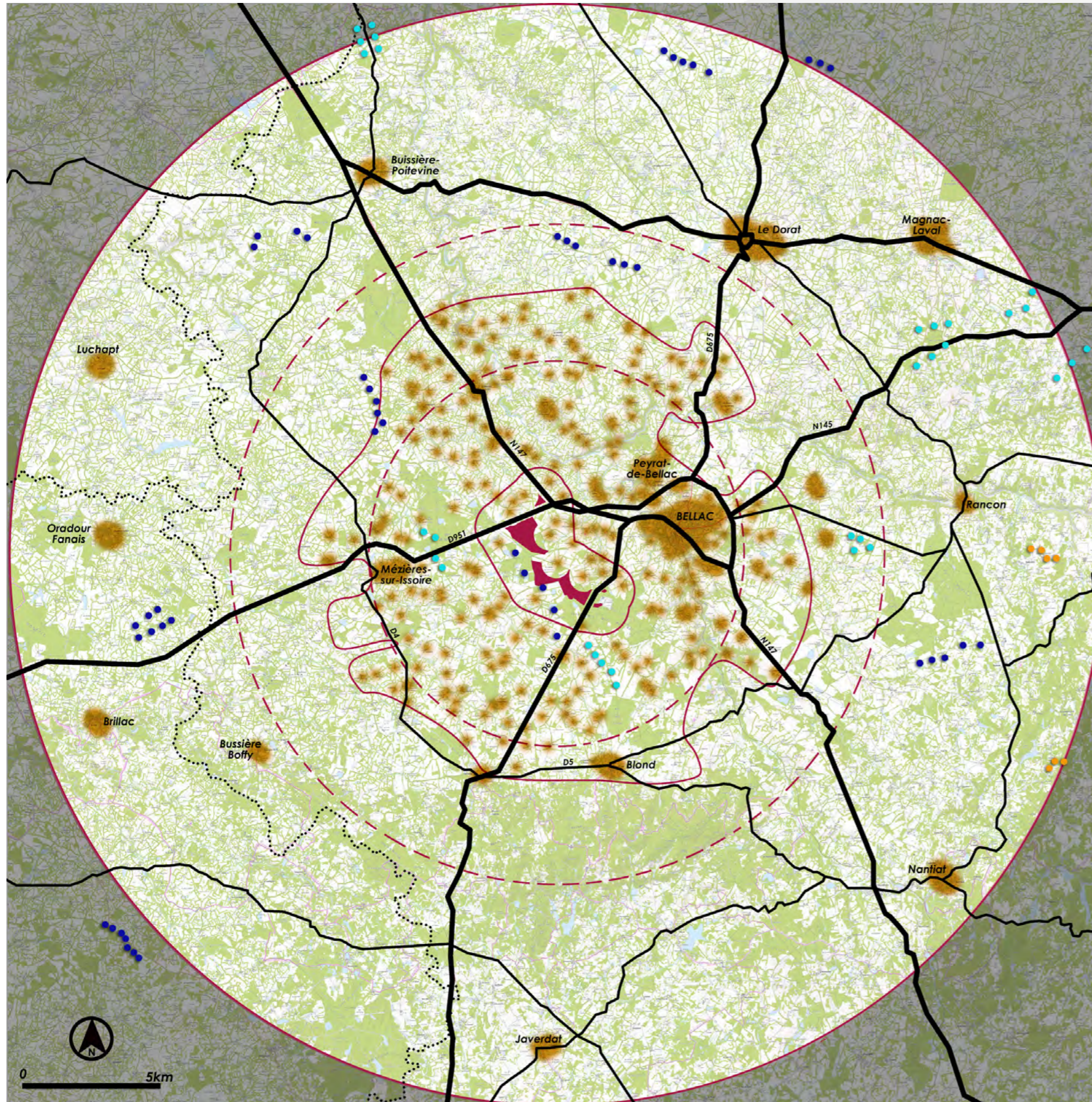
Croix au nord de Gasne



Croix au sud de Gasne







## INFRASTRUCTURES

Le secteur d'étude est à l'écart des grands axes routiers inter-régionaux (autoroutes). Au sein du secteur d'étude on distingue trois niveaux d'infrastructures :

- les axes majeurs avec la N147, la D951 et la D675 qui jouxtent tous la ZIP et convergent vers Bellac (pôle urbain le plus proche).
- les axes secondaires avec la D5 et la D4 qui passent au sud et à l'ouest du périmètre rapproché.
- un réseau de voies local desservant la multitude des zones d'habitat du secteur d'étude (niveau le plus représenté dans le périmètre d'étude).

**Dans les axes du territoire qui pourraient offrir de larges perceptions sur le/les projet(s) avec une prégnance potentielle, on peut noter :**

- la D951 qui offre des fenêtres visuelles au nord du périmètre immédiat, un axe qui relie Bellac et Mézières-sur-Issoire, deux petits pôles urbains et patrimoniaux.
- la D675 qui passe en frange est de la ZIP. La séquence la plus proche de cette dernière est sous couvert arboré, par conséquent les vues devraient être limitées. Toutefois, des vues sont possibles depuis les zones bocagères plus au sud.
- la N147 qui passe à l'extrémité nord de la ZIP et qui peut donner des vues ponctuelles au travers du bocage.

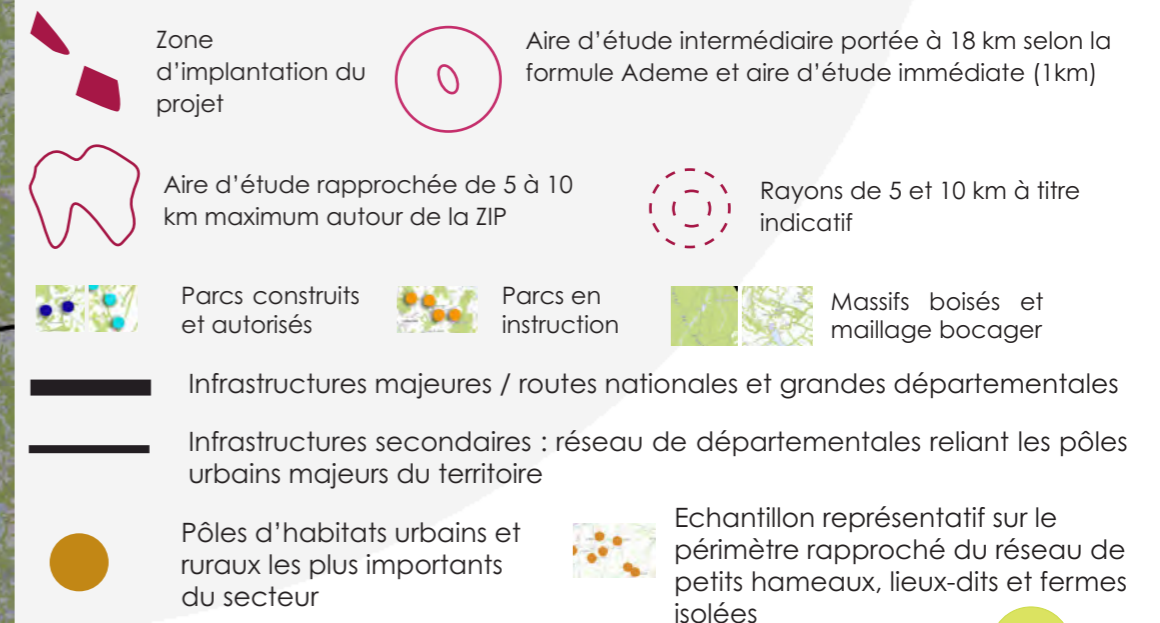
Le réseau de voie local proche offrira de nombreuses vues mais qui devraient être partielles ou ponctuelles au gré de la densité et de la hauteur du bocage.

## URBANISME/HABITAT

Le secteur d'étude est à l'écart des pôles urbains majeurs, il s'inscrit dans un cadre rural composé en grande partie de petits hameaux, lieux-dits et fermes isolées et peu distants les uns des autres (voir échantillon cartographié sur le périmètre rapproché). Un petit pôle urbain se trouve à 2 km à l'est de la ZIP, il s'agit de Bellac auquel est accolé Peyrat-de-Bellac (5191 habitants au total). Dans le périmètre rapproché, on peut aussi noter deux villages importants, il s'agit de Mézières-sur-Issoire (1127 hab) à 4 km à l'ouest et de Blond (693 hab) à 6 km au sud. L'aire immédiate (1 km autour de la ZIP), compte une vingtaine de zones d'habitat avec une densité plus importante au nord qu'au sud. En effet, la moitié sud du périmètre immédiat est majoritairement constituée de boisements.

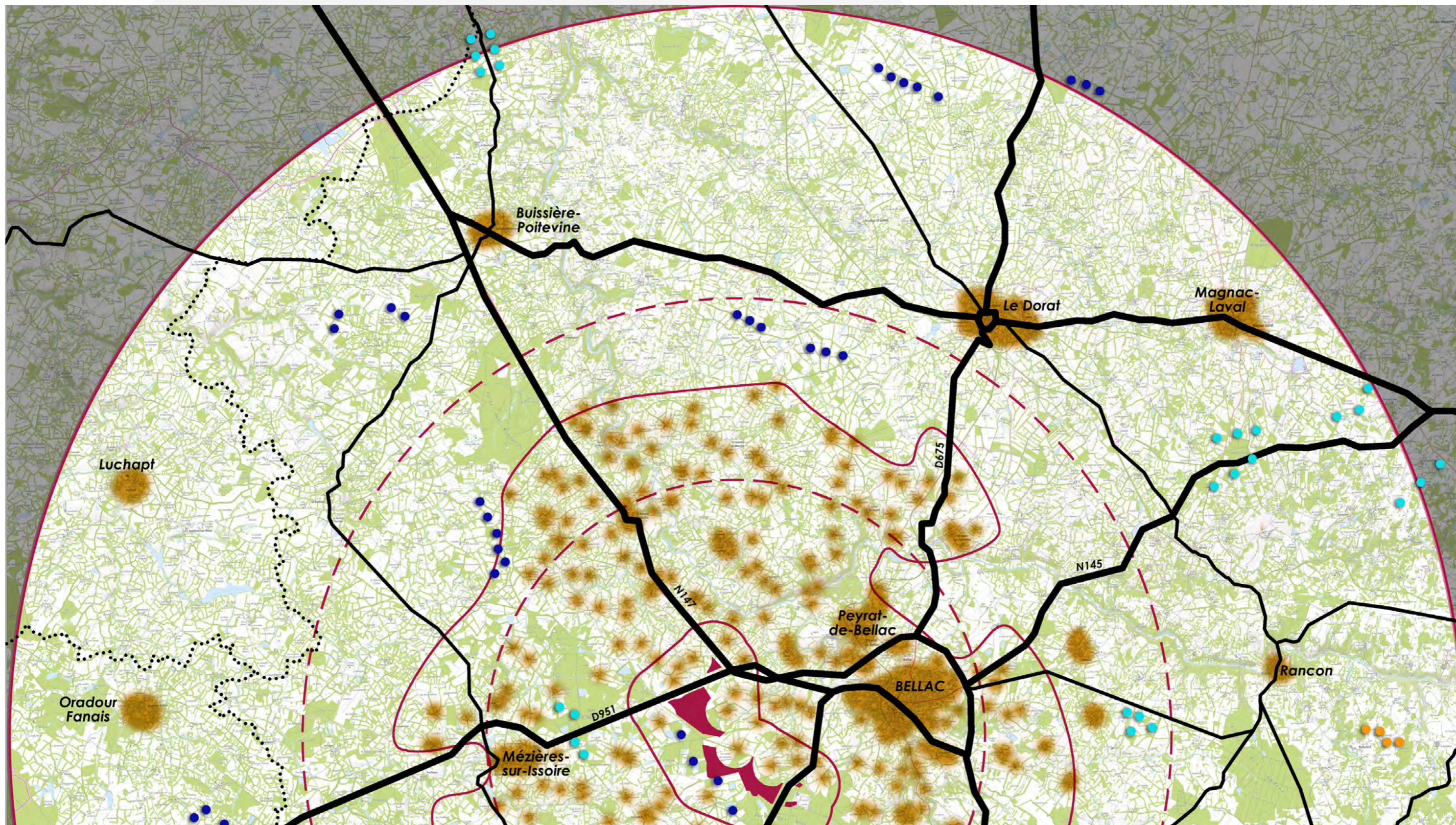
## Rapport à l'éolien :

La ZIP se trouve en grande partie dans la zone boisée occupant la moitié sud du périmètre immédiat. D'un point de vue paysager les boisements génèrent des filtres visuels marquants qui devraient protéger les habitats proches de vues prégnantes. De plus, le reste du paysage est occupé par du bocage venant conforter ce rôle de filtre. Depuis les axes routiers, les vues seront plus ou moins prégnantes. Toutefois, ces axes sont déjà en prise avec les parcs de Bellac et Bellac-Croix de la Pile. Des impacts cumulés avec le projet sont donc à attendre.

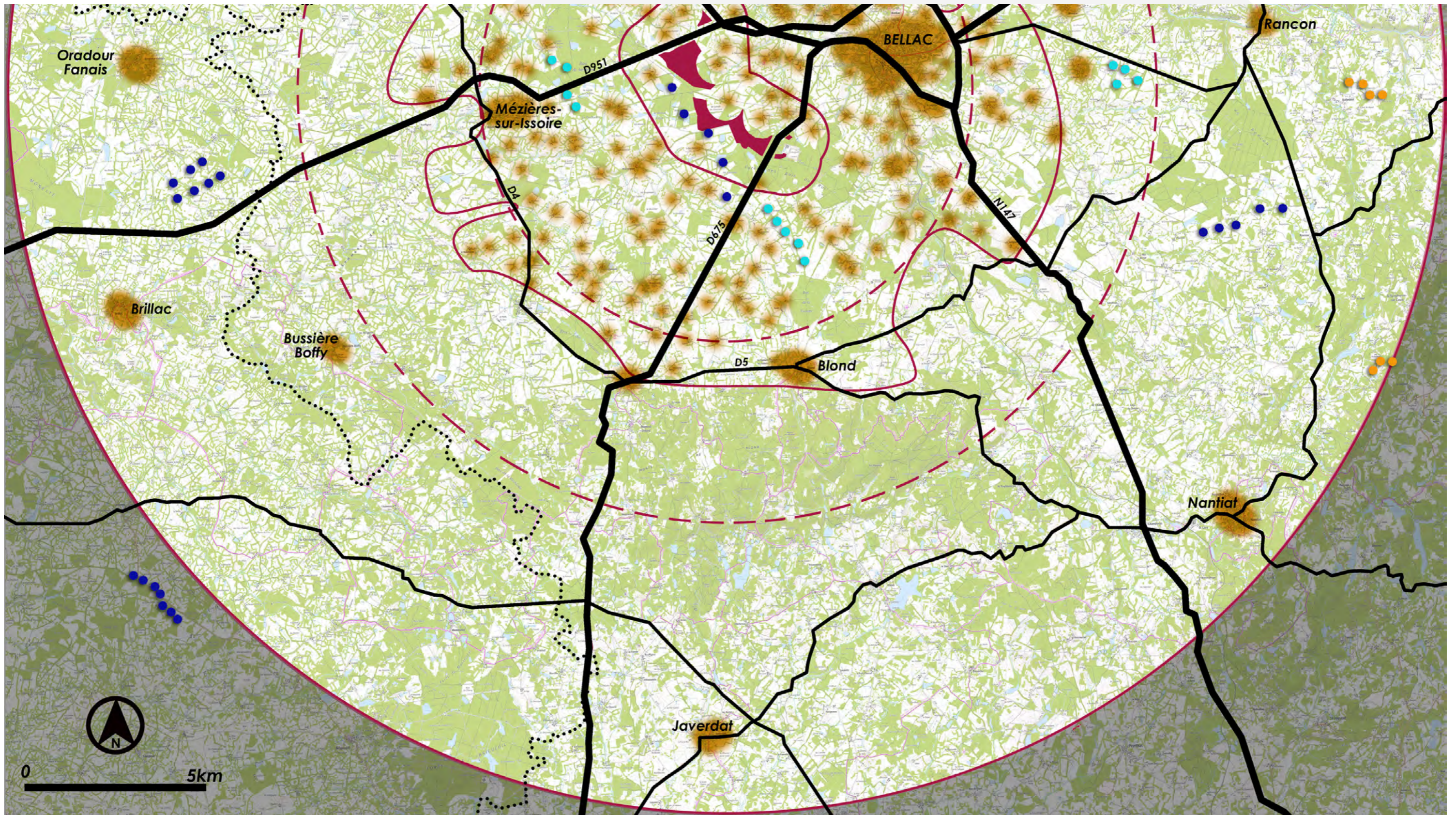




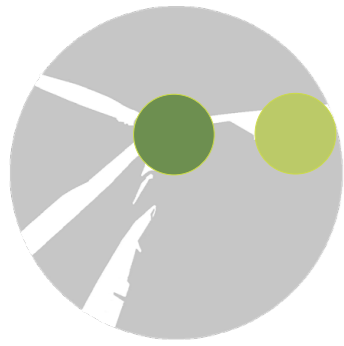
Urbanisme et infrastructures  
ZOOM NORD











# Urbanisme et infrastructures

## ILLUSTRATIONS



Un réseau viaire local majoritairement bordé de bocage arboré cloisonnant les vues.



Un habitat traditionnel plutôt entretenu dans les bourgs.



Des villages aux rues étroites.



Des routes en plateaux ou hauts de versants offrant des panoramas sur les reliefs bocagers du Limousin.



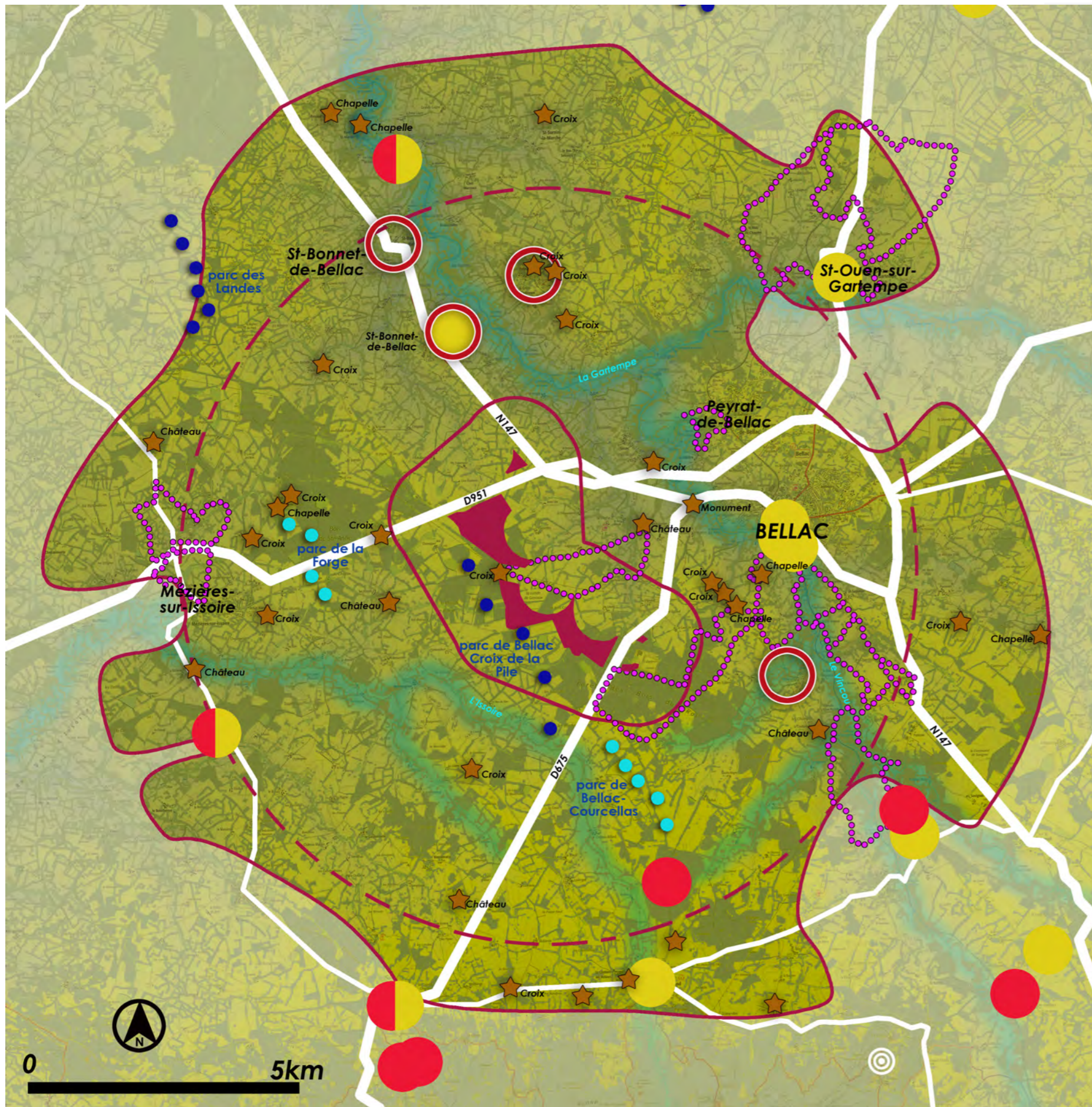
Des alignements simples ou doubles de chênes dans le périmètre immédiat de la ZIP.



Des clochers et centre-bourg sur des effets de promontoire comme Blond ici.



# Description du site d'étude à l'échelle de l'aire rapprochée



## PAYSAGE ET OCCUPATION DU SOL :

Le site de projet se trouve sur une zone de plateau intermédiaire entaillée par la Gartempe et plusieurs de ses affluents comme le Vincou, ainsi que l'Issoire. Ces cours d'eau sont majoritairement sinueux et présentent des profils étroits et abrupts comme la Gartempe. Ce type de profil donne un caractère confidentiel et protégé des fonds de vallée mais génère d'un autre côté des belvédères naturels dont certains sont tournés vers la zone de projet. Le paysage de marches dans lequel le projet s'inscrit est caractérisé par un réseau de boisements et de bocages plus ou moins denses et hauts. Ce type de structures végétales cloisonnent les vues et limitent les panoramas paysagers à des zones ponctuelles (micro-reliefs). Comme le montre la carte, on peut d'ailleurs noter la présence d'un barreau forestier au sud et à l'ouest de la ZIP.

## CÔNES DE VUES ET PERSPECTIVES :

Des panoramas ponctuels ont été identifiés depuis les hauts de versant des vallées de la Gartempe et du Vincou, et notamment depuis les hauteurs de la vieille ville de Bellac où se trouvent plusieurs édifices protégés. Des belvédères ont été recensés depuis les Monts de Blond en limite sud du périmètre rapproché. Toutefois, aucun d'entre-eux ne montre de sensibilité notable car le monts est majoritairement boisé. Seul celui avec une table d'orientation au niveau de Notre-Dame de Vaulry pourrait porter une réelle sensibilité.

## ÉLÉMENTS DE REPÈRE VISUEL :

Les Monts de Blond marquent une limite paysagère visible et dressent une protection visuelle pour les paysages et zones habitées se trouvant plus au sud. Quelques clochers peuvent marquer des repères ponctuels visibles par intermittences au gré des fenêtres dans le bocage et de leur position sur les hauts de versant comme Bellac.

## PATRIMOINE :

Sur les 9 édifices recensés dans le périmètre rapproché de la zone de projet, il n'a pas été constaté de sensibilité majeure hormis pour l'église de Bellac qui se trouve dans la ville haute et domine la vallée du Vincou. Depuis ses abords ou des voies environnantes la ville, il n'est pas exclu que des covisibilités s'opèrent. Quelques éléments de patrimoine local peuvent montrer des sensibilités au projet, notamment ceux situés au nord-est de la ZIP. Toutefois, ils sont majoritairement inscrits dans du bocage.

## HABITAT :

Le périmètre immédiat montre une forte densité d'habitat isolé et qui se répète sur tout le périmètre d'étude. Cela sous-entend que de nombreuses vues opéreront sur le projet. Toutefois, la plupart de ces zones bâties sont implantées dans des reliefs ondulés et sont en partie cadrées par du bocage et des boisements. Bellac, pôle urbain le plus proche auquel Peyrat-de-Bellac est attenant devrait avoir les vues plus prégnantes car la ZIP se trouve en avant-plan par rapport au contexte éolien existant.

L'étude d'encerclement a fait ressortir que 4 zones d'habitations montrent des risques d'encerclement du fait que la ZIP s'inscrive dans leur plus grand angle de respiration. Il s'agit de St-Bonnet-de-Bellac, de Bel Air / Les Cros, La Croix-sur-Gartempe et Thoveyrat.

## INFRASTRUCTURES :

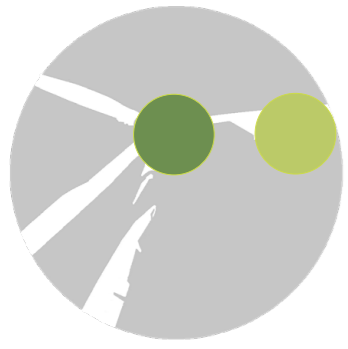
La N147, la D951 et la D675, qui jouxtent la ZIP, seront les axes privilégiés de perception du projet et des interactions avec le patrimoine visible et le contexte éolien pré-existant. Toutefois, elles ont des séquences boisées et sont majoritairement cadrées par du bocage pouvant atténuer la prégnance des éoliennes.

## RANDONNÉE ET TOURISME :

Le périmètre rapproché compte quelques boucles de petites randonnées dont certaines affluent la ZIP.

- Parcs construits
- Parcs autorisés
- Patrimoine local non protégé
- Massifs boisés et maillage bocager
- Gradient altimétrique du relief issu du MNT
- Infrastructures majeures et secondaires
- Zone d'implantation du projet
- Aire d'étude immédiate (1km)
- Edifices classés aux MH
- Edifices inscrits aux MH
- Itinéraires de petite randonnée (PDIPR)
- Fond de vallée accueillant les cours d'eau principaux
- Communes sensibles aux risques d'encerclement
- Aire d'étude rapprochée de 5 à 10 km maximum autour de la ZIP
- Rayon de 5 km à titre indicatif





## Description du site d'étude (dans le périmètre immédiat) Illustrations

Chez Peyraud (gîte) le long de la D951 au nord de la ZIP où le bocage arboré cloisonne le paysage et offre des filtres visuels vers le projet.



Le Châtaignier à l'est de la ZIP, un paysage confidentiel à la croisée des chemins de randonnée où les vues vers l'extérieur sont très limitées.



L'Age d'Amoint, ferme à l'est de la ZIP où le bocage est plus aéré et ouvre quelques fenêtres vers la zone de projet.



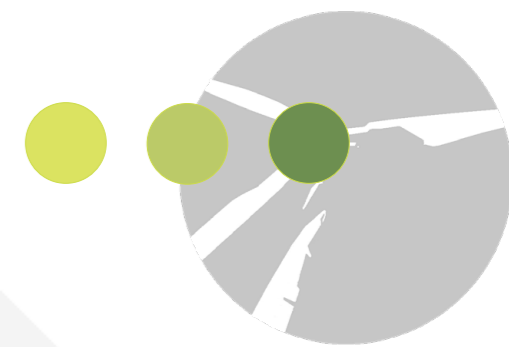
Ferme de Beau Site : Typologie d'habitat la plus représentée au sein du périmètre immédiat.





# Description du site d'étude (dans le rayon de 5 km de l'aire d'étude rapprochée)

Illustrations



La Croix-sur-Gartempe : un panorama dominant la vallée de la Gartempe et s'ouvrant sur la zone de projet et les futurs parcs accordés et où les Monts de Blond marquent l'horizon.



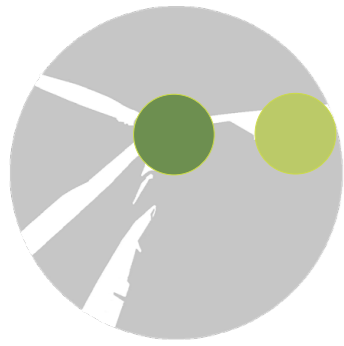
Bellac : pôle urbain et patrimonial au sein du périmètre rapproché avec son église repère émergeant des bords du Vincou.



Pellechavent : Un hameau au sud-ouest de St-Bonnet-deBellac positionné sur une marche avec vue vers la zone de projet.

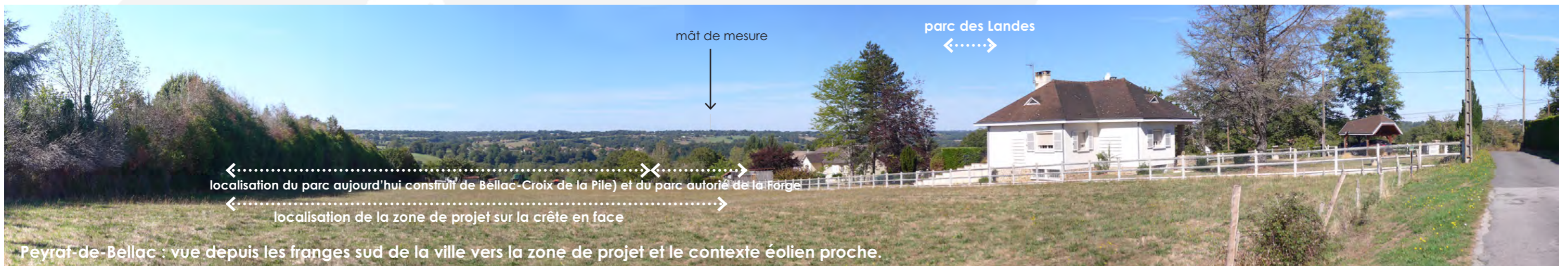
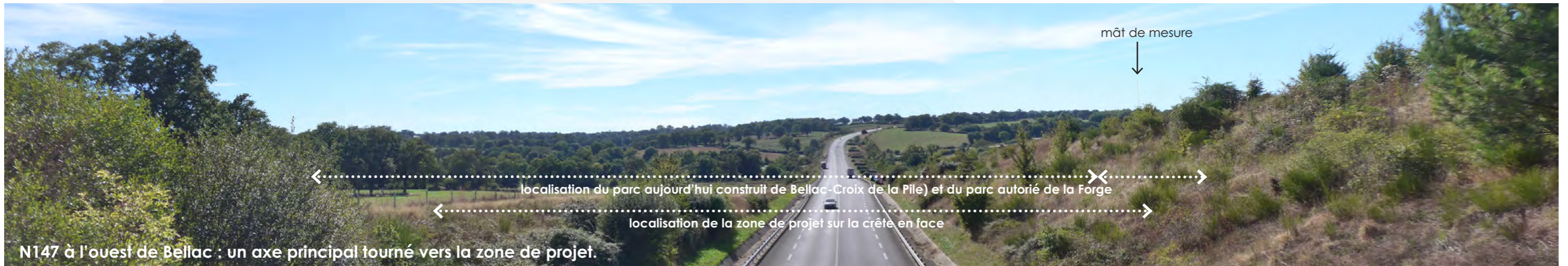
Source : Epure Paysage





# Description du site d'étude (dans le rayon de 5 km de l'aire d'étude rapprochée)

## Illustrations



Source : Epure Paysage

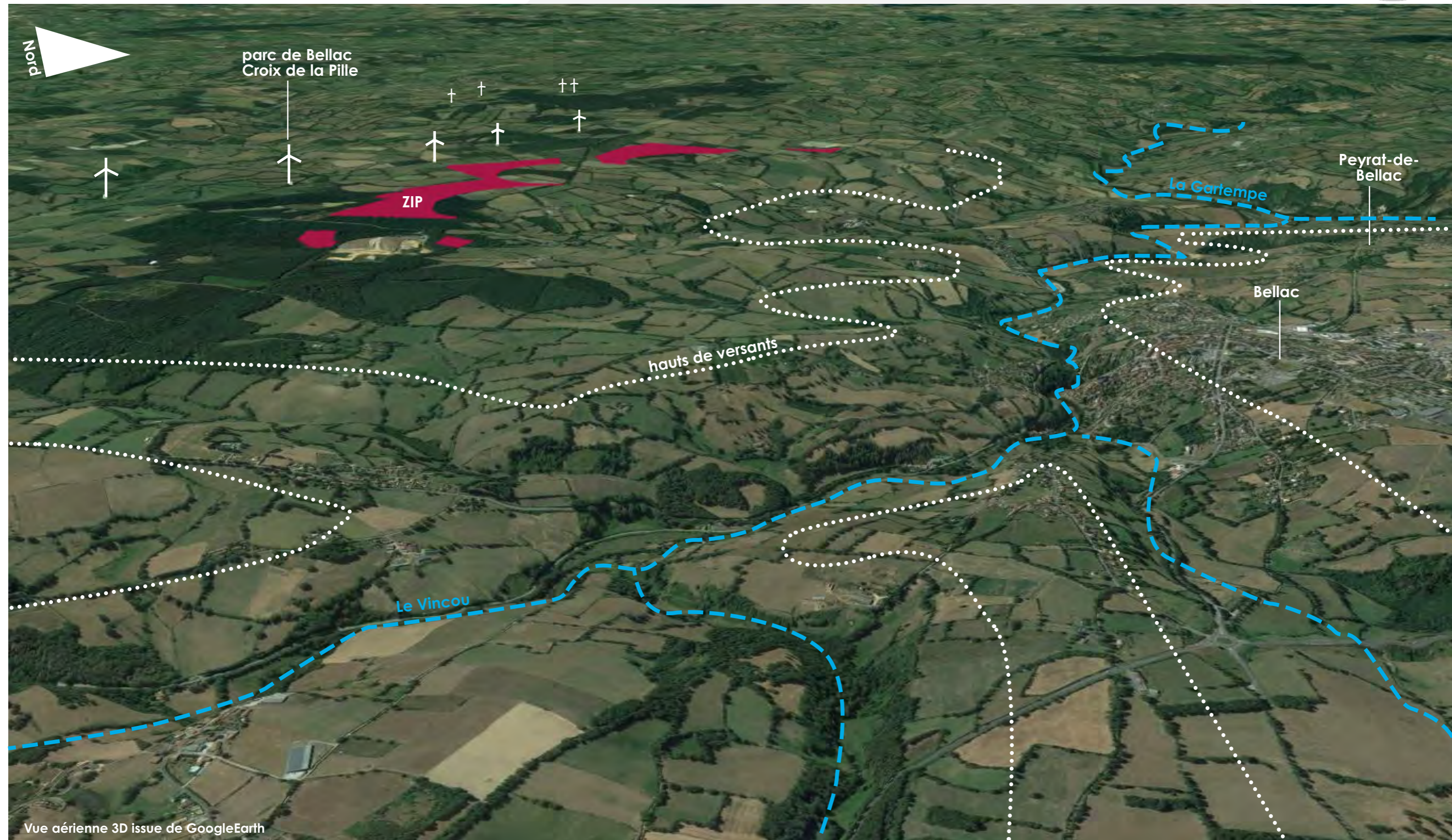


# Description du site d'étude (dans le rayon de 5 km de l'aire d'étude rapprochée)

Illustrations

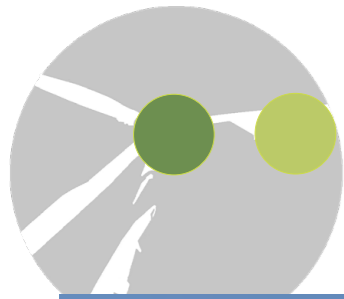


Les deux vues 3D (ci-contre et page suivante) sont extraites de GoogleEarth avec une exagération du relief x3 permettant de faire ressortir les reliefs marquants et lisibles du secteur d'étude comme les hauts de versants des vallées sinueuses ainsi que les Monts de Blonds mais aussi les structures boisées et bocagères environnantes la zone de projet.



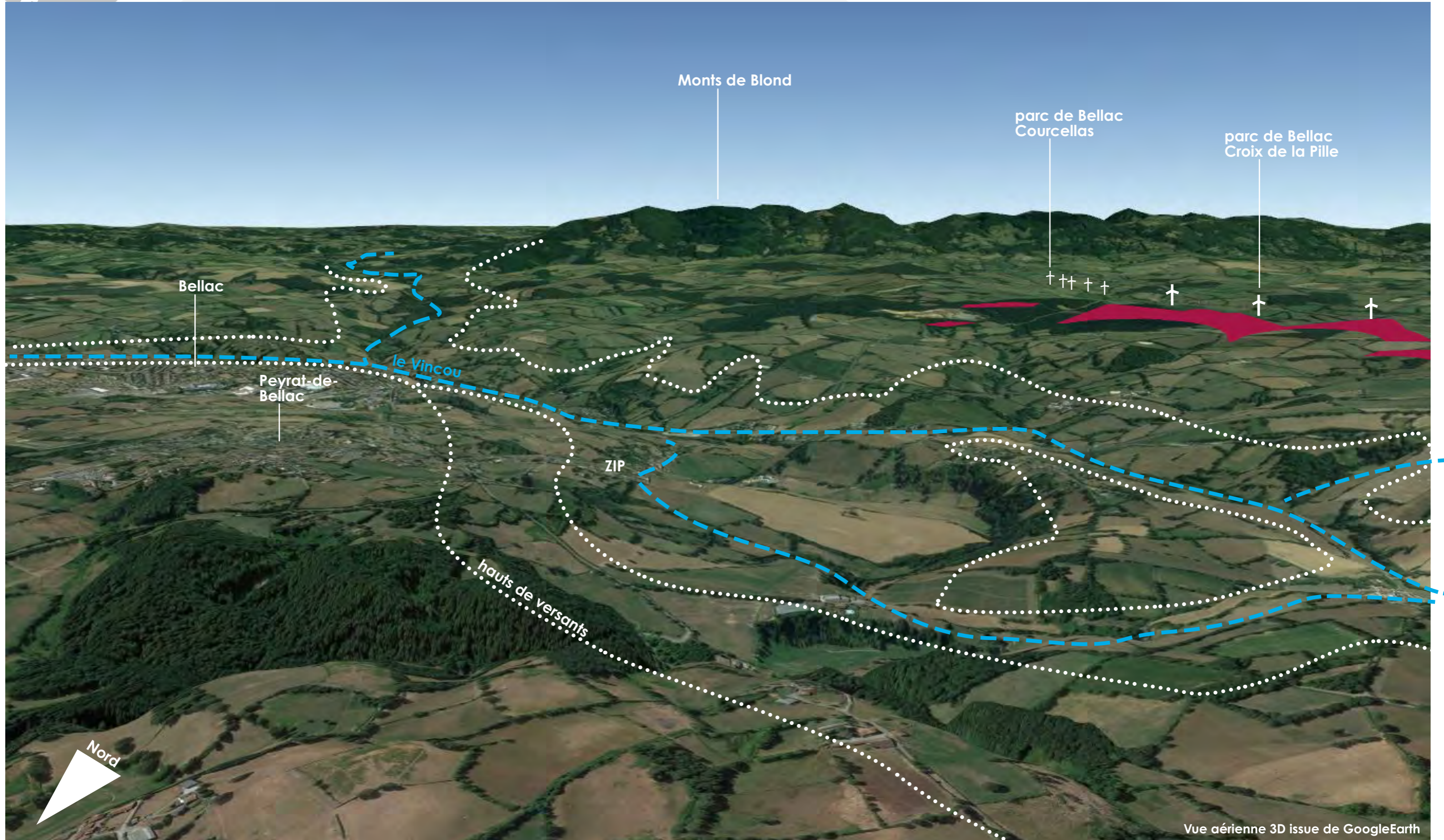
Vue aérienne 3D issue de GoogleEarth





# Description du site d'étude (dans le rayon de 5 km de l'aire d'étude rapprochée)

## Illustrations







## D/ SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL





# Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

La carte ci-contre est une synthèse des enjeux et sensibilités recensés au regard des paysages et du patrimoine vus au fil de l'état initial. L'objectif est d'y faire ressortir les enjeux majeurs dont le projet doit tenir compte dans l'élaboration des scénarios et dans l'analyse des impacts du projet.

## Les sensibilités principales à retenir pour les définir les stratégies d'implantation sont :

- Le versant nord des Monts de Blond : ce dernier est boisé et une analyse du belvédère de la chapelle de Vaulry a montré qu'il n'y avait pas de vue vers le projet, toutefois, la D5 qui longe le versant nord ouvre des vues en direction du projet et du contexte éolien en devenir qui l'entoure.
- L'église de Bellac qui domine la vallée du Vincou et qui est tournée vers la zone de projet.
- Les abords du château de Bagnac au sud de St-Bonnet-de-Bellac.
- Les zones d'habitat isolées se trouvant dans le périmètre immédiat ainsi que la ville haute de Bellac, et notamment celles présentant des risques d'encerclement comme Thoveyrat à l'est de la ZIP ainsi que Bel Air/Les Cros, La Croix-sur-Gartempe et St-Bonnet-de-Bellac au nord/nord-ouest.

**Zone d'implantation du projet** (polygone rouge foncé)

**Aire d'étude intermédiaire portée à 18 km selon la formule Ademe et aire d'étude immédiate (1km)** (cercle rose)

**Aire d'étude rapprochée de 5 à 10 km maximum autour de la ZIP** (polygone rose clair)

**Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif** (cercles roses pointillés)

**Parcs construits** (carré bleu)

**Parcs autorisés** (carré vert)

**Projets en instruction** (carré orange)

## Niveaux potentiels de perception au regard de la ZIV réalisée avec la prise de la couverture arborée et sur base de la ZIP :

**Fort à modéré** (carré rose foncé)    **Modéré à faible** (carré orange)    **Faible** (carré vert)    **Nul** (carré blanc)

## Niveau de sensibilité des secteurs des sites et paysages majeurs et des monuments historiques se trouvant dans la zone de visibilité théorique de la ZIP :

**Enjeu fort** (carré rouge)    **Enjeu moyen** (carré orange)    **Enjeu faible** (carré vert)    **Enjeu nul** (carré blanc)

**Patrimoine local non protégé présentant des sensibilités potentielles au regard du projet** (carré rose clair)

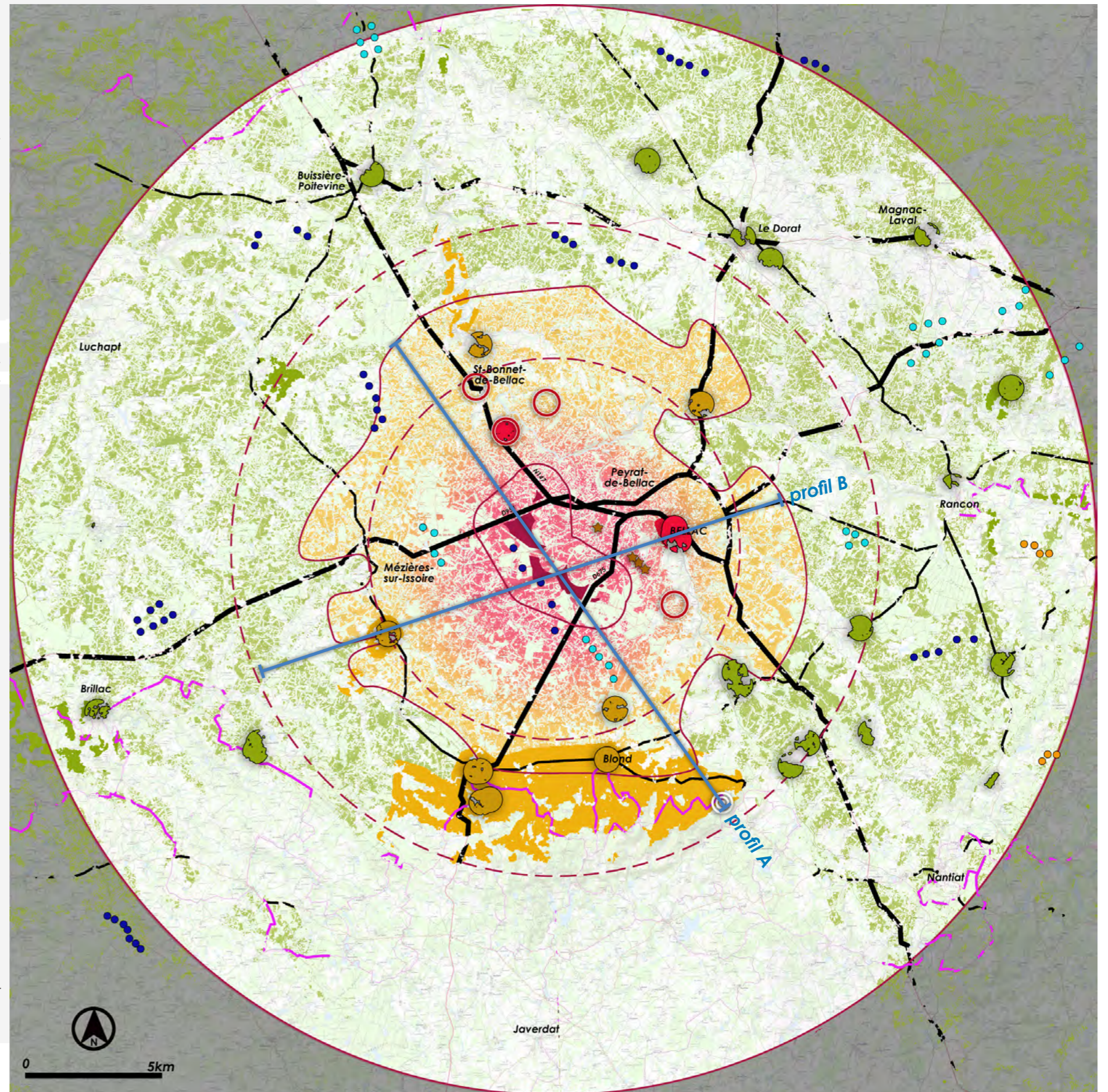
**Communes présentant des risques d'encerclement** (carré rose foncé)

## Tourisme / Déplacements

**Séquences des chemins de randonnée principaux pouvant être impactés par le projet** (ligne violette)

**Séquences des infrastructures majeures et secondaires pouvant être impactées par le projet** (ligne noire épaisse)

**Coupes illustrant le territoire et ses sites et paysages d'intérêt (voir pages suivantes)** (carré bleu)





# Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

ZOOM NORD

